



« L'étranger ne peut pas venir se cacher derrière une termitière et vouloir que sa tête la dépasse » :

Analyse locale des risques et opportunités pour la cohésion sociale à l'Ouest de la Côte d'Ivoire

« L'étranger ne peut pas venir se cacher derrière une termitière et vouloir que sa tête la dépasse » :

Analyse locale des risques et opportunités pour la cohésion sociale à l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Janvier 2018

Grâce à l'appui de



Cette étude a été réalisée grâce à l'appui de l'Union européenne.
Le contenu de ce rapport ne reflète pas l'opinion officielle de l'Union européenne. La responsabilité des informations et points de vue exprimés dans ce dernier incombe entièrement aux personnes consultées et aux auteurs.

Crédit des photos dans ce rapport : Copyright INDIGO Côte d'Ivoire
Tous droits réservés.

ISBN 978-2-9559853-5-9
EAN 9782955985359

Copyright : Indigo Côte d'Ivoire et Interpeace 2018. Tous droits réservés.

Publié en Janvier 2018

La reproduction de courts extraits de ce rapport est autorisée sans autorisation écrite formelle, à condition que la source originale soit correctement référencée, incluant le titre du rapport, l'auteur et l'année de publication. L'autorisation d'utiliser des parties de ce rapport, en entier ou en partie, peut être accordée par écrit. En aucun cas le contenu ne peut être altéré ou modifié, incluant les légendes et citations. Ceci est une publication d'Indigo Côte d'Ivoire et d'Interpeace. Les publications de ces dernières ne reflètent pas spécifiquement un intérêt national ou politique. Les opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement les vues d'Indigo Côte d'Ivoire et d'Interpeace. Pour des autorisations ou informations complémentaires, merci de contacter wao@interpeace.org.

« L'étranger ne peut pas venir se cacher derrière une termitière et vouloir que sa tête la dépasse » :

Analyse locale des risques et opportunités pour la
cohésion sociale à l'Ouest de la Côte d'Ivoire

Interpeace
Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Villa n° 43
Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux
06 BP 2100 Abidjan
Côte d'Ivoire

Tél. : +225 22 42 33 41
wao@interpeace.org
www.interpeace.org

Indigo, Côte d'Ivoire

Villa n° 43
Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux
22 BP 288 Abidjan 22

Tél. : +225 20 00 05 64
indigocdi@gmail.com
www.indigo-ci.org

L'Union européenne
Délégation en République de Côte d'Ivoire

Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne
01 BP 1821 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 31 83 50
delegation-ivory-coast@eeas.europa.eu

Equipe de projet

Indigo- Côte d'Ivoire

Coordonnateur de la recherche Dr. KOUAME Yao Séverin, Sociologue

Chercheurs SANOU Forohouyé Dite Thérèse, Chercheur principal
KOUAME Kouadio Evariste, Chercheur facilitateur
N'Zi Mathias, Chercheur audiovisuel

Assistants de recherche AGUIAI Marius, Assistant chercheur
ZERBO Ahoua Christelle Anne, Assistant chercheur
NADO Houan Bernadin, Assistant audiovisuel

Support DAGNOKO Monique, Responsable administratif et financier
DEHENOU Ludovic, Chauffeur
VLEI Rebecca, Assistant administratif et financier
GBALOU Raymonde, stagiaire
FALL Boris, stagiaire

Interpeace – Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Coordination MOLTES Anne, Directrice régionale

Appui au programme PREVERT Floriane, Chargée de Programme Côte d'Ivoire
DIALLO Madina, Chargée d'appui au programme Côte d'Ivoire

Support CHOC Estuardo, Graphic Designer
HOFF Mirko, Innovation and Learning Officer
REUSSNER Etienne, Assistant de programme-Stagiaire

Table des matières

Pour parcourir ce document, cliquez sur n'importe quel titre de la table des matières.
Pour revenir ici, cliquez sur un numéro de page

5	Indigo- Côte d'Ivoire
5	Interpeace – Bureau Régionale pour l'Afrique de l'Ouest
14	MESSAGES CLÉS ET RECOMMANDATIONS
14	1. Au-delà du foncier, le sentiment d'inégalités économiques et la figure de l'étranger
16	2. Des fractures intracommunautaires multiformes : entre conflit générationnel, de genre et priorité d'arrivée
17	3. Quand la désespérance sociale pousse à la violence et/ ou la migration
18	4. La figure de l'autorité traditionnelle en berne
19	5. Représentativité versus leadership: quand ceux qui se disent représentatifs manquent de légitimité
20	6. Déficit de culture d'engagement citoyen comme frein au développement et à la participation communautaire
21	INTRODUCTION
23	MÉTHODOLOGIE
23	L'approche de Recherche Action Participative
23	Le recours à l'outil audiovisuel
23	Une approche séquentielle gage d'une nécessaire appropriation
25	L'analyse systémique et la structure du rapport
26	Film documentaire produit par l'équipe de chercheurs audiovisuels
29	CHAPITRE I : RESSENTIMENTS ET CRISPATION DES RAPPORTS DE COHABITATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR DE LA FIGURE DE L'ÉTRANGER ET DE SA RÉUSSITE SOCIALE
29	1.1. Capacités différenciées de mobilisation des facteurs de production et déséquilibres socioéconomiques dans l'économie villageoise
32	1.2. Références à l'étranger et tensions aux sein des lignages autochtones
32	1.2.1. Au sein des communautés autochtones: lorsque "l'étranger" devient la cause perçue de la précarisation socio-économique des plus jeunes ainsi que la source de tensions générationnelles.
34	1.2.2 Au sein des communautés autochtones: tensions autour du droit de propriété foncière et du statut d'étrangère de la femme
35	1.3. Ressentiments autour de la figure de l'étranger et tensions de cohabitation intercommunautaires

- 35 1.3.1. Référence constante au statut d'étranger et crispation des relations entre autochtones et allogènes**
- 36 1.3.2. Quand les allochtones se sentent moins privilégiés que les allogènes dans la gestion de la terre.**
- 38 Encadré 1. La forêt classée du Goin Dédé : D'une occupation "illégal" à de multiples conflits de lutte pour le contrôle d'une aire protégée.**
- 40 Encadré 2. Lutte pour le contrôle de l'espace religieux et économique à Man**
- 42 1.3.3. Quand le niveau d'investissement supposé dans le terroir d'accueil devient un facteur discriminant dans le statut d'étranger entre allogènes et allochtones.**
- 42 1.3.4. Au sein des communautés allogènes**
- 44 Conclusion**
-

**49 CHAPITRE 2 :
CRISE DE L'AUTORITÉ ET DE LA LÉGITIMITÉ DES CHEFFERIES LOCALES :
UNE INSTABILITÉ INSTITUTIONNELLE SOURCE DE TENSION**

- 49 2.1. Des modalités de désignation du chef et de gouvernance en mutation**
- 50 2.1.1. L'Ouest de la Côte d'Ivoire, une société plurielle avec des modalités multiples de désignation des chefs.**
- 52 2.1.2 Crise militaro-politique et bouleversement des mécanismes de désignation des chefs**
- 53 2.2. De nouveaux enjeux de pouvoir et leurs influences sur l'exercice de l'autorité**
- 53 2.2.1 Précarité de conditions et moyens d'existence du chef et affaiblissement de leur autorité**
- 54 2.2.2 Nouveaux pôles de pouvoir, concurrence et crise de légitimité des chefferies**
- 55 2.2.3 Les cadres et leur rôle dans la gouvernance locale**
- 57 2.2.4 Les autorités administratives et leur rôle dans la gouvernance locale**
- 58 Encadré 3. Impartialité, équité et transparence au cœur de la chefferie à Guitrozon**
- 59 Encadré 4. Gueutou : quand le chef inclut toutes les composantes sociales dans sa gouvernance locale**
-

**63 CHAPITRE 3 :
LES INFRASTRUCTURES DE PAIX ENTRE CRISE DE L'ENGAGEMENT
CITOYEN ET PROCESSUS RISQUÉ DE RÉINVENTION DE SOI**

- 63 3.1. Etat des lieux des comités de paix**
- 67 3.2. Le malentendu originel : le bénévolat dans un contexte de déficit de culture d'engagement citoyen.**
- 69 3.3. Entre crises structurelles/fonctionnelles et capacité de réinvention des infrastructures de paix**
- 71 3.4. La capacité de renégociation du mandat des infrastructures de paix comme porte de sortie**
- 72 Encadré 5. Un exemple de collaboration entre chefferie et organe de gouvernance locale : quand le chef délègue une partie de son pouvoir au comité de protection**
- 74 Encadré 6. L'engagement citoyen comme moyen de pérennisation des infrastructures de paix**

74 Conclusion

77 ANNEXES

89 BIBLIOGRAPHIE

Liste des tableaux

- 30** Tableau : Répartition des facteurs de production par groupe
- 37** Boucle systémique A—Chapitre I
Dynamique de repli identitaire des « étrangers »
- 45** Boucles systémiques B - Chapitre I
Ressentiments et crispation des rapports de cohabitation communautaire autour de la figure de l'étranger et de sa réussite sociale supposée
- 64** Graphique 1:
Courbe d'évolution de la mise en place des comités de 2003 à 2014
- 65** Graphique 2 : Répartition des comités par région
- 65** Graphique 3 : Etat des lieux des comités par région
- 66** Graphique 4 : Champs d'action des comités

SYNTHÈSE ILLUSTRÉE

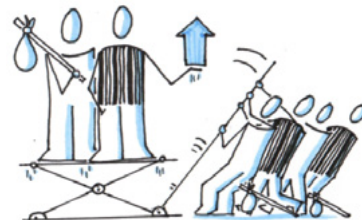
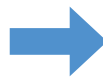
Messages clés & recommandations

Tensions autour de la figure de l'étranger et de sa réussite (Chapitre 1)

1

Aller au-delà de la question foncière, le sentiment d'inégalités économiques et la figure de l'étranger

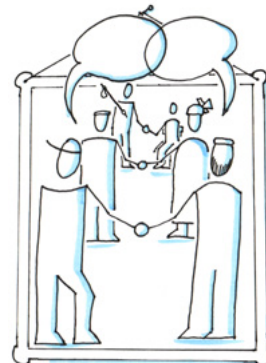
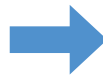
Développer des politiques de développement communautaire participatif, tournées vers le changement et la valorisation



2

Des fractures intracommunautaires multiformes: entre conflit générationnel, de genre et priorité d'arrivée

Créer un cadre de dialogue intergénérationnel et homme-femme au sein des communautés



3

Quand la désespérance sociale pousse à la violence et/ ou la migration

Valoriser des modèles de réussite nouveaux au niveau local, ancrés dans les aspirations et réalités contextuelles

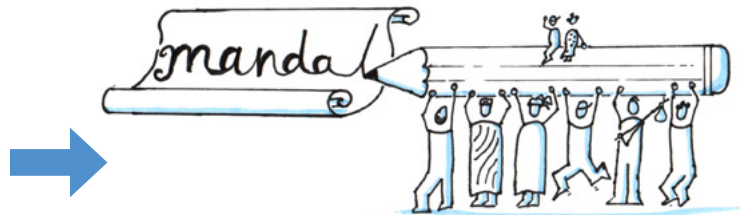


Crise de la légitimité des chefferies locales (Chapitre 2)

La figure de l'autorité traditionnelle en berne



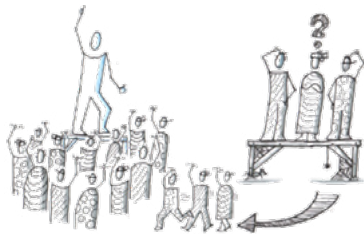
Définir consensuellement le mandat et le mode de fonctionnement des chefferies traditionnelles



4

Les infrastructures de paix en réinvention (Chapitre 3)

Représentativité versus leadership: quand ceux qui se disent représentatifs manquent de légitimité



Encourager le ou les individus capables de leadership constructif au service de l'intérêt général



5

Déficit de culture d'engagement citoyen (solidarité) comme frein au développement et à la participation communautaire



Engagez-vous! Réveiller le sens de l'engagement civique au sein des communautés



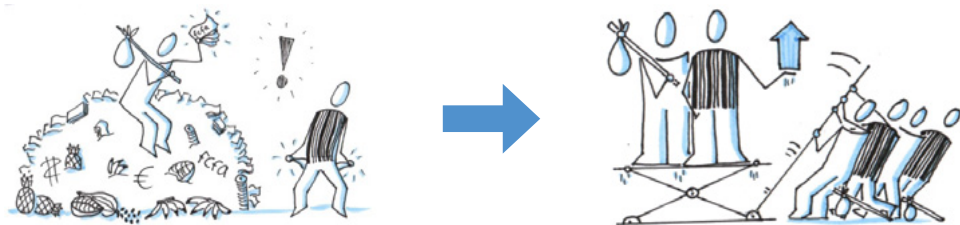
6

Ces illustrations sont inspirées des techniques de visualisation bikablo® : www.bikablo.com

MESSAGES CLÉS ET RECOMMANDATIONS

Messages clés et recommandations

1. Au-delà du foncier, le sentiment d'inégalités économiques et la figure de l'étranger



Bien plus que l'incertitude autour des modalités d'accès et de transmission de la terre, le sentiment d'inégalité économique perçu entre étrangers (allochènes et allochtones) et autochtones structurent dans l'ouest ivoirien des ressentiments entre et au sein des communautés. En effet, les autochtones ont le sentiment de moins jouir des ressources et opportunités présentes dans leurs terroirs. De leur point de vue, les étrangers, favorisés par une capacité plus grande à mobiliser du capital et de la force de travail, auraient, forts de leur réussite économique, une certaine tendance à vouloir contrôler la sphère sociale. Ce contrôle social supposé des étrangers s'exercerait tant sur le foncier qu'au niveau de l'exercice du pouvoir politique local, et sur certains segments de la vie sociale à l'instar des mariages impliquant des femmes autochtones et des hommes étrangers. De leur point de vue, les étrangers eux, estiment être plutôt instrumentalisés et rançonnés par les autochtones dans la mesure où ils seraient constamment mis à contribution, de gré ou de force, pour financer à eux-seuls la grande partie de toutes les initiatives de développement local.

Parmi ces « étrangers » au terroir, l'on peut toutefois observer de fortes tensions entre allochtones et allochènes sur leur sentiment d'appartenance. Les allochtones ne veulent pas être considérés comme étrangers car, même si le reproche leur est fait de ne pas réinvestir leurs ressources financières dans leur terroir d'accueil, ils revendiquent tout de même une contribution au développement local de la Côte d'Ivoire par leur investissement dans leurs villages d'origine. Pour les allochènes, ce critère de catégorisation n'est pas valable vu qu'eux aussi estiment être partie intégrante de la société ivoirienne et s'y investissent parfois plus que ceux qui se « disent Ivoiriens eux-mêmes ». Plus encore, beaucoup d'allochènes estiment qu'en tant que descendants de migrants nés sur le sol ivoirien, ils n'ont aucun lien avec le pays d'origine de leurs parents et ne sauraient accepter d'être « traités d'étrangers ».

Ces lignes de fractures, qui transcendent donc la question foncière, deviennent, comme l'actualité de ces derniers mois le démontre, des prétextes à des affrontements violents.

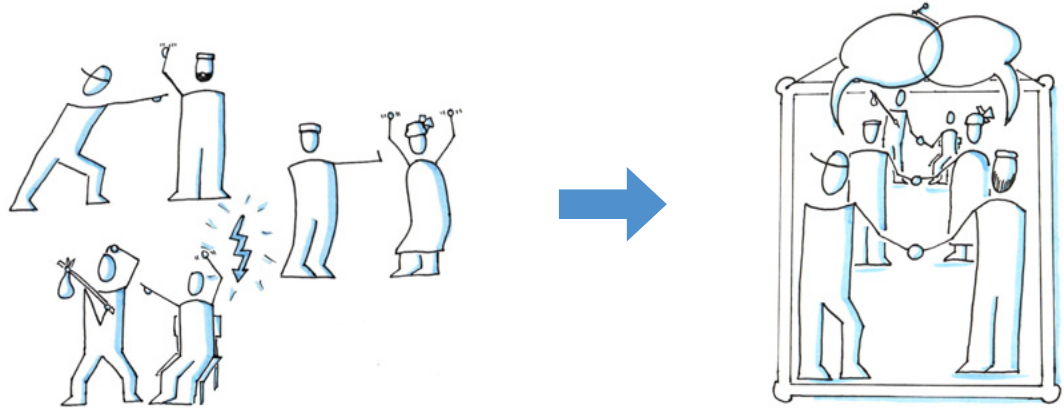
Que faire ?

Développer des politiques de développement communautaire participatives, tournées vers le changement et la valorisation

Les différents programmes de développement communautaire tels que le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) mis en place par l'Etat n'adressent que rarement les inégalités perçues par les communautés autochtones. Il est donc important de revitaliser ces programmes en mettant l'accent sur les plus précaires personnes. Le principal défi demeure d'amener les populations à créer de la richesse et de nouveaux modèles locaux de réussite dans leur terroir sans nécessairement, ou exclusivement, exploiter la terre.

Pour ce faire, les politiques de développement communautaire doivent mobiliser une ingénierie sociale de mise en œuvre qui promeut le consensus et la participation locale des populations à travers un dialogue communautaire constructif, orienté vers le changement des mentalités et la valorisation de nouveaux modèles de réussite. Le processus qui conduira au développement de ces politiques constituera par conséquent un facteur clé de réussite ou d'échec de celles-ci.

2. Des fractures intracommunautaires multifformes : entre conflit générationnel, de genre et priorité d'arrivée



Les lignes de fractures communautaires vont au-delà du rapport conflictuel autochtones-allogènes et sont multifformes. En effet, il est important de noter qu'au sein même des communautés se trouvent des divisions. Chez les autochtones et les allogènes, des tensions générationnelles affectent la cohabitation entre cadets et aînés sociaux. Les jeunes autochtones, par exemple, estiment qu'il y a une préférence accordée aux étrangers par les aînés dans la mise à disposition et la mise en valeur du patrimoine foncier. La jeune génération souhaiterait être impliquée davantage dans la redistribution et la valorisation des terres familiales. Il en est de même pour les femmes qui, au sein de ces mêmes communautés autochtones, ont, elles aussi, une propension de plus en plus importante à revendiquer un accès plus équitable aux ressources foncières.

Dans les communautés allogènes, ces tensions générationnelles se manifestent entre primo et nouveaux arrivants d'une part, notamment autour du respect du principe du tutorat et de l'assujettissement à l'autorité des « nababs » (chefs traditionnels) qui, de longue date organisent leur installation dans les villages autochtones. D'autre part, les aînés sociaux, dans ces communautés, considèrent que les jeunes ont une jouissance beaucoup trop ostentatoire de leur réussite économique et par conséquent refusent les relations d'« obligés » qui les lient aux communautés autochtones à travers le tutorat. Le refus de cette forme de contractualisation exacerbe, du point de vue des aînés, les ressentiments des communautés autochtones vis-à-vis des « étrangers ». Ils ancrent en effet dans la conscience collective autochtone un profond sentiment d'injustice dans la jouissance des opportunités existant dans le terroir, notamment chez les plus jeunes. Ces diverses sources de conflictualités ont donc besoin d'être intégrées dans l'analyse des dynamiques entourant la cohésion sociale dans ces régions.

Que faire ?

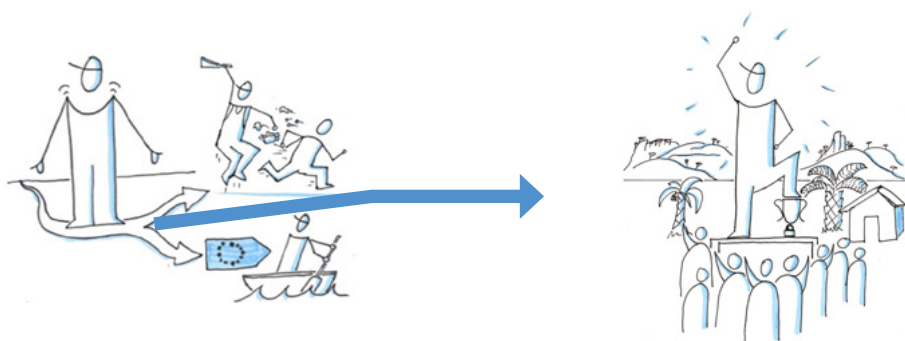
Créer un cadre de dialogue intergénérationnel et inter-genre au sein des communautés

Il est nécessaire de faire travailler les jeunes avec les aînés sur leur vision de l'avenir. Un cadre de dialogue autour de la place et du devenir, à construire, des jeunes devrait rassembler non seulement les jeunes mais également les aînés. Ce processus inclusif est fondamental pour prétendre comprendre et répondre aux malaises et « mal être » de la

jeunesse. Vu que l'instance en charge du développement est pour l'heure située au niveau du Conseil régional, c'est donc à cet échelon que l'action devrait pouvoir être menée, quitte à avoir sous leur auspice, un processus graduel partant du micro (local, villageois) vers la macro (régional).

Dans la même optique, un tel cadre de dialogue pourrait être envisagé entre les aînés et les femmes. Trop souvent, l'autonomisation des femmes est pensée en termes économiques à travers les activités génératrices de revenus. Cependant, il y a un réel besoin pour les femmes d'être entendues sur leur place au sein de la société. Comme le présent processus le montre, nombre d'entre elles aspirent à plus d'opportunités et d'égalité dans l'accès et la gestion du patrimoine foncier. Au vu des tensions que cela induit, il serait judicieux que la communauté dans son ensemble s'emploie à négocier des solutions consensuelles sur la question.

3. Quand la désespérance sociale pousse à la violence et/ ou la migration



Face au manque perçu d'opportunité économique et de valorisation de la jeunesse à l'ouest de la Côte d'Ivoire, deux principales voies s'offrent à celle-ci : la migration ou la violence. En effet, les villages de l'ouest assistent à un exode de sa jeunesse vers des villes plus attractives telles qu'Abidjan, se rendent au Libéria pour certains, ou partent pour d'autres, comme nombre de leurs concitoyens en Libye dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Bien souvent, cet exode n'est pas concluant et entraîne un mouvement inverse de retour vers le village, avec ce que cela induit comme tension avec les aînés sociaux sur l'accès aux ressources. Il s'en suit, chez les jeunes retournés une forme de désespérance qui, pour certains, ouvre la voie vers diverses formes de violence. Ces deux tendances démontrent une forme de résilience active – les jeunes, malgré leur découragement ne restent pas les bras croisés, mais aussi négative – les réponses qu'ils trouvent peuvent mettre en danger leur propre vie et/ ou celle d'autrui devant ce vide socio-économique perçu.

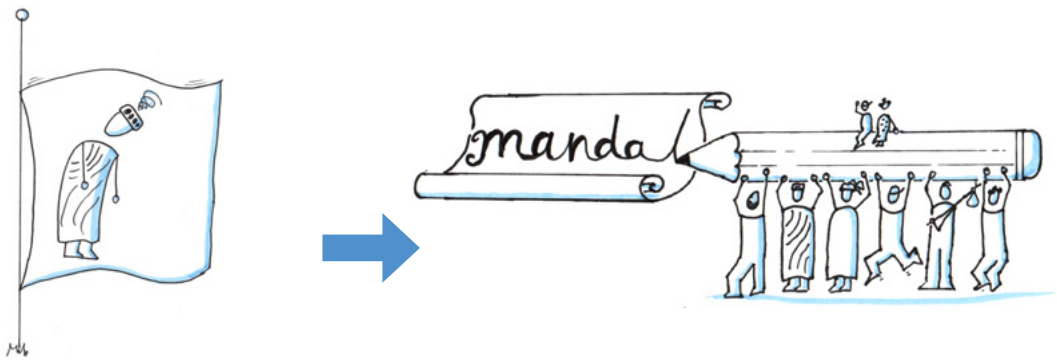
Que faire ?

Valoriser des modèles de réussite nouveaux au niveau local, ancrés dans les aspirations et réalités contextuelles

Face à une jeunesse qui peine à trouver sa place dans la société, il est primordial de s'atteler à mieux comprendre leurs attentes et aspirations, et y répondre. Le milieu d'origine ne valorisant et n'étant plus à même de susciter des modèles de réussite

perçus comme viables, il s'agit d'entamer une réflexion visant à redéfinir, voire créer, de nouveaux modèles, dans lesquels la jeunesse puisse se reconnaître, au niveau local. Il s'agira d'une part d'écouter la jeunesse, en impliquant en plus des jeunes tous les acteurs concernés (ainés, autorités, femmes/ mères, allochtones, allogènes, autochtones, etc.). D'autre part, il faudra chercher à valoriser, créer parfois, et faire connaître de nouveaux modèles de réussite locale, dans lesquels les jeunes puissent s'identifier. Ce travail requiert l'appui des secteurs d'activités porteurs et le développement de politiques nouvelles afin d'encourager et d'accompagner ces jeunes dans ces filières. Cela nécessite que les acteurs clés, tels que les pouvoirs publics et le secteur privé notamment, se penchent activement sur cette question.

4. La figure de l'autorité traditionnelle en berne



L'accès au pouvoir, la légitimité et l'exercice de l'autorité des chefferies villageoises sont de façon récurrente des facteurs de tension fort au sein des communautés dans l'ouest ivoirien. Ces tensions génèrent une instabilité chronique au sein des villages. Au cœur de cette instabilité institutionnelle, on retrouve, entre autres, l'influence des cadres politiques et leurs courses au positionnement et au leadership local, l'intrusion des luttes pour le pouvoir à l'échelle nationale dans l'arène villageoise et les questions générationnelles. Ces différentes compétitions pour le pouvoir dans lesquelles se trouvent les chefs révèlent de vrais défis de gouvernance locale. De plus, leurs interactions avec les pouvoirs publics, la population et les infrastructures de paix mis en place structurent des lignes de fractures. Ainsi, moins les chefs sont autonomes sur le plan socioéconomique, font preuve d'un leadership affirmé et sont capables de naviguer sereinement entre les pôles de pouvoirs qui s'expriment dans l'arène villageoise, plus leur légitimité et leur autorité se trouvent contestées, bien souvent par les cadets sociaux. Il n'est donc pas rare que l'on assiste à des « coup d'états villageois » et des contestations de chefs, principalement au sein des communautés autochtones. Ce phénomène, relativement nouveau dans l'arène villageoise, est renforcé par les rumeurs qui ont couru concernant une probable rémunération des chefs de villages par l'Etat.

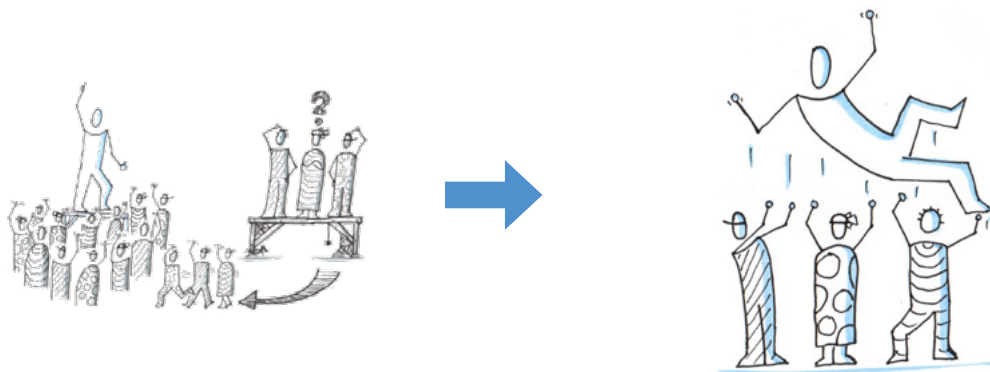
Que faire ?

Définir de façon consensuelle le mandat et le mode de fonctionnement des chefferies traditionnelles

La fragilisation des chefferies traditionnelles intervient à deux niveaux. D'une part, l'on constate des dysfonctionnements autour de leur désignation, mandat et rôle. D'autre part, leurs interactions avec les pouvoirs publics, la population et les infrastructures

de paix mis en place structurent des lignes de fractures. Ces défis nécessitent d'être abordés dans un cadre défini, tel un forum. En effet, afin de permettre l'émergence d'un consensus autour du réel mandat de ces chefferies, un état des lieux en profondeur de ces mécanismes traditionnels devrait être conduit. De plus, l'Etat, à travers la Direction Générale de l'Administration de l'Etat, se doit de donner les moyens adéquats, qui vont au-delà de la simple rémunération, aux chefs traditionnels d'asseoir leur autorité et légitimité.

5. Représentativité versus leadership: quand ceux qui se disent représentatifs manquent de légitimité



L'inclusivité est de manière générale un critère fondamental lors de la création des comités de paix et de développement. Or, cette inclusivité, bâtie sur la représentation égalitaire des différentes composantes de la communauté villageoise au sein des mécanismes mis en place, ne constitue pas systématiquement un facteur de réussite et de pérennisation de ces mécanismes. Au contraire, elle peut générer d'autres types de problèmes notamment si les représentants communautaires ne sont pas perçus comme légitimes aux yeux de la population. Ces représentants peuvent jouir d'un statut, comme par exemple celui de président des jeunes, mais leur autorité/légitimité peut être contestée. De plus, il a été constaté que les comités qui survivent à travers le temps sont ceux où il existe un fort leadership (par un individu ou un groupe) qui porte l'action collective. En effet, de par leur capacité à mobiliser la communauté, leur pouvoir d'influencer de manière positive leur environnement et surtout leur engagement désintéressé, ce type d'individu ou groupe d'individus se mettent au service de l'intérêt général.

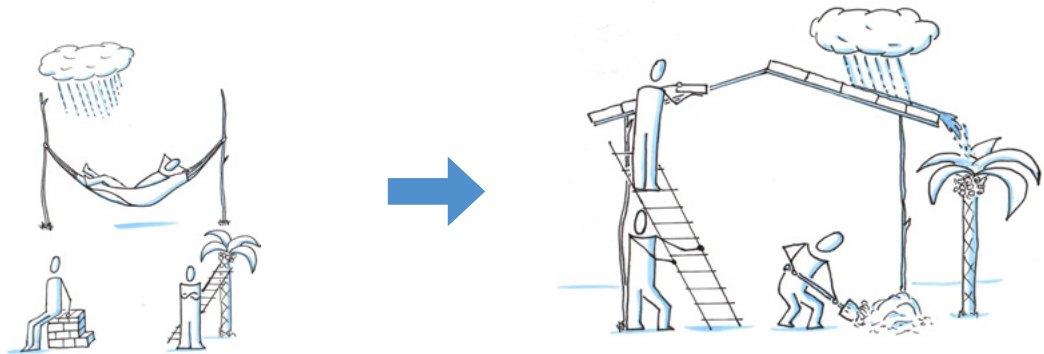
Que faire ?

Valoriser les acteurs capables de leadership constructif au service de l'intérêt général

Au lieu de faire de la représentativité/ inclusivité un point d'honneur dans la constitution des comités ou de programmes communautaires, il est important de privilégier l'identification d'un leadership (individuel ou non) consensuel et légitime. Ceci implique que dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives, le temps soit alloué pour faire émerger une personne ou un groupe de personne réputé intègre avec une capacité de mobilisation communautaire et surtout ayant le sens de l'intérêt général et du bien commun. Une telle démarche nécessite de prendre le temps et une volonté explicite à tous les niveaux. Les communautés concernées doivent pouvoir participer activement

à l'identification et l'approbation de cette personne/ groupe d'individus au service de l'intérêt général, et les instigateurs doivent prendre le temps à ce/ ces derniers d'émerger et le/les accompagner au besoin.

6. Déficit de culture d'engagement citoyen comme frein au développement et à la participation communautaire



Au-delà du départ des ONG après la fin des urgences post-crise, il semblerait que le déficit d'appropriation communautaire des mécanismes de paix et de développement soit un facteur important qui entraîne l'arrêt des comités et des initiatives de développement communautaire, de façon générale. De fait, la plupart de ces infrastructures ont été mises en place dans un contexte d'urgence ou d'immédiat post-conflit sans qu'une éducation à l'engagement citoyen autour de ces initiatives ne soit établie au sein des communautés. Cette situation questionne la capacité des comités et de leurs porteurs à se réinventer un mandat dans un contexte post-conflit. Ce constat vaut aussi, de façon plus large, pour les communautés elles-mêmes. Dans bien des localités, les capacités locales d'actions collectives sont faibles. Tout semble remettre l'avenir de leurs terroirs dans les mains des élites, qui seraient leur lanterne, alors que ces derniers, empêtrés pour la plupart dans leurs luttes internes, ne peuvent ou ne veulent pas toujours jouer ce rôle. Ainsi, l'idée de renforcer les capacités des populations à la base et de leur fournir des exemples d'engagement citoyen constructifs est important.

Que faire ?

Engagez-vous ! Réveiller le sens de l'engagement civique au sein des communautés

Très souvent, l'engagement des acteurs ou de la population dans les initiatives communautaires est motivé par la recherche d'intérêts matériels et/ou symboliques. Cette logique de captation de rente représente un défi à la pérennisation des projets de développement et de cohésion sociale au sein des communautés. Il est donc essentiel de générer du civisme, mais aussi et surtout une culture de l'engagement citoyen bénévole dans toutes les couches de la société. La principale arme reste d'une part l'éducation, et d'autre part, mais pas des moindres, la promotion de ces valeurs citoyennes. En plus de programmes dans les écoles, l'amplification de modèles positifs d'engagement citoyen devrait accompagner la mise en œuvre des initiatives communautaires.

Introduction

En se muant en une rébellion armée, la tentative de coup de force militaire initiée en septembre 2002 par des militaires ivoiriens en rupture de ban, qu'appuyaient de nombreux supplétifs de diverses origines, a donné lieu à l'une des crises sociopolitiques les plus marquantes de l'histoire de la Côte d'Ivoire. En effet, en plus de renforcer la division déjà existante du pays durant presque une dizaine d'années, elle a contribué à la survenue et à l'exacerbation des tensions de cohabitation à différents endroits. Dans de nombreuses régions du pays, le conflit militaro-politique porté par la rébellion armée et le vide de gouvernance induit, a parfois servi de prétexte sur le terrain communautaire, à la survenue récurrente d'oppositions entre populations, principalement autour des questions liées au partage de ressources comme la terre ou les pâturages. Ces oppositions, en prenant parfois une tournure particulièrement violente, n'ont pas manqué d'affecter considérablement la cohésion sociale, principalement dans l'ouest.

Aussi, pour atténuer la fracture sociale à l'œuvre et donner l'opportunité aux populations de surmonter leurs différends et réapprendre à vivre pacifiquement ensemble, diverses initiatives étatiques et non étatiques, parfois même communautaires, ont vu le jour. De façon significative dans l'ouest du pays, l'Union Européenne, avec d'autres bailleurs, s'est massivement investie dans l'appui aux processus de dialogue communautaire et de réconciliation. Dans ce cadre, elle a financé des processus de rapprochement communautaire qui ont conduit à la mise en place d'infrastructures de paix et de développement (comités de paix, comités de veille etc.). Six années après la fin de la crise survenue en 2011, différentes questions se posent :

- Quels sont aujourd'hui, dans l'ouest les risques et opportunités pour la cohésion sociale?
- Quelle est la situation de ces multiples instruments de dialogue et de rapprochement communautaire mis en place dans l'ouest pour préserver la cohésion sociale ?
- Quelles sont les contraintes à la pérennisation de ces mécanismes ainsi que les opportunités dont ils pourraient être porteurs pour la mise en place d'une architecture de paix dans cette partie du pays?

La présente analyse fait suite à une recherche participative conduite par Interpeace et les membres de l'équipe d'Indigo Côte d'Ivoire¹ dans les régions du Cavally et du Guémon en 2012/2013, au cours de laquelle les différentes parties prenantes se sont engagées dans l'identification et l'analyse conjointe des dynamiques et capacités de gestion de

¹ Opérant comme équipe locale d'Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire n'était à l'époque pas encore constitué en tant qu'association.

conflits à l'ouest du pays.² Soutenu par l'Union Européenne, le processus actuel vise à établir un état des lieux de la cohésion sociale dans cette partie du pays, à raviver l'engagement collectif au développement d'une compréhension commune des facteurs résiduels de risque pour la cohésion sociale, mais aussi à poser des cadres pérennes de rassemblement de toutes les catégories de populations vivant dans l'ouest ivoirien autour de la construction d'une paix durable dans leurs localités.

² Interpeace, *Dynamiques et Capacités de Gestion des Conflits à l'Ouest de la Côte d'Ivoire*, PNUD (PBF), en collaboration avec le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2013.

Méthodologie

L'approche de Recherche Action Participative

L'approche mise en œuvre par Interpeace et son partenaire local Indigo Côte d'Ivoire repose sur les principes de la Recherche Action Participative (RAP). Celle-ci part de l'idée que les solutions aux défis auxquels les sociétés post-confliktuelles sont confrontées doivent être élaborées, décidées et détenues par ces dernières, afin de pouvoir apporter des remèdes efficaces et durables. Cette approche s'appuie sur un processus prenant en compte les avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet. Ce faisant, le processus contribue, au-delà du travail de recherche, à encourager une culture du dialogue et à améliorer les relations parmi des groupes parfois antagonistes, par le biais de rencontres répétées et structurées et d'une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter. A terme, sa mise en œuvre permet aux acteurs confrontés à une situation, de dégager eux-mêmes, une analyse partagée et soutenue par tous, pouvant servir de base à la recherche participative de solutions consensuelles aux problèmes, en promouvant une inclusion quasi-systématique et une participation constructive des parties prenantes. De cette manière, les distances horizontales (entre les groupes sociopolitiques) et verticales (entre la population, les autorités locales et nationales) se réduisent.

Le recours à l'outil audiovisuel

L'audiovisuel, largement utilisé comme complément à la recherche, fait partie intégrante de la méthodologie de travail d'Interpeace. L'utilisation de cet outil permet d'assurer l'authenticité des propos rapportés en gardant fidèlement les points de vue exprimés pendant les débats et de capturer l'ambiance dans laquelle les dialogues se sont déroulés. Il est particulièrement pertinent pour la restitution des résultats aux autorités ainsi qu'à des audiences non-alphabétisées et sert de support illustratif pour faire parvenir des éléments qui sont difficiles, voire impossibles à capter dans un rapport écrit. C'est en effet un outil qui permet virtuellement de s'écouter et de créer des ponts entre des groupes sociaux qui normalement ne se rencontrent et/ ou ne dialoguent pas, du fait de distances géographiques, ethniques, culturelles, générationnelles, voir psychologiques.

Une approche séquentielle gage d'une nécessaire appropriation

Cette étude a été menée suivant deux phases séquentielles distinctes nécessaires pour créer un climat de dialogue sécurisé et ouvert ainsi que pour assurer l'implication de personnes légitimes, prêtes à s'asseoir pour dialoguer de manière constructive et en confiance :

(i) Des consultations dans les localités ciblées

Sur une période de cinq mois allant de mai à septembre 2017, les équipes de chercheurs-facilitateurs d'Indigo Côte d'Ivoire ont conduit des consultations dans différentes localités des régions du Guémon, Cavally et Tonkpi. Ce processus aura engagé 1051 participants à travers des groupes de dialogue (focus groupes) et des entretiens individuels. Au total, 45 focus groupes ont été organisés : 17 focus groupes dans la région du Guémon, 16 dans le Tonkpi et 12 dans le Cavally.

Les focus groupes ont été composés afin d'assurer l'inclusivité et la diversité des participants, en fonction de leur appartenance au même secteur d'activité, à une même communauté ethnique, aux mêmes groupements ou associations. Une attention particulière a été accordée à la participation des jeunes (21% des participants avaient moins de 35 ans), des femmes (22%), des pouvoirs publics (15%) (administratifs et traditionnels), afin d'assurer leur participation active. En outre, dans le souci d'avoir la plus large vue possible des dynamiques à l'œuvre dans chacune des localités concernées, les équipes ont veillé à y retrouver l'hétérogénéité et toutes les composantes sociologiques de ces localités.

Dans le but d'assurer une participation active d'un grand nombre de personnes clés, des entretiens individuels ont également été organisés avec ceux qui n'étaient pas disponibles pour participer aux groupes de discussion, ou dont l'expertise sur les dynamiques en cause méritait un entretien beaucoup plus approfondi, ou encore qui refusaient le cadre collectif de l'échange, mais dont l'absence dans le processus aurait pu biaiser les résultats. Ainsi, 558 entretiens individuels ont été conduits.

Les données empiriques recueillies auprès des participants aux consultations ont été complétées et enrichies par une recherche théorique et documentaire réalisée par les équipes de chercheurs-facilitateurs d'Indigo Côte d'Ivoire et d'Interpeace afin d'apporter un éclairage supplémentaire et d'enrichir la compréhension des enjeux qui émergent.

(ii) Des restitutions régionales

A la suite de la phase de consultations et du traitement des informations, les résultats préliminaires ont été soumis à validation à des représentants des parties prenantes antérieurement consultés dans les chefs-lieux des régions du Guémon (Duekoué), Cavally (Guiglo) et Tonkpi (Man). Les ateliers régionaux de restitution organisés dans le cadre de cette étude ont ainsi convié 150 participants.

L'objectif de ces ateliers de restitution était de construire autour des résultats de l'étude un premier niveau de consensus en termes de compréhension partagée des dynamiques de conflictualité et de cohésion. Il s'agissait de vérifier que les données recueillies et analysées reflètent bien les discussions et de permettre aux participants d'apporter les nuances nécessaires, de recueillir des éléments de diagnostic additionnels et d'approfondir l'analyse participative.

L'autre enjeu de ces restitutions était d'offrir un espace de confrontation et de concertation apaisé à des populations de la même zone qui, pour certains, n'avaient pas eu l'opportunité de se parler et de discuter lors de la première phase des consultations dans leur localité. De cet exercice de validation, des éléments de compléments et de

remise en cause ont permis de donner du relief à certains arguments développés par les populations elles-mêmes.

En définitive, tout le processus a mobilisé un total de 1201 participants dont (21%) des jeunes de moins de 35 ans, (23%) de femmes et (15%) des pouvoirs publics (administratifs et traditionnels).

L'analyse systémique et la structure du rapport

Pour approfondir l'analyse des données issues des consultations, l'équipe de chercheurs a utilisé l'approche de pensée systémique. L'analyse systémique veut dépasser la logique simpliste de cause à effet et de linéarité suggérée par certains types d'analyse tel que l'arbre à problème par exemple. Elle tend à rendre plus explicite la complexité des dynamiques qui structurent un phénomène donné. Au lieu de se focaliser sur quelques causes profondes, il s'agit d'identifier les dynamiques structurantes qui relient toutes ces causes ou facteurs.

Ces dynamiques structurantes représentent donc des séquences des connections causales entre plusieurs facteurs. Pour y arriver, les chercheurs identifient les principaux facteurs qui influencent un phénomène (« causes et effets » dans une analyse classique) pour ensuite identifier les interactions et interdépendances entre eux. Enfin, les chercheurs se posent la question de savoir si certaines séquences/groupes de facteurs influencent le système au sens large, au-delà des simples facteurs : autrement dit, des dynamiques structurantes.

Sur la base de ces analyses, validées avec les parties prenantes au processus de recherche, trois dynamiques structurantes clés permettant de dresser un état des lieux de cohésion sociale et du fonctionnement des comités de paix seront présentées dans ce rapport. Il s'agit (i) des inégalités perçues dans la distribution de la richesse et les ressentiments autour de la figure de l'étranger que cela induit, (ii) la fragilisation et la de-légitimation des institutions traditionnelles de gouvernance locale et (iii) le déficit de leadership et l'absence de culture de l'engagement citoyen qui inhibent la pérennisation des comités de paix.



Vidéo accompagnant ce rapport d'étude

Film documentaire produit par l'équipe de chercheurs audiovisuels

Deux vidéos ont été produites par les chercheurs audiovisuels, engagés dans le processus de recherche. C'est lors de la phase de consultation des populations du District des Montagnes que l'équipe audiovisuelle a pu capturer les impressions et opinions de nombreuses personnes. Les propos des intervenants ont été recueillis durant les focus groupes ou entretiens individuels.



La première vidéo porte sur les obstacles à la cohésion sociale notamment la figure de l'étranger, les tensions intergénérationnelles et de genre.

<https://vimeo.com/interpeace/figure-etranger>



La seconde vidéo met en évidence les dynamiques autour des chefferies traditionnelles et des comités de paix.

<https://vimeo.com/interpeace/chefferie-traditionnelle>

RESSENTIMENTS ET
CRISPATION DES RAPPORTS
DE COHABITATION
COMMUNAUTAIRE AUTOUR
DE LA FIGURE DE L'ÉTRANGER
ET DE SA RÉUSSITE SOCIALE

1

Chapitre I :

Ressentiments et crispation des rapports de cohabitation communautaire autour de la figure de l'étranger et de sa réussite sociale

Dans l'analyse des dynamiques de conflits à l'œuvre dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, il est constamment fait mention de la question foncière comme source principale des tensions de cohabitation communautaire. Le présent processus de dialogue, sans remettre en cause le poids de ce facteur, met en évidence qu'au-delà des conflits d'accès et d'appropriation de la terre à l'ouest, les inégalités perçues dans la répartition des richesses générées par l'économie agricole entre populations autochtones³ d'un côté, et allogènes⁴/allochtones⁵ de l'autre crispent tout aussi profondément les rapports inter et intra-communautaires. De fait, autour de la réussite sociale supposée des étrangers au terroir, qu'ils soient allogènes *burkinabè* ou allochtones *baoulés* principalement, se cristallisent des ressentiments qui accentuent les lignes de fractures communautaires et affectent la qualité du lien social dans la région.

1.1. Capacités différenciées de mobilisation des facteurs de production et déséquilibres socioéconomiques dans l'économie villageoise

Beaucoup plus que les autochtones et, dans une certaine mesure, les allochtones, les populations allogènes, semblent être, dans le District des Montagnes, grâce à certains réseaux de solidarité et un flux toujours constant de nouveaux arrivants convoyés dans la zone à travers des filières de migration relativement structurées, plus à capacité de mobiliser du capital et de la force de travail pour valoriser des surfaces plus grandes de terres. Si cela est perceptible objectivement dans la structure des exploitations familiales agricoles, elle donne lieu à des perceptions particulièrement ancrées au sein des populations. Selon le RGPH 1998, la population de Fengolo dans la région du Guémon, était estimée à 12.000 personnes. Les communautés étaient réparties comme suit : 25% d'autochtones guéré; 35,6% d'allochtones dont 27% de Baoulé et 39,4% d'allogènes dont

-
- 3 Populations ivoiriennes originaires de la localité où, elles vivent : dans le cadre de notre étude, il s'agit des Guéré, Oubi, Wobé, Yacouba et Toura qui ont été consultés dans leur région d'origine.
- 4 Populations non ivoiriennes vivant dans les terroirs concernés par la recherche. Il s'agit le plus souvent de ressortissants Burkinabé, Maliens ou Guinéens.
- 5 Populations ivoiriennes, généralement originaires du centre du pays appelés Baoulé, vivant dans les terroirs concernés par la recherche.

26% de Burkinabés. Les populations allochtones et allogènes mis ensemble constitueraient 9.000 personnes à savoir 60% de la population totale⁶. Dans certaines localités de la région du Cavally, les communautés non-Ivoiriennes (allogènes) seraient plus nombreuses que les populations ivoiriennes (autochtones et allochtones). A titre d'exemple, la sous-préfecture de Bloléquin compte 35.317 Ivoiriens et 36.521 non-Ivoiriens ; celle de Bedy-Goazon dans le département de Guiglo, enregistre 5.158 Ivoiriens et 11.714 non-Ivoiriens, et la population de la sous-

préfecture de Taï serait répartie comme suit : 12.563 Ivoiriens et 19.353 non-Ivoiriens⁷. La forte proportion des communautés « étrangères », en occurrence les allogènes, et leur détention des plus grandes superficies agricoles dans ces zones forestières, semblent expliquer leur supposée monopole du pouvoir économique. Une étude réalisée par ACF (Action Contre la Faim) en 2012, dans les localités de Zouan-hounien (Tonkpi) et Toulepleu (Cavally), montre que les allogènes détiendraient les plus grandes parcelles cultivables.

Tableau : Répartition des facteurs de production par groupe

Origine ethnique	Superficie moyenne cacao	Superficie moyenne café	Nombre moyen de parcelles cacao	Nombre moyen de parcelles café	Tonnage moyen de cacao	Tonnage moyen de café
Autochtone	1,48	1,74	1,31	1,14	249,29	365,8
Allochtone	1,5	1	1,5	1	182,5	-
Allogène	7,17	4,23	1,33	1	976	743,14
TOTAL	2,33	1,93	1,32	1,13	359,63	400,1

Source : Document interne ACF 2012⁸

Pour les populations ivoiriennes engagées dans l'économie de plantation villageoise dans l'ouest, leurs concitoyens semblent plus en déficit de solidarité, que les communautés issues du Burkina Faso qui s'appuient sur des réseaux actifs familiaux, recrutés au sein de la parentèle directe ou indirecte.

« Nous-mêmes [autochtones et allochtones], on n'est pas bien solidaire. [...] Tout le monde sait que [...], étranger là, il va venir, il va mettre son argent dans même place. Il va appeler ses frères, 200 personnes, ils vont venir nettoyer. Baoulé là, tu vas appeler quelqu'un jusqu'à tu ne vas pas voir quelqu'un pour t'aider. Mais burkinabé là ces frères-là sont là, solidaires »⁹

Pour les communautés locales, cette solidarité est créatrice dans le milieu de richesse et consolidatrice de pouvoir pour ceux qui en bénéficient au niveau de leur exploitation agricole. Ainsi, face à des autochtones dont les familles sont de plus en plus nucléarisées, avec un niveau de décision encore fortement contrôlé par les aînés sociaux, les allogènes, en particulier, semblent avoir un poids démographique et un niveau de revenu supposé plus élevés dans les terroirs. Cela, leur confère, dans les imaginaires, un ascendant sociopolitique important et leur permettrait d'exercer un certain contrôle sur de nombreux pans de la vie locale.

« Les Mossis là, ils sont plus beaucoup que nous. Même les corps habillés¹⁰ là, les Mossis ont mis cœur

6 Gouali Bi A. P. 2008, « Tutorat et Conflits Fonciers Ruraux dans l'Ouest Ivoirien : le cas de Fengolo dans la sous-préfecture de Duékoué », rapport de recherche n°5, CODESRIA.

7 Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH) 2014

8 ACF 2012, « Enquête sécurité alimentaire et moyen d'existence (SAME) : Etude café-cacao Zouan-Hounien, Toulepleu », Document interne

9 Focus allochtones Baoulé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 26 Juillet 2017

10 Cela signifie : « les militaires »

sur¹¹ eux ici un temps. En 2013, [...] ils ont déjà envahi le camp là ici. Eux [les Burkinabés], ils disent qu'ils ne bougent pas ; et, ils n'ont pas bougé jusqu'à 20h. Les corps habillés hein, ceux qu'on compte sur eux même ! Militaire là, qui ont fusil là ; eux ils n'ont pas bougé. Eux-mêmes, ils ont peur des Burkinabés. Donc ce n'est pas nous là, bras ballants, nous on ne va pas avoir peur d'eux [...].»¹²

Ce poids démographique important des allogènes burkinabés, leur pugnacité et leur relative solidarité susciteraient au sein des communautés autochtones une certaine crainte. Beaucoup plus pour les autochtones que pour les allogènes, la méfiance semble alors régir les rapports de cohabitation. De plus, dans de nombreux terroirs, il y a comme un sentiment d'impuissance partagé par les autochtones face à ce pouvoir attribué aux allogènes. Sans recours ni capacité pour y faire face, l'état et ses relais locaux étant eux-mêmes perçus comme incapables de les « affronter », nombre d'autochtones ont alors l'impression d'être devenus des étrangers dans leur propre localité ; les « étrangers étant devenus tout-puissants. »

De ce fait, une perception commune dans les terroirs donnerait à penser qu'au niveau matrimonial, le pouvoir économique des allogènes burkinabè, leur permettrait de « prendre aux autochtones leurs femmes. » Au niveau politique, on leur attribue le pouvoir d'influencer la composition et les décisions de la chefferie locale et, finalement, de supplanter leurs tuteurs pour se poser comme les interlocuteurs de choix auprès de tous les acteurs extérieurs intervenant dans le village, tant dans le champ de l'humanitaire que dans celui du développement.

« Ce monsieur qui a occupé une parcelle, qui t'a pardonné, tu lui as cédé une parcelle.¹³ C'est ce monsieur aujourd'hui qui te commande. Ce

monsieur aujourd'hui, il détourne ta femme. Ta femme ne t'entend pas¹⁴. »¹⁵

Dans certaines localités comme Diboké, les allogènes seraient même au cœur des activités de vente de terres ou de forêts, notamment classées, et particulièrement actifs dans le développement de nouvelles cultures. En effet, certains allogènes burkinabé supposés avoir réussi à se constituer un important patrimoine foncier au lendemain de la crise post-électorale, se seraient autorisés l'installation sur d'autres pan du domaine forestier villageois de nouveaux venus ayant la même origine qu'eux. Dans les imaginaires locaux, on parle alors d'un changement du statut de ces anciens allogènes burkinabé : hier « protégés » des autochtones, ceux-ci seraient aujourd'hui devenus tuteurs de leurs compatriotes¹⁶.

« Les gens sont arrivés dans le village. Ils ont pris les forêts des tuteurs sans les tuteurs, en disant que c'est classé. Aujourd'hui, il y a des coins, où les étrangers même ont vendu de la terre. »¹⁷

« Le doyen là, il est allé dans sa propre plantation que les gens de Tinhou ont vendu. Et là-bas, ils ont failli l'égorger. Un Guéré dans sa propre forêt, dans sa propre plantation ! Et, ils l'ont attaché comme singe pour l'envoyer au village devant un chef du village guéré. Les Mossis ! Lui, sa femme, son petit frère et puis ses enfants [...]. Les Mossis d'abord, ils ne respectent pas le chef du village. »¹⁸

Ces perceptions, fortement ancrées dans le milieu donnent à penser, principalement au sein des communautés autochtones, que « les étrangers » auraient « tellement réussi » qu'ils ne se gêneraient pas de s'imposer aux autres. De fait, plus les écarts perçus de bien-être et d'aisance financière supposée (exprimés par la possession de biens matériels comme les motocyclettes ou la capacité à réaliser des quantités

11 Cela signifie : « ont défié leur autorité ou se sont imposés à eux »

12 Focus jeunes autochtones, Diboké, Bloléquin, 02 Août 2017

13 Cela signifie : « qui t'a supplié pour que tu lui cèdes une parcelle »

14 Cela signifie : « elle ne te respecte plus »

15 Focus hétérogène jeunes, Danipleu, Gbon-houyé, Danané, 10 Juin 2017

16 Dans l'économie de plantation locale, la règle présidant à l'installation de tout nouvel arrivant étranger dans un terroir est que ce dernier soit pris en charge par un autochtone qui en devient le tuteur. C'est ce dernier qui lui cède une partie de son patrimoine foncier familial s'il en dispose ou le cas échéant négocie avec la communauté l'acquisition, pour son « protégé » de terres cultivables auprès d'autres autochtones qui en possèderaient. Cette pratique a pour fonction d'assurer une sorte de contrôle social sur les nouveaux arrivants.

17 Focus chefs de communauté et membres d'organisation, Zouan, Guiglo, 04 Mai 2017

18 Focus jeunes autochtones, Diboké, Bloléquin, 02 Août 2017

plus importantes de productions cacaoyères, etc.) sont importants entre les communautés, plus les moins « nantis » ont le sentiment que les autres ont une propension plus grande à tout leur prendre (femmes, terres, décisions, etc.). Cette situation ne manque donc pas de donner de l'épaisseur aux ressentiments entre les communautés, autour de la figure de l'étranger et de sa réussite sociale supposée.

« Ces étrangers, ceux qui sont venus se cacher derrière une termitière et ils veulent être plus haut que cette termitière, c'est pas bien ! C'est-à-dire, tu es étranger. Tu es venu nous demander une parcelle de terre. On t'a légué cette parcelle et, en guise de récompense, tu veux être le maître du chef terrien parce que tu es venu, je t'ai accepté et au finish tu veux être intelligent que moi. »¹⁹

Au contraire, du point de vue des allogènes, ce qui est perçu par les communautés autochtones comme une volonté de domination n'est rien de moins qu'un refus de la part de ces derniers d'accepter leur réussite sociale.

« Ils disent que nous, on a beaucoup d'argent, on est venu s'asseoir sur leur tête. Or [...], ce n'est pas ça. On a travaillé. On a eu pour nous. Nous sommes dans une prison ici. Tu as eu ton argent pour payer moto, tu ne peux pas sortir. Par exemple, on veut passer avec nos motos même qu'on a payer, tu ne peux pas passer. Ils sont arrêtés sur la route. [Ils disent] que la route c'est pour eux. Que nous, on n'est pas venu avec la route du Burkina Faso ici. »²⁰

Ces sentiments ambivalents dans lesquels se mêlent le refus autochtone d'une domination des étrangers et la conviction allogène que c'est leur réussite sociale supposée qui ferait envie aux autochtones semblent nourrir des ressentiments et entretenir des tensions inter et intra-communautaires.

1.2. Références à l'étranger et tensions au sein des lignages autochtones

Autour de la figure de l'étranger, des ressentiments profonds et des tensions vives émergent et se consolident dans les communautés rurales de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les tensions de cohabitation dont il est fait mention structurent des lignes de fractures plus ou moins manifestes aussi bien entre autochtones et allogènes, entre autochtones et allochtones qu'entre allochtones et allogènes ou, de façon plus inattendue, au sein des communautés autochtones et allogènes elles-mêmes.

1.2.1. Au sein des communautés autochtones: lorsque "l'étranger" devient la cause perçue de la précarisation socio-économique des plus jeunes ainsi que la source de tensions générationnelles.

La question de la cession des terres par les aînés sociaux autochtones aux « étrangers » est présentée par les cadets comme la cause principale de leur vulnérabilité sociale et matérielle. Pour les plus jeunes en effet, c'est parce que les aînés sociaux s'arrogent le droit exclusif de contractualiser (par des ventes ou des modalités locales connues sous le terme de « travail-partager ») l'exploitation des patrimoines fonciers familiaux avec les étrangers en quête de terres pour leur seul bénéfice qu'ils se retrouvent, eux jeunes, dans une situation de dénuement les conduisant vers certaines formes de travers sociaux : alcoolisme, banditisme, etc. ou, pire, que le monde extérieur ne retient d'eux que l'image de personnes peu enclines à s'investir dans le travail de la terre.

« Ton frère de même père même mère se lève, il vend ta forêt à un étranger et il dit à cet étranger si tu le vois en brousse là-bas il faut le tuer, il faut le tabasser et rien ne peut [...] sortir dedans. Toutes nos forêts sont évacuées dans la main des étrangers et nous sommes au village, nous souffrons. On

¹⁹ Focus Jeunes chauffeurs de moto-taxi, Bangolo, 22 Juillet 2017

²⁰ Focus communautés allogènes burkinabè, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

ne s'entend pas, [Il n'y a plus de cohésion dans ce village.]»²¹

« Aujourd'hui là, toi-même qui est jeune qui veut travailler, le père qui est là, lui, il se dit qu'il est vieux, il veut manger. Aujourd'hui là, il dit, il va prendre son baoulé, son baoulé va travailler. Moi, je veux travailler tu dis, tu vas prendre baoulé. Baoulé là, il va travailler ce n'est pas pour moi il va travailler [...] !! »²²

Au-delà de la conviction qu'ils sont spoliés de leur terres par des étrangers de plus en plus nombreux sur leurs terroirs, les jeunes estiment que leurs aînés sociaux encourageraient ce colonat massif des terres dans l'ouest à des fins de productions cacaoyères, renforçant localement l'insécurité alimentaire et la faible capacité d'action collective productive chez les autochtones. Moins les jeunes disposent de parcelles à valoriser, moins ils ont le besoin ou la capacité de se mettre ensemble pour travailler la terre. De fait, même si la force de travail existe en leur sein, elle ne peut être mobilisée dans le cadre de travail collectif, vu l'absence de terres exploitables, les parcelles productives ayant été cédées aux étrangers.

« Maintenant là, même les terres là, on n'en voit plus même. Qu'est-ce qui va nous associer ? On va s'associer sur quoi ? Il est vrai que nous avons l'amour de travail ; mais tu es là tandis qu'il y a un Ouédraogo qui est sur ta parcelle [...]. Donc je ne parle pas de pauvreté alimentaire. Mais de cette pauvreté que je parle là, on n'a plus rien où même on doit cultiver. »²³

De façon manifeste, des tensions générationnelles fortes ont cours au sein des communautés autochtones en lien avec le pouvoir exclusif de décision, détenu par les aînés sociaux quant à l'affectation des terres à la culture cacaoyère, en privilégiant la contractualisation avec les « étrangers » au détriment des jeunes. Ces derniers, forts de leur exode vers le Libéria voisin pendant la crise, ont acquis, de leur propre point de vue, au fil des années une forme de maturité sociale et des obligations qui les autoriseraient beaucoup plus que par le passé à contester les transactions

foncières réalisées par leurs aînés. Certains parmi eux sont revenus avec une conjointe et des enfants. Ils sont désormais face à des responsabilités et des charges familiales pour lesquelles la terre reste la seule ressource qu'ils peuvent, dans le village, mobiliser pour assumer leur rôle de nouveau parent ou de chef de ménage. On assiste ainsi à une revendication du droit à la propriété foncière et un désir important d'autonomisation de la tutelle des aînés, au point de s'engager dans des logiques de contestations vives de l'autorité de ces derniers.

Pour les aînés, au contraire, les revendications d'un droit d'usage des terres de la famille d'une part, et la contestation de leur autorité par les jeunes d'autre part, est la preuve que ceux-ci ne respectent plus l'ordre social établi. Dans cet ordre social en effet, les aînés sociaux se sentent légitimes de continuer à décider de l'affectation des terres. Ainsi, pour les aînés, les jeunes auraient été pervertis et négativement façonnés par « l'absence de loi » au Libéria.

« Ici les jeunes n'aiment pas trop aller au champ. Eux, ils sont allés de l'autre côté, de l'autre côté ils sont revenus là, est ce qu'ils peuvent respecter les gens ? Et puis, il y avait des mercenaires, qui ont fait la guerre et puis aujourd'hui ils sont là. Donc là il y aura changement de comportement [...]. En tout cas, [au Libéria] il n'y a pas de loi comme en Côte d'Ivoire. Donc là-bas, les jeunes là ils sont livrés à eux-mêmes. »²⁴

Pour les jeunes, leur attitude actuelle est moins la preuve d'une irrévérence envers leurs aînés sociaux, que le besoin vital pour eux d'exister socialement et de se prendre en charge économiquement en tant qu'adulte, dans un milieu où l'on aurait tendance à les infantiliser, leur refusant toute possibilité d'autonomisation.

« Ce n'est pas impoli, c'est la manière on leur parle là, qu'ils pensent que on est impoli. Ton papa n'est pas là ! Aujourd'hui, tu reviens, il vend ta parcelle. Tu t'en vas vers lui, il te répond mal. Il vit à l'aise avec sa famille, pendant ce temps toi tu es à côté, tu souffres. Est-ce que vous allez vous entendre ?

21 Focus mixte jeunes, Danipleu, Gbon-houyé, Danané, 10 Juin 2017

22 Focus jeunes autochtones, Toulepleu village, Toulepleu, 13 Juillet 2017

23 Focus jeunes autochtones, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 26 Juillet 2017

24 Entretien individuel responsable des femmes autochtones, Toulepleu village, Toulepleu, 13 Juillet 2017

Jamais. Et ils attendent maintenant que tu viens plaider devant eux. Non ! pardon le vieux, je n'ai pas mangé aujourd'hui. Il faut me donner 1000 francs. Le temps est passé. »²⁵

Ce besoin d'autonomisation est même invoqué par certains jeunes pour légitimer l'engagement de certains des leurs dans des trajectoires de violence, notamment en ce qui concerne la tendance qu'ont certains à vivre de la criminalité en agressant violemment les commerçants et autres acheteurs de produits agricoles sur les pistes villageoises. Même les phénomènes plus urbains et lointains comme la violence en bande de jeunes dits « microbes » seraient en partie, du point de vue de certains jeunes, la transposition vers Abidjan, de comportements déviants de survivants de ruraux originaires de la zone.

« [A] Abidjan, avant on ne parlait pas de microbe. Mais aujourd'hui, les microbes sont remplis partout. D'où sortent ces microbes-là ? Ils viennent du village ici comme nous. Expliquez que moi par exemple ma terre m'a été prise, je n'espère sur rien. J'ai même plus le temps de nourrir ma famille. Je suis obligé de devenir un bandit pour gagner de quoi à manger. »²⁶

1.2.2 Au sein des communautés autochtones: tensions autour du droit de propriété foncière et du statut d'étrangère de la femme

En plus des jeunes, de plus en plus de femmes s'engagent dans cette même remise en cause de l'exclusivité des droits, que s'arrogent les aînés sociaux autour de la terre, pour elles aussi réclamer leurs droits à la terre. Certaines n'hésitent pas à ruser pour faire valoir leurs droits. La pratique la plus courante utilisée par ces femmes est de recourir, contre l'avis des aînés, à de la force de travail masculine rémunérée pour « coloniser », pour leur compte, le maximum de parcelles possibles aux fins de production agricole.

« Avant, on n'accepte pas que les femmes héritent de la forêt. Moi, j'ai demandé la parcelle à mon père pour cultiver. Il s'est opposé. Je suis allée même voir ses frères pour venir lui parler, il s'est opposé. Depuis ce temps j'ai pris des contractuels pour défricher deux hectares. Aujourd'hui, j'ai 15 hectares d'hévéa, cacao et teck. Il a voulu même partager avec moi, mais, j'ai refusé, parce que quand il va mourir, c'est mes frères qui vont hériter. Et aujourd'hui, je prends cet argent pour m'occuper de lui. Il y a pleins de femmes qui ont suivi mon conseil, aujourd'hui, elles ont des champs. »²⁷

Ces revendications féminines à plus d'égards et de droits dans les communautés autochtones semblent, du point de vue des aînés sociaux introduire, de façon brutale, une nouveauté « déstabilisatrice » dans le mode de fonctionnement de cette société rurale.

« Nos ancêtres n'ont pas fait ça. Il faut qu'on se dise la vérité. Nos ancêtres n'ont pas dit ça : ma fille voici ta parcelle ! Je n'ai jamais vu ça, si ce n'est pas un garçon. [...] sinon on sait que la femme a sa part d'héritage. Mais on ne considère pas ça. »²⁸

En plus de bousculer certains fondements gérontocratiques des communautés villageoises autochtones de l'ouest, ces revendications féminines ne manquent pas de raviver des tensions au sein des cercles familiaux. Elles introduisent dans les débats familiaux la question même du statut de certaines femmes en tant que membre de plein droit de leurs communautés, car elles aussi, à l'instar des allogènes et des allochtones ne manquent pas d'être traités « d'étrangers ». En effet, vu qu'un nombre important de femmes autochtones se marient en dehors de leur village d'origine, elles sont aussi considérées comme des étrangères dans leurs familles « par alliance matrimoniale », leur belle-famille. Pis, leurs enfants issus de ces unions sont considérés comme étant des étrangers dans leurs villages d'origine. Ces femmes et leurs progénitures voient donc régulièrement leur droit d'accès au foncier contesté, ouvrant la voie aux revendications mentionnées supra.

25 Focus jeunes autochtones, Diboké, Bloléquin, 02 Août 2017

26 Focus jeunes autochtones, Diboké, Bloléquin, 02 Août 2017

27 Entretien informel madame le chef de village de Banco, Guiglo, 10 Septembre 2017.

28 Focus mixte autochtone, Blériméouin, Bangolo, 18 Juillet 2017

« Dans nos propres familles, les femmes sont étrangères, nos enfants sont étrangers dans nos villages, [...] Ton père vient de ce village, tu te maries ailleurs. Tu fais tes enfants, demain c'est tes propres parents qui vont traiter tes enfants d'étrangers. Ton père meurt, tu n'as pas droit à l'héritage foncier. Et quand tu réclames pour ton enfant, on dit que ton enfant aussi est étranger. C'est là que se situe mon problème. Si on règle le problème foncier, il ne faudrait pas que on règle seulement du côté des allogènes, des autres étrangers qui quittent ailleurs. Mais, il faut qu'on parle pour nous les femmes et pour nos enfants. Leur étranger là ça se situe à quel niveau ? Qu'est-ce qu'ils décident pour nos enfants ? Qu'est-ce qu'ils décident pour leur sœur qui viennent du même père qu'eux ? Du même patois qu'eux ? Qui ont le même sang qu'eux et qu'ils appellent aussi étranger »²⁹

1.3. Ressentiments autour de la figure de l'étranger et tensions de cohabitation intercommunautaires

Si au sein des communautés autochtones, les femmes mariées issues d'un autre village et leurs enfants sont souvent présentés comme des « étrangers » qui n'ont pas le droit de jouir directement du patrimoine foncier des familles, cette référence à l'extranéité de l'origine est constamment mobilisée pour qualifier les allogènes et les allochtones. Cette forme d'identification de l'autre ne manque pas dans le milieu de générer des tensions fortes entre les communautés.

1.3.1. Référence constante au statut d'étranger et crispation des relations entre autochtones et allogènes

De fait, quel que puisse être leur niveau d'investissement et d'engagement dans la vie sociale et la dynamique économique de leur village d'accueil, les populations allogènes et les allochtones ont le

sentiment de n'être « reconnus » et identifiés par les autochtones, que par leur origine « étrangère ». Pour ces non-autochtones, cette manière de les désigner est vécue comme une forme de stigmatisation constante et un refus d'acceptation de la part des autochtones. Si pour les migrants les plus âgés cette catégorisation est acceptée, pour les plus jeunes, le plus souvent nés sur le sol ivoirien, cette référence constante et cette propension à être identifiés selon le patronyme, à un étranger est source de frustration. De leur point de vue, c'est méconnaître leur implication à la vie locale et leurs efforts d'intégration.

« Ils disent que nos parents, c'est des étrangers. Or pourtant, eux ils ont contribué aussi, ils ont construit le village. Nous autres, on est né ici. Je suis comme un Ivoirien. Mais quand je passe, parce que j'ai un nom de famille Burkinabé, je suis considéré comme un Burkinabé. Je fais plus pour le village que ceux qui se disent qu'ils sont guérés. Nous qui vivons ici, on est tous des villageois. »³⁰

Pour les membres des communautés autochtones, il y a comme une incompréhension quant au fait que les étrangers n'acceptent pas d'être considérés comme des « étrangers ». Pour eux, en effet, la composition du tissu social local est fondée sur une claire et nécessaire distinction entre le « nous » et le « eux » ou les « autres ». Et ceux des membres de la communauté qui ne sont pas « nous », c'est-à-dire autochtones, sont de facto « des étrangers » fussent-ils résidents de longue date ou natifs du village.

« Ici là, ce n'est pas chez toi. Est-ce que tu es venu ici avec telle ou telle chose ? On te dit oui tu es un étranger, tu te mets dans ta peau d'étranger. Le jour on va te considérer comme l'un des leurs, alors, tu seras de leur famille »³¹

Pour d'autres, notamment les allochtones *baoulés*, cette appellation « étrangers » est prise vis-à-vis des allogènes sur le ton de la plaisanterie. Elle est de leur point de vue une façon de dédramatiser un statut social « chargé » sur le plan émotionnel et social et d'en faire un facteur de ralliement. Entre « étrangers » au terroir on peut se permettre en effet de

29 Atelier de validation région du Cavally, Guiglo 30 Septembre 2017

30 Focus communautés allogènes burkinabé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

31 Focus Association des Femmes baoulé, Bangolo, 31 Août 2017

la familiarité autour de ce statut, chose qu'on n'accepte pas toujours lorsque cela vient des autochtones. Car, l'accepter, c'est assumer de ne pas être intégré et considéré comme membre à part entière de l'espace commun de vie que représente le village dans lequel ils se sont établis. D'où la charge émotionnelle et sociale contenue dans cette caractérisation et la polarisation des rapports de cohabitation que cela induit.

« Si tu dis à un burkinabé qu'il est étranger, tu as eu affaire. Ils ont carte d'identité ivoirienne. Il fait sortir sa carte. Mais, moi et puis eux [burkinabés], on plaisante. Comme je suis baoulé, on s'appelle étranger. Mais un Guéré, ne peut pas leur [burkinabés] dire ça !! Et puis guéré peut pas me dire ça aussi. Parce que ce que je fais ici là, est ce qu'ils peuvent faire ? »³²

1.3.2. Quand les allochtones se sentent moins privilégiés que les allogènes dans la gestion de la terre.

Au-delà de la « communauté d'exclusion » qui semble liée les allochtones *baoulés* et les allogènes *Burkinabé*, autour de la figure de l'allochtone *baoulé* se concentrent des griefs contre eux portés par les communautés autochtones. Dans nombre de communautés villageoises autochtones en effet, aux *Baoulés* est associée l'image d'un peuple « ingrat », ne reconnaissant pas les bienfaits, leur installation sur les terres des communautés pour la pratique de l'agriculture. De fait, beaucoup moins que les allogènes, il semblerait que les *Baoulés*, surtout les plus jeunes, acceptent de moins en moins d'entretenir avec leurs tuteurs la relation d'obligation qui lie le propriétaire des terres et les personnes auxquelles ils les cèdent.

« Mon tuteur aujourd'hui est comme mon papa. Quand il vient me voir pour un problème, je l'assiste mais pas sur le champ car je ne voudrais pas donner une réponse rapidement... Par moment, je n'attends pas qu'il me demande cela. Moi-même, je vais acheter un sac de riz et je vais déposer à la

maison. Souvent si ça va chez moi, j'accompagne ça d'une somme de 5.000 francs que je remets à sa femme. En tout cas, entre mon tuteur et moi tout va bien... Quand j'ai un problème avec quelqu'un dans le village et que j'appelle mon tuteur il vient immédiatement, quel que soit le problème, il m'a toujours soutenu. »³³

De fait, dans l'économie de plantation villageoise, une cession de terres ne clôt pas la relation entre le cédant et l'acquéreur ; le cédant entretient avec l'acquéreur une sorte de relation tacite d'assistance qui « l'oblige » lorsque le tuteur est en proie à des difficultés, à lui prêter assistance soit en l'aidant à scolariser, à sa demande, ses enfants, soit en contribuant en nature ou en espèces à certains événements heureux ou malheureux affectant sa communauté d'accueil. Pour les autochtones, les *Baoulés* condescendent de moins en moins à s'inscrire dans cette relation d'obligation socialement acceptée et qui permet, à minima, aux étrangers de partager avec leur tuteur une partie de leur supposée richesse.

Préférant se replier dans des campements proches de leurs plantations, les *Baoulés* sont critiqués par les autochtones pour leur manque de participation à la vie du village hôte et le rapatriement de leurs gains dans leur village d'origine dans le centre du pays. Les *Baoulés* quant à eux, ne comprennent pas cette attaque et leur assimilation aux « étrangers » alors que ces derniers et les autochtones *Guérés* possèdent la même nationalité.

« Ce que j'ai constaté est qu'ici quand tu viens d'ailleurs, si tu n'es pas Guéré, tu es considéré comme tu n'es pas l'homme complet. C'est-à-dire à chaque fois, on te met à l'écart. C'est-à-dire, on ne peut pas t'intégrer réellement comme de la manière on doit intégrer quelqu'un où tu es parti quelque part où on doit t'intégrer dans la société. Tu es toujours marginalisé. Un ivoirien quand tu quittes ailleurs que tu viens dans un autre côté de la Côte d'Ivoire, normalement on doit te prendre en compte. 24 ans dans un village et puis tu es toujours considéré comme un étranger, ce n'est pas normal. Alors que tu es encore sur ton sol. »³⁴

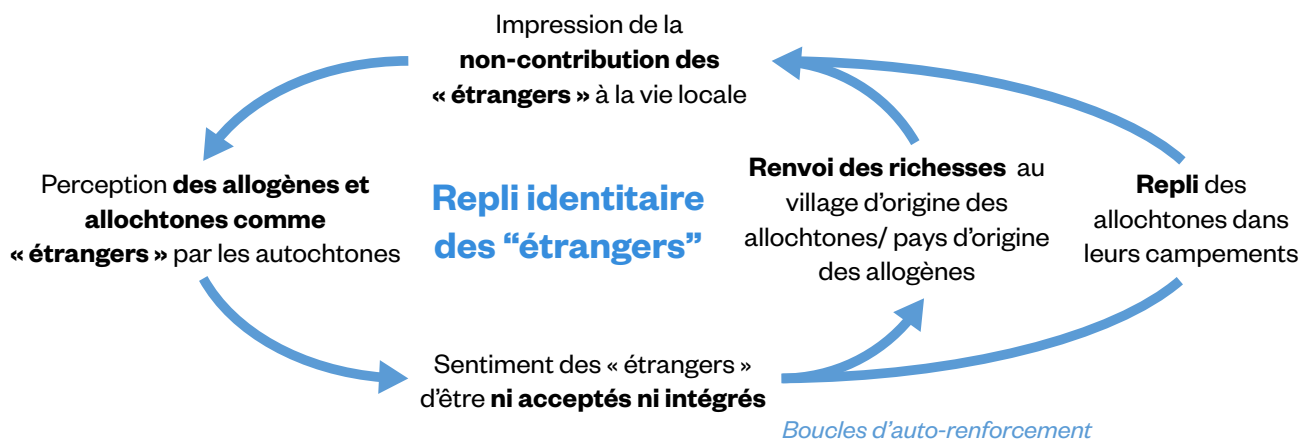
32 Entretien individuel femme baoulé, Bléniméouin, Bangolo, 18 Juillet 2017

33 Entretien individuel Chef sous-groupe ando-agni, communauté baoulé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 18 Octobre 2017

34 Focus allochtones Baoulé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 26 Juillet 2017

Boucle systémique A—Chapitre I Dynamique de repli identitaire des « étrangers »

Pour une explication comment lire l'analyse systémique voir annexe



Toujours selon les allochtones baoulés, leurs compatriotes guérés auraient une préférence pour les non-ivoiriens (Burkinabés, Maliens ou Guinéens) dans la vente des terres. Cette situation semble être justifiée chez les autochtones par l'ingratitude des Baoulés. Une autre raison serait que les non-ivoiriens, vu leur statut d'étranger ne pourraient avoir de prétention sur la terre au-delà de la durée d'exploitation pour la culture du cacao. Dans cette optique, il devient donc impossible pour l'acquéreur étranger de céder la terre à ses descendants. Pour le Baoulé, dont le droit d'usage est plus facilement renégociable, cette préférence reste une raison supplémentaire de frustration et de repli communautaire.

« Eux ils pensent que quand ils donnent place à les étrangers là, ils peuvent arracher. Donc, comme nous ont est ivoirien, ils savent que si on nous donne place, ils ne peuvent pas nous arracher. C'est leur problème-là qui est là. Ça ne nous plaît pas. Parce qu'on est ivoirien, on est ici, la terre ivoirienne. Mais vous arrachez la terre pour donner aux Burkinabés. »³⁵

Dans le Cavally, les lignes de fractures entre autochtones et allochtones sont d'autant plus perceptibles que les tensions foncières se ravivent davantage, rendant quasi impossible la cohabitation

entre ces deux communautés. Les autochtones reprochent aux allochtones de ne pas respecter les us et coutumes de leurs tuteurs. En effet, l'allochtone *baoulé*, du fait qu'il soit ivoirien au même titre que l'autochtone aurait le sentiment, d'avoir les mêmes droits dans le terroir que ce dernier. De fait, il ne respecterait plus et ne se soumettrait plus aux totems et interdits de sa localité d'accueil. L'allochtone *baoulé* serait parfois même taxé de pervertir ce que l'autochtone qualifie de sacré.

« Le problème chez nous ici, surtout dans le département de Bloléquin vise l'allochtone parce qu'ils disent qu'ici à Diboké, ils sont ivoiriens comme nous. Donc ils partagent les mêmes droits coutumiers que nous [autochtones] qui sommes sur place. Les gens là n'ont pas pensé à respecter nos coutumes. »³⁶

« [...] C'est l'allochtone qui refuse d'être étranger et qui en fait un problème. Le Guéré qui va à Zuénoula n'est pas étranger, mais, il est étranger, parce que les coutumes de là-bas, il ne les connaît pas. Donc, il est étranger. Mais l'allogène qui est venu du Burkina, il est allogène, il connaît. Nos problèmes dans les villages ce n'est même pas avec les allogènes. Mais c'est nos frères allochtones-là qui ne nous respectent pas. Quand on te donne une place

35 Focus allochtones Baoulé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 26 Juillet 2017

36 Atelier de validation région du Cavally, Guiglo, 30 Septembre 2017

pour faire ton champ et puis là-bas c'est devenu ton cimetière. Tu ne vois pas les gens du village. Quand, il y a quelqu'un qui décède, tu ne demandes pas comment je dois faire, directement tu enterres les gens. Mais, tu ne respectes pas les coutumes du village ça veut dire que tu refuses ta place d'étranger. C'est le mot : tu es étranger, tu es notre frère ivoirien, mais tu es étranger. »³⁷

La conjugaison de cet ensemble de ressentiments partagés entre autochtones *guéré* et allochtones *baoulés* semble avoir trouvé dans la crise liée à l'infiltration illégale de la forêt du Goin Débé aux fins de production cacaoyère, un accélérateur de tensions de cohabitation. Prenant prétexte de tensions entre exploitants illégaux issus des deux communautés, un nombre important de localités et campements allochtones aux alentours de Guiglo ont fini par devenir des foyers de conflits communautaires violents. Cette situation a entraîné ainsi plusieurs déplacées internes et même des retours forcés de communautés allochtones *baoulé* dans leurs localités d'origines.

Encadré 1. La forêt classée du Goin Débé : D'une occupation "illégal à de multiples conflits de lutte pour le contrôle d'une aire protégée.

Chronologie des événements

Avant 1982 : Exploitation de la forêt classée par les allochtones Baoulé et les autochtones Guéré

1982 : Déclaration officielle de la forêt du Goin Débé en « forêt classée » par l'état de Côte d'Ivoire

2012 : Installation du chef de guerre burkinabé dans la forêt classée

2013 : Affrontements entre les hommes du chef de guerre Burkinabé et les Baoulé de la forêt occasionnent plusieurs disparus et morts

18 novembre 2014 : Arrestation du chef de guerre et trois de ses complices par la gendarmerie de Guiglo.

Septembre 2017 : Début des déplacements massifs des allochtones baoulés vers la ville de Guiglo suite à l'affrontement intercommunautaire entre Guéré et Baoulé

Située dans la région du Cavally, plus précisément dans le département de Guiglo, la forêt classée du Goin Débé est délimitée au nord par le village de Kpandi, au sud, par le village de Trou, au nord-est, par le village de Pona, au sud-ouest par le village par le village de Troya.

Avant 1982, année de sa déclaration en forêt classée, la forêt était déjà exploitée par des communautés autochtones et allochtones, notamment celles venues du centre de la Côte d'Ivoire. Ces populations ont été recensées et leurs champs clairement identifiés. L'état à travers le sous-préfet de l'époque leur aurait recommandé de ne pas aller au-delà des superficies respectives que chacun d'eux occupait déjà, le temps

³⁷ Atelier de validation région du Cavally, Guiglo, 30 Septembre 2017

que les différents plants de café et ou de cacao ne soient plus productifs. Contre toute attente, le suivi de cet arrêté n'a pas été effectif. Cette forêt classée a continué à être occupée en majorité par les communautés baoulés avec l'implication de leurs tuteurs autochtones de Paris Léonard dans la sous-préfecture de Zagné jusqu'à l'avènement des crises militaro-politique de 2002, et post-électorale de 2011.

En 2012, un chef de guerre allogène, de nationalité Burkinabé, s'empare de la forêt et fait l'acquisition de plusieurs hectares avec l'implication d'autochtones guéré de la localité de Troya 2. Plusieurs plantations d'allochtones baoulés se seraient retrouvées à l'intérieur des domaines achetés par ce dernier. Se basant sur son statut de chef de guerre, il ordonna aux allochtones baoulés de déguerpir les lieux. Cela généra un mécontentement au sein de la communauté baoulés qui auraient essayé d'opposer malgré tout, une résistance à ce dernier. Plusieurs affrontements conduiront à la disparition et mort de plusieurs individus.

En novembre 2014, ce chef de guerre et trois de ses acolytes sont arrêtés par la brigade de gendarmerie de Guiglo. Ils sont jugés pour vente illicites de forêts, de rackets, d'assassinats et d'occupation de plantations d'autres occupants clandestins. Il est emprisonné à la Maison d'Arrêt et de Correction de Man où il purge une peine de 10 ans de prison ferme avec 5 ans d'interdiction de parution sur le territoire ivoirien. Depuis sa cellule de prison, celui-ci aurait demandé à ses tuteurs guérés qui lui ont cédé les terres de les récupérer de même que les fruits de ses plantations qu'il aurait laissées. C'est donc cette demande qui aurait motivé l'action des jeunes

Guérés réunis au sein de l'alliance wè à l'encontre des Baoulés dont certains semblent avoir repris les plantations autrefois occupées par cet allogène Burkinabé.

La détermination des Guérés à rentrer en possession de leurs biens et la résistance des baoulés ont donc fini par créer ce conflit intercommunautaire que connaît aujourd'hui la région du Cavally qui a occasionné des milliers de déplacés internes. Cette situation d'expulsion des allochtones baoulés s'est étendue à presque toute la région du Cavally, à des villages et campements hors du périmètre de la forêt classée du Goin-Débé.

Il convient cependant de mentionner que, contrairement aux régions du Cavally et du Guémon où les rapports de cohabitation avec l'allochtone *baoulé* sont de moins en moins pacifiques, la région du Tonkpi, qui a elle une expérience récente de la cohabitation massive avec les allochtones *baoulés*, semblent les préférer aux allogènes *burkinabés*. Il est à noter que dans cette région, « *l'étranger* » serait bien mieux accepté et intégré dans la communauté qu'ailleurs dans les autres régions du district des montagnes. Cependant cette vision tend à être

contestée par la population autochtone jeune qui se sentirait mis à l'écart par les aînés au profit des allogènes. Si en milieu rural, le ressentiment des autochtones serait à l'endroit des allogènes burkinabés, en milieu urbain et plus particulièrement à Man, il serait plus perceptible autour de la figure des allogènes *guinéens*, qui de par leur religion et leur monopole dans le commerce feraient usage de la violence pour s'imposer aussi bien au sein de leur communauté religieuse qu'à l'ensemble de la population.

Encadré 2. **Lutte pour le contrôle de l'espace religieux et économique à Man**

Des lignes de fracture semblent se dessiner au sein de la communauté musulmane de Man (région du Tonkpi). Née d'une crise de leadership interne, qui a donné lieu d'un côté à l'AMSCI (Association Musulmane Sunnite de Côte d'Ivoire) regroupant plus d'ivoiriens et de l'autre l'ACI (Association des Compagnons de l'Islam) avec à sa tête un leader d'origine guinéenne et de nombre de ses compatriotes, la communauté sunnite se livre un combat interne pour le contrôle de l'école islamique et de leur grande mosquée.

Cette crise interne aurait pris une autre tournure pour se transformer en clivage ethnique et identitaire, entraînant le ralliement de personnes externes.

*« Ici les gens sont attachés à leur communauté d'origine. Quand il y a eu la crise entre nous, un appel au secours a été lancé à l'endroit des membres de la communauté. Le problème n'est même plus au niveau des sunnites, des gens aujourd'hui qui ne sont pas des sunnites, sont impliqués, ils sont des deux côtés ».*³⁸

Au fil des années et des différentes crises socio-politiques du pays, le nombre de guinéens à Man s'est accru. Cette communauté aurait acquis un certain poids social et politique du fait de leur pouvoir économique.³⁹ Selon les dires de certaines personnes, les ambitions de la communauté guinéenne seraient le contrôle total des sphères économiques, sociales et politiques dans la région du Tonkpi. De plus, leur capacité à se procurer les pièces d'identités nationales, de façon apparemment illicite pour la plupart nourrit des ambitions politiques et une quête plus grande du pouvoir « *les guinéens ont des ambitions politiques, ils se présentent aux élections ou sont dans le sillage des candidats. On entend parfois dire, quand on aura la mairie, on fera tout ce qu'on veut. La quasi-totalité d'entre eux possèdent des pièces d'identités* »⁴⁰.

Cette situation a entraîné de forts ressentiments intra religieux, inter-communautaires et intra-communautaires. Ces ressentiments se structurent autour de trois principaux facteurs : la lutte pour le contrôle économique, social et politique, le sentiment d'exclusion lié au statut d'étranger en particulier dans le grand groupe " malinké " (allogènes et allochtones) et la diversité sociale et politique source d'accentuation des clivages ethniques et religieux.

³⁸ Entretien individuel Directeur de la radio Al Fourquane, membre de l'AMSCI, allochtone, Man, 10/10/2017

³⁹ La majorité des commerces de la ville serait détenue par des guinéens.

⁴⁰ Entretien individuel Secrétaire général régional de l'AMSCI, allochtone, Man, 11/10/2017

Les deux associations s'accusent mutuellement de radicalisme. Pour certains membres de l'AMCI, le comportement violent de l'ACI et de leurs partisans serait un processus de radicalisation qui pourrait à la longue déboucher sur plus de violences « *La radicalisation, c'est aller jusqu'au bout de ce qu'on défend. Si un fidèle refuse de prier derrière un imam, si on porte main à un imam, jusqu'à ce qu'il soit hospitalisé, si on prolifère des menaces, on empêche des mariages et entraîne des divorces. J'étais dans la radio avec mes collaborateurs, quand les gens sont montés sur le toit et on commencer à jeter des briques dedans, après, ils ont pris une bouteille, mis de l'essence dedans, ils l'ont allumé et jeté par la fenêtre, si ce n'était pas Dieu, aujourd'hui on ne serait là ! Pour moi, le comportement de ces derniers est un processus de radicalisation.* »⁴¹

Selon l'ACI, ils sont traités à tort de Djihadistes « *On nous traite de djihadistes, alors que les djihadistes, leur premiers ennemis là, c'est les sunnites. Parce que les sunnites ne sont pas d'accord sur leurs principes. On arrête des gens au Nigéria qui ne savent même pas dire la Fathia. Nous-mêmes, on a sensibilisé [...]. Mais, les terroristes sont rentrés ici, pourquoi, ils n'ont pas pu ? C'est parce que les sunnites d'ici n'ont pas adhérer, sinon, ils ont été à Bassam. Sinon tous les pays limitrophes de la Côte d'Ivoire ont été touchés.* »⁴².

Pour les membres de l'ACI, les problèmes à Man viennent du fait qu'on traite tout le monde d'étranger, cela crée une stigmatisation de l'étranger et des différenciations sociales « *parce que quand on dit que tu es étranger, tu es détesté, tu es mal vu dans la société* »⁴³. Les membres de l'AMSCI s'inscriraient dans cette logique « *ils ont déplacé le débat pour le mettre sur le côté ethnique* »⁴⁴. La simple appartenance à la communauté sunnite de l'ACI, suffit à les traiter d'étrangers et les assimiler aux guinéens, même pour les autochtones faisant partie du groupe. Cette stigmatisation viendrait moins des autochtones que des communautés Malinkés dans leur ensemble.

« *La base de toutes les crises que ce soit dans la religion, que ce soit dans la politique, que ce soit dans la communauté, toute la base là, c'est la manipulation ethnique [...]. C'est au sein même du groupe Malinké, [...]. Les vraies crises qui naissent en Côte d'Ivoire, c'est entre les Malinkés, sinon les gens là, n'ont rien à avoir dedans.* »⁴⁵.

Les tensions au sein de la communauté musulmane de Man nourrit également des lignes de fractures dans les communautés autochtones. La jeunesse autochtone semble résignée par la présence et l'influence grandissante des étrangers. « *[...] Sinon, le Yacouba, il ne commande plus Man, c'est les Dioulas, on peut dire c'est les guinéens parce que c'est eux qui ont le plus de biens ici. Ils investissent plus ici. Actuellement, ce n'est pas bien mais, un Guinéen, tu vas lui dire quoi ? Il s'en fou [...]. C'est parce qu'on leur a vendu nos terrains, qu'aujourd'hui, ils ont la place, qu'ils veulent venir faire palabre avec nous. Si on ne leur avait pas vendu nos terrains, ils n'allaient pas faire ça. Notre demain ? Il n'y a pas de demain, notre demain sera gouverner par les Guinéens, par les étrangers.* »⁴⁶

Au-delà des différends internes entre les membres de la communauté sunnite à Man, des tensions inter et intracommunautaire semblent exister dans la ville. L'auto-victimisation prônée par chaque communauté nourrirait les violences. Or l'insécurité serait l'un des problèmes importants de la communauté « *On prend la religion comme une excuse pour poser des actes violents. A Man, des personnes ont encore des armes sous les lits. Mais on déplace toujours les problèmes, on ne les règle pas* »⁴⁷

41 Entretien individuel Directeur de la radio Al Fourquane, membre de l'AMSCI, allochtone, Man, 10/10/2017

42 Entretien individuel collectif Imam de l'ACI, allogène, Man, 11/10/2017

43 Entretien individuel collectif Vice-président régional de l'ACI, allochtone, Man, 11/10/2017

44 Entretien individuel collectif Secrétaire général régional de l'ACI, autochtone, Man, 11/10/2017

45 Entretien individuel collectif Imam de l'ACI, allogène, Man, 11/10/2017

46 Entretien Individuel, jeune autochtone, Man, 10 Octobre 2017

47 Entretien Individuel, Assistant social, complexe socio-éducatif, Man, 09/10/2017

1.3.3. Quand le niveau d'investissement supposé dans le terroir d'accueil devient un facteur discriminant dans le statut d'étranger entre allogènes et allochtones.

Comme mentionné supra, allogènes et allochtones ont en commun leur identification par les autochtones en tant qu'étrangers. Aussi, si pour certains "étrangers", cette assimilation commune est prise sur le ton de l'humour, pour certains membres de la communauté allochtone *baoulé*, cela est particulièrement mal vécu ; car malgré le fait qu'on leur reproche de ne pas réinvestir leurs gains dans leur terroir d'accueil, ils ne peuvent s'associer au développement de leurs régions d'origine, qui sont des parties du territoire ivoirien, et accepter d'être considérés comme des étrangers. Pour les *Baoulés* en effet, même s'ils s'investissent à minima dans le développement de leur village d'accueil, à leur différence, le gros des richesses créées par les allogènes seraient rapatriés dans leur pays d'origine. De ce fait, nul n'est en droit, selon les allochtones de les traiter d'étrangers, l'étranger étant celui qui ne crée pas de lien avec le pays qui l'accueille en y investissant durablement.

« Je suis un ivoirien et je détiens la carte d'identité nationale comme les Guérés, propriétaires terriens. Et le burkinabé, il a une autre carte d'identité. Lui, il a son pays ailleurs. Et moi je suis un ivoirien. Tout ce que je gagne, je vais investir dans ce pays-là. Je ne peux pas prendre un peu, un tiers même pour aller investir ailleurs. »⁴⁸

Cette vision est contestée par les allogènes qui estiment eux aussi participer à la vie du terroir qui les accueille en contribuant à le doter en infrastructures (ponts, écoles, etc.) avec un niveau de financement largement supérieur à celui de ceux qui se disent natis de la zone même. Certains allogènes vont encore plus loin en estimant que du fait de leur réussite sociale supposée, certaines communautés autochtones leur imposeraient des contributions en numéraires ou en force de travail à la limite de la rançon.

« Nous on a fait deux ponts ici. Quand on a cotisé là, nous sommes venus trouver les autochtones sur leur terre. Bon ! Cotisation que nous faisons chez nous là-bas, mais les autochtones n'ont pas payé. Mais nous on n'a pas exigé à ce qu'ils payent. Mais, ils passent là-bas aussi pour aller dans leur champ. C'est parce que nous sommes étrangers et nous on a tapé poitrine on le fait. La route là c'est pour tout le monde. »⁴⁹

Bien que les populations allogènes *burkinabé*, de par leur participation financière, disent contribuer au développement du terroir d'accueil, leur communauté n'est pas exempte de tensions. Ces tensions intra-communautaires, même si elles ne sont pas perceptibles par les autres communautés, subsistent néanmoins et structurent parfois les rapports internes.

1.3.4. Au sein des communautés allogènes

A ce dernier niveau, la ligne de fracture se situe d'une part entre les générations et, d'autre part, entre primo-arrivants et migrants nouvellement installés, le plus souvent dans le cadre de la colonisation des aires protégées dont le processus s'est intensifié avec la crise militaro-politique. Le rapport de solidarité liant le tuteur autochtone au protégé allogène tendrait à disparaître avec la jeune génération d'allogènes, mais aussi avec les nouveaux arrivants. En effet, ces deux catégories d'acteurs remettraient en cause cette relation d'obligation au profit de leur liberté. Du point de vue intergénérationnel, on assisterait à la contestation des jeunes générations de l'ordre social établi entre leurs aînés sociaux et les tuteurs. Contrairement à leurs aînés qui entretenaient des rapports de reconnaissance et de soumission envers ces tuteurs, les plus jeunes auraient plutôt tendance à afficher leur autonomie, qu'ils auraient gagnée par leur propre effort, en travaillant la terre. La majorité de ces jeunes, serait née sur le sol ivoirien et revendiquerait de façon manifeste cette nationalité. Il est de ce fait normal pour eux de jouir de façon ostentatoire du fruit de leurs efforts en s'offrant certains plaisirs, tandis que leurs aînés, eux, prôneraient une réussite beaucoup plus modeste, moins ostensible. Pour ces

⁴⁸ Focus allochtones baoulé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 26 Juillet 2017

⁴⁹ Focus communautés allogènes, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

derniers, il conviendrait de maintenir l'assistance quotidienne au tuteur, afin de vivre dans un climat apaisé.

« Nos tuteurs c'est comme nos papas [...] Si des fois ils ont besoin de quelque chose, ah vraiment mon enfant j'ai chaud, quand tuteur a problème c'est moi qui ai problème. Voilà au moins 5000 Fr. C'est comme ça nous on vit ici⁵⁰ ».

« Ici, nous sommes tous courageux les enfants comme les vieux. On a beaucoup travaillé, les parents ont des champs ici. Mais les parents, ils sont à la maison, c'est nous les jeunes, on est dehors. Donc au fait quand on sort dans les carrefours qu'on est tous des jeunes là, il y a des petites⁵¹ aussi qu'on se bagarre entre nous. Il y a des petites qu'on se croise dans les allées là⁵², les gars se disent que on est un peu gonflé, donc comme on a le pognon [l'argent], on réussit à [leur] arracher leurs petites. »⁵³

« [...] Si vous [voyez] que les villageois ils ont toujours cœur en haut là.⁵⁴ Parce que nous les étrangers, on est sept (7) à causer on a sept (7) motos garées. Si on est dix (10) y a dix (10) motos garées. Mais quand les villageois vont faire veillée là, c'est avec une seule moto. Donc, tu as vu ? Donc, c'est à nous-mêmes on doit savoir vivre avec nos tuteurs. »⁵⁵

Au niveau des rapports entre primo arrivants et nouveaux migrants allogènes, il semblerait y avoir une rupture de dialogue. En effet, les allogènes nouvellement venus se contenteraient de conclure les transactions sans même suivre le schéma classique existant : celui de se présenter au chef de leur communauté (Naba) en vue de se faire connaître et par la suite entamer au travers de lui, la procédure d'acquisition d'une portion de terre. Dans ce cas de figure, ils reviendraient vers leur communauté d'origine, qu'ils avaient initialement ignorée, seulement pour solliciter de l'aide et de la

solidarité lorsque leurs droits sur les terres acquises sont remis en cause. De plus, lorsqu'ils ont accès à la terre, ils se consacrent entièrement à leurs travaux, au point où, ils ne se feraient pas connaître de leurs chefs de communautés et ne répondraient à aucune convocation de ces derniers. Ce type de comportement laisserait entrevoir une rupture des liens entre primo et nouveaux arrivants. Ainsi, un sentiment de frustration se développerait à l'égard de cette nouvelle génération d'immigrants. Certains primo-arrivants refuseraient parfois de soutenir dans leurs difficultés ces nouveaux migrants qui se dérobent à l'autorité du chef et à l'esprit de solidarité prôné au sein de la communauté.

« Forêt du Mont Péko est venue là, nous on voit des gens qui sont quittés vers Soubré, Issia, ils viennent chez nous, ils ne demandent pas, ils rentrent là-bas. Or que nous, on est tout près ici on ne rentre pas là-bas. Mais ils ne nous demandent pas hein. C'est après maintenant ils vont rentrer, quand ça commence à chauffer maintenant, ils viennent maintenant chef voilà, voilà.⁵⁶ »

« Les nouveaux, ils ne viennent pas aux différentes réunions. Quelqu'un qui n'est pas informé, qui est venu et à chaque fois que tu le convies à une réunion, il te dit non qu'il est occupé, il n'a pas d'information. Il sort matin, il est parti dans son champ, le soir il vient. Pensez-vous que ce dernier peut vivre en société ? Tu arrives quelque part, tu ne demandes pas quels sont les principes du village, les totems du village, du respect de l'autorité. Quand les autorités, les chefs, que ça soit les chefs de leur communauté les convient aux différentes réunions ils ne viennent pas. Et donc ces gens de personnes là, quand ils posent des actes, parce que chacun d'entre nous a sa mentalité hein. Les nouveaux venus d'une part aussi, sont les freins à cette cohésion-là, leur comportement. »⁵⁷

50 Entretien individuel secrétaire du chef des allogènes burkinabé, Bléniéouin, Bangolo, 18 Juillet 2017

51 Cela signifie : « jeunes filles »

52 Cela signifie : « pendant les promenades »

53 Focus communauté allogène burkinabé, Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

54 Cela signifie : « sont toujours en colère »

55 Entretien individuel président des jeunes Burkinabés, Ziriglo, Taï, 02 Août 2017

56 Entretien individuel secrétaire du chef des allogènes burkinabé, Bléniéouin, Bangolo, 18 Juillet 2017

57 Focus hétérogène, Zouan, Guiglo, 11 Mai 2017

Contrairement aux aînés qui étaient plus modestes dans la présentation de leur réussite sociale, les primo arrivants et les jeunes générations allogènes auraient tendance à afficher et même à exhiber leur supposée richesse. Ce mode de vie semble avoir créé non seulement des tensions au sein même de la communauté allogène, mais aurait aussi exacerbé les ressentiments à l'égard de l'«étranger».

Conclusion

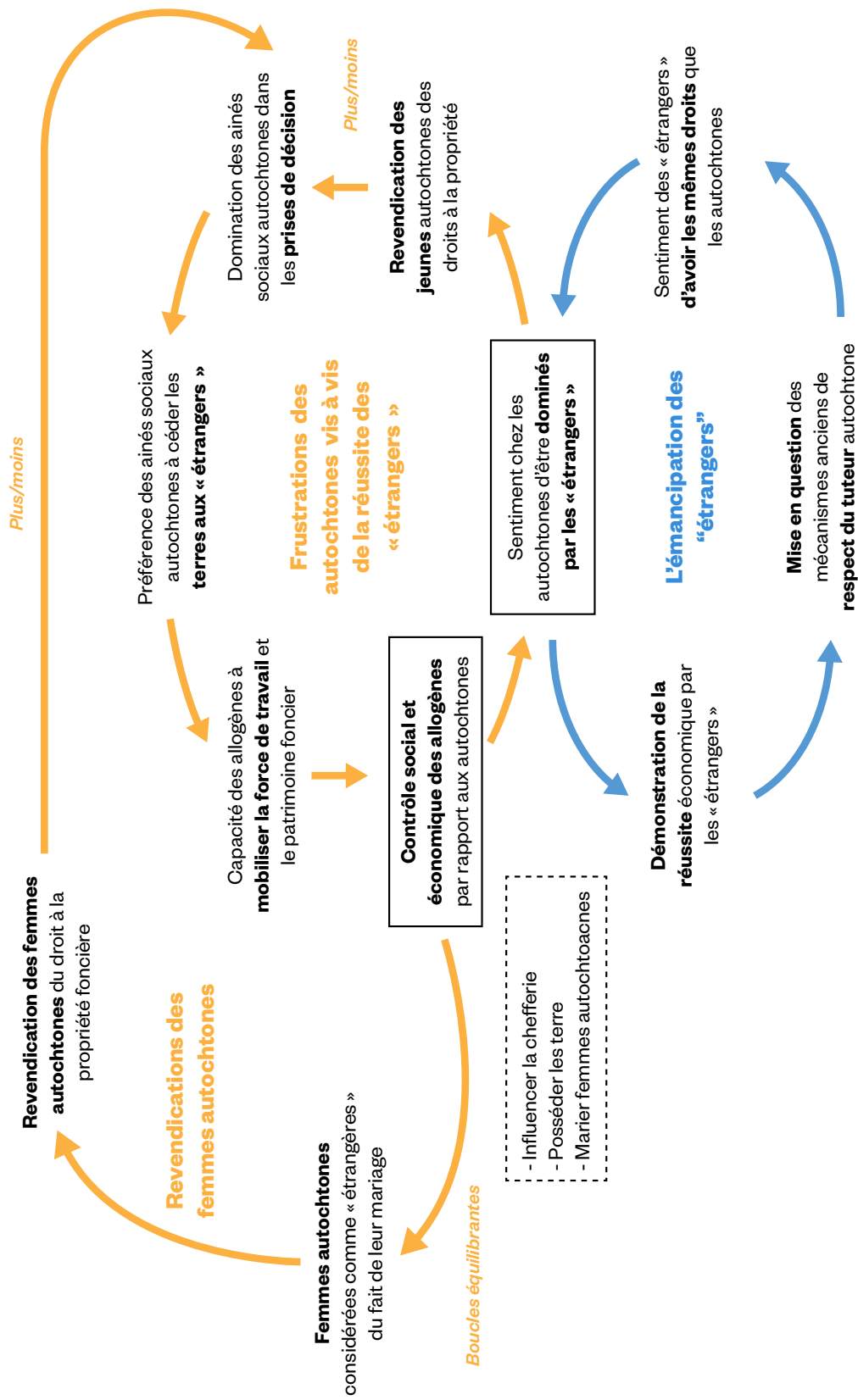
La question foncière est constamment évoquée comme étant la source principale des conflits dans l'ouest ivoirien. Toutefois, le processus de dialogue dans lequel s'inscrit cette étude a permis d'avoir une compréhension beaucoup plus approfondie des dynamiques conflictuelles à la base des défis pour la cohésion sociale. Il ressort que les ressentiments autour de la figure de l'étranger et de sa réussite

sociale supposée alimentent les tensions multiples de cohabitation communautaire dans le district des Montagnes. En effet, moins les populations autochtones se sentent en capacité de valoriser leur patrimoine foncier, faute de force de travail et de capital suffisant ou parfois du fait d'une politique publique de classification des forêts jugée discriminatoire à leur endroit, plus l'accès des non autochtones à la terre et leur réussite sociale ostensible sont perçus comme la manifestation du contrôle total qu'ils tendraient à exercer sur les différents segments de la vie locale. Cette situation, principalement en pays *wê* est alors vécue comme la manifestation d'une certaine forme de domination sociale. Aussi, la violence des jeunes et les tentatives de reconsidération des modalités de cession des terres, dans ces terroirs villageois, sont-elles considérées comme des stratégies légitimes de réajustement et de rééquilibrage du déséquilibre sociopolitique perçu.

Boucles systémiques B - Chapitre I

Ressentiments et crispation des rapports de cohabitation communautaire autour de la figure de l'étranger et de sa réussite sociale supposée

Pour une explication comment lire l'analyse systémique voir annexe



Boucles d'auto-renforcement

CRISE DE L'AUTORITÉ ET DE LA
LÉGITIMITÉ DES CHEFFERIES
LOCALES : UNE INSTABILITÉ
INSTITUTIONNELLE SOURCE
DE TENSION

2

Chapitre 2 :

Crise de l'autorité et de la légitimité des chefferies locales : une instabilité institutionnelle source de tension

Les chefferies traditionnelles seraient, un peu plus dans l'ouest du pays qu'ailleurs en Côte d'Ivoire, confrontées à une crise profonde affectant leur autorité et leur légitimité. De fait, confrontés à une nécessaire recomposition des modalités de désignation des chefs, sur fond de tensions générationnelles, de nombreux villages se retrouvent avec à leur tête des notabilités fortement contestées. Ces contestations sont le plus souvent portées par les cadets sociaux dont l'argument principal est la supposée corruption de leurs chefs et la trop grande dépendance de ces derniers aux largesses des « étrangers ». Elles sont aussi nourries par les tensions entre les élites (communément appelées cadres) qui transposent dans l'arène villageoise leurs luttes pour le pouvoir. De plus, elles contribuent à fragiliser les institutions de gouvernance villageoise et à affecter leurs capacités à arbitrer objectivement les conflits locaux. Bien que les pouvoirs publics administratifs contribueraient à légitimer et à renforcer l'autorité du chef dans certaines localités, ils sembleraient participer dans d'autres, à fragiliser l'autorité de ce dernier, au travers de leur mode de gestion.

2.1. Des modalités de désignation du chef et de gouvernance en mutation

Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, l'élection des chefs et l'ouverture de la participation à la notabilité aux autres composantes de la communauté (allogènes et allochtones) tendent à s'imposer graduellement comme les modalités actuelles les plus communes de gouvernance villageoise. Ces « innovations institutionnelles », instaurées par l'avènement du multipartisme dans le champ politique national ivoirien et renforcées par la décennie de crise militaro-politique, semblent avoir profondément affectées les pratiques locales de désignation des chefs. Traditionnellement fondées sur un consensus autour d'une figure répondant à certains critères caractérisant localement le « bon chef », ces modes de désignation des chefs manifestent de plus en plus, dans l'arène villageoise, de nouvelles luttes et jeux d'influences, portés par de nouveaux types d'acteurs concurrents. Les tensions qui en émergent ne manquent donc pas d'affecter l'autorité et la légitimité des chefs, tout en élargissant le fossé entre les générations.

« Par le passé, la chefferie était héréditaire et on formait les gens pour ça. On sait que dans le village après ton papa c'est toi. On te forme dès les premières heures, on te conseille sur les conduites à tenir [...]. La chefferie était à vie. Par le passé, on ne votait pas »⁵⁸

« Avant, c'est par lignée qu'on choisit le chef du village. Mais quelques temps après les membres de la même famille contestent le choix du chef, ce qui finit par affecter toute la population. La tradition a perdu son efficacité et c'est "le MOI" qui domine, chacun veut prendre le commandement. Ce qui a causé tout ça c'est l'évolution et le "MOI". Aujourd'hui même le chef canton est voté. »⁵⁹

2.1.1. L'Ouest de la Côte d'Ivoire, une société plurielle avec des modalités multiples de désignation des chefs.

L'ouest de la Côte d'Ivoire regroupe une constellation de peuples autochtones avec des modalités particulières de gouvernance et de construction de l'autorité des chefs. Pendant la période précoloniale, le peuple *wè* était structuré en « une société lignagère exogamique⁶⁰ à filiation patrilinéaire »⁶¹. Ces lignages ou *tchè* (dans la langue locale) à la fois unités politiques et économiques ont par la suite été regroupés en clans puis en fédérations que l'administration française a appelé cantons. La colonisation française a ainsi contribué « pour plusieurs groupes de ce peuple de l'ouest de la Côte d'Ivoire à se définir par rapport à d'autres grands ensembles administratifs plus vastes comme les subdivisions, les cercles (les évolués du grand ouest). »⁶² Toutefois, la cellule villageoise reste autonome et la vie des membres du lignage

entièrement soumise aux institutions sacrées. Selon les clans, ce sont les *kwi* et les *glae*⁶³ qui gouverneraient.

Chez le peuple *bété*, qui appartient au même groupe krou que le peuple *wè*, il existerait un mode unique de désignation du chef. Ce mode de désignation ferait intervenir les patriarches, les sages et les anciens qui se réunissent et identifient dans le village, la personne qui aurait les caractéristiques de sagesse, maturité, générosité, qui est père de famille et ne commettrait ni adultère ni vol. L'enquête de moralité serait importante pour être chef de village.⁶⁴ Contrairement à lui, en pays *wè*, il y aurait une diversité de mode de désignation du chef. Le peuple *guéré* principalement, semble être une société à structure politique « anarchique », dans laquelle il n'existerait aucune organisation institutionnelle du pouvoir. Dans cette société anarchique, le processus de création du schéma d'autorité reposerait principalement sur cinq (5) ordres que sont : l'âge, la sagesse, la richesse, la force physique, la capacité d'intervention en matière de « sacré ». Toutefois, il en résulte une particulière discontinuité du schéma d'autorité, qui n'est jamais définitif, mais fait l'objet d'une constante remise en cause.⁶⁵

Pour ce qui est de la société traditionnelle *dan*, issu du groupe *Mandé*, être chef, revenait d'une part à être un guerrier, à se distinguer au sein de la communauté, par des actes de bravoure et être désigné au sein des grandes familles fondatrices du village. Cette société organisée en lignages patrilinéaires, ne serait pas nettement répartie en clans. Il semble donc y avoir un fourmillement de lignages autonomes (*lè*), dont quelques-uns se regroupent pour constituer un village (*ple*).⁶⁶

« A l'ouest, le pouvoir, il est diffus. Ya autant de règles en pays *yacouba*, autant de règles dans tant

58 Atelier de validation, région du Tonkpi, Man 28 Septembre 2017

59 Atelier de validation, région du Tonkpi, Man 28 Septembre 2017

60 Groupe de filiation dans lequel le mariage se fait en dehors du groupe d'appartenance.

61 « LES WE », <https://din7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/53848fe70cf54.pdf>, consulté le 22 novembre 2017.

62 Ekanza S-P. 2006, « Le double héritage de l'Afrique », *Études* 2006/5 (Tome 404), p. 604-616.)

63 Les *Kwi* et les *Glæ* désignent des sociétés de masques qui ont rôle éminemment politique et militaire dans la société traditionnelle *wè*.

64 Ouattara M. « Me Kossougro explique la procédure et les attributions de la Chefferie en pays Bété en Côte d'Ivoire » <http://www.connectionivoirienne.net/128619/me-kossougro-explique-la-procedure-et-les-attributions-de-la-chefferie-en-pays-bete-en-cote-divoire>, mis en ligne le 13 Août 2017

65 Schwartz A. 1975, « La vie quotidienne dans un village guéré », Inades-Abidjan, Côte d'Ivoire, pp 125-126

66 *Lè* et *ple* sont des termes locaux désignant respectivement le lignage ou le village.

de cantons sur la désignation d'un chef du village. Tantôt on va chercher le plus fort même s'il est en brousse, on le ligote, on l'envoie pour qu'il devienne chef [...]. Dans le canton Guémalé passant vers Yappleu, ils nous disent qu'on choisit un parmi les grandes familles pour diriger le village ainsi de suite. Mais ça crée beaucoup de problème à ce niveau-là. »⁶⁷

Anciennement basée sur la transmission par hérédité ou au sein du lignage, cette forme de désignation du chef, n'intervenait qu'au décès du chef en exercice et semblait garantir une forme de stabilité au sein des communautés. L'identité du successeur du chef était connue d'avance. Aussi, du vivant du chef en exercice, son successeur était préparé à l'exercice du pouvoir par un conseil des anciens qui se chargeait de lui prodiguer des conseils et le former à assumer sa fonction de chef de village.

« La succession du chef de village, ne se fait pas par vote, c'est nos parents qui ont fondés ce village. Et chaque fois qu'on doit choisir un nouveau chef de village, on se tourne vers le quartier Gloleu qui a fondé ce village et on prend le chef de village dans ce quartier. Et je suis le huitième chef de village depuis à partir de mes ancêtres. Donc, ici il n'y a pas de vote, c'est le consensus. »⁶⁸

« Mon arrière-grand-père étant le fondateur, son petit-fils lui ayant succédé, il a géré ce village pendant 50 ans. Imaginez 50 ans ! Et il est mort au pouvoir. Il n'y a jamais eu de réticence, de réclamation ou quoi que ce soit durant 50 ans. Le choix va vous paraître bizarre [...] Il avait plein d'enfants le fondateur, mais il préfère choisir son petit-fils. Le choix qu'il a opéré a véritablement payé. Parce que ce chef de village a traversé toutes les crises depuis la colonisation jusqu'aux indépendances jusqu'à sa mort. »⁶⁹

Dans certaines localités par contre, la désignation semblait être le moyen d'accession au titre de chef

de village après le décès de l'ancien. Tout homme pouvait accéder au trône s'il avait, selon les « sages », les valeurs morales requises pour diriger une communauté.

« En 1965, c'était par désignation qu'on devenait chef de village. Quand on perd un chef, on vous remarque à travers vos comportements et on vous désigne chef de village. Y a pas de succession chez nous, c'est par désignation. Maintenant ce n'est plus le cas. Après la mort du chef, mon père était désigné comme chef par les sachants. Des gens ont refusé et ils ont proposé d'aller aux élections... comme il était PDCF⁷⁰. La politique a tellement pris la tête des gens de l'ouest... mon père a été élu chef de village... La désignation faite par les sachants, fait asseoir l'autorité du chef... »⁷¹

Ces différents critères de désignation même s'ils n'étaient pas autant structurés et variaient d'un canton à un autre, participaient à asseoir un certain fondement de l'autorité dans l'ouest montagneux. Cependant, l'élection s'impose de plus en plus dans le schéma traditionnel, comme pratique nouvelle de désignation du chef. Qu'elle soit revendiquée ou motivée par une décision commune, les communautés villageoises semblent construire la légitimité du chef autour du vote, élément qui détermine celui qui sera à la tête du village.

« La chefferie se faisait par succession en 1959, c'est à la suite des plaintes d'une partie de la population que nous avons procédé à l'élection du chef du village en 1996. Ils disent que ce n'est pas un seul camp qui doit être chef du village... »⁷²

« Avant la chefferie c'était par la famille mais aujourd'hui c'est devenu élection parce que les vieux ont demandé à la famille de leur proposer quelqu'un pour être chef du village. La famille est venue pour dire que eux ils n'ont pas trouvé quelqu'un. Et c'est par là que les vieux ont dit bon comme c'est comme ça on va faire vote. Ils ont demandé aux gens de

67 Atelier sous-préfets et acteurs de la société civile Duékoué, 06 Juillet 2017

68 Entretien Individuel Chef de village de Gueutouo, Zouan-Hounien, 13 Juillet 2017

69 Entretien individuel, chef de village de Guitrozon, Duékoué, 25 Septembre 2017

70 Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, parti politique ivoirien créé par le père fondateur et premier président Felix Houphouët Boigny

71 Entretien informel Madame le chef de village de Banco, Guiglo, 10 Septembre 2017

72 Focus comité de gestion foncière Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 19 Juillet 2017

venir ceux qui veulent être candidat. Et c'est là on a fait élection. »⁷³

L'organisation sociale des populations *We, Dan* et *Toura* tout en ignorant l'existence de chefferies véritables reste toutefois fortement structurée.⁷⁴ Mais, l'absence d'organisation institutionnelle définitive, semble avoir posé les fondements d'un cycle de contestation et de fragilisation de cette institution traditionnelle, qu'est la chefferie. La chefferie traditionnelle se trouve de plus en plus désorientée depuis l'avènement du multipartisme dans les années 90, ce qui a fortement contribué à modifier l'organisation quotidienne des institutions du pouvoir traditionnel. On assiste alors à « la prise en otage des dites institutions par les cadets sociaux en quête de reconnaissance. »⁷⁵ De plus, la crise militaro-politique a fortement contribué à fragiliser la constante qui émergeait tout de même des diverses pratiques de désignation du chef.

2.1.2 Crise militaro-politique et bouleversement des mécanismes de désignation des chefs

Les crises ayant contraint de nombreux chefs à quitter leur terroir, le vide de gouvernance induit dans de nombreuses localités, a conduit des acteurs humanitaires qui avaient investi le milieu à mettre en place des modèles de gestion ad hoc des conflits locaux. Dans certains villages du District des Montagnes, des personnes restées sur place pendant la crise, se sont-elles mêmes imposées comme chefs quand elles ne l'ont pas été par des acteurs comme les commandements militaires dans la zone. Avec le retour graduel à la normalisation de la vie sociopolitique locale, des tensions fortes ont cours entre les anciens chefs retournés et les nouvelles autorités en place. Pis, certains de ces chefs se sont vus imposer, soit par les cadets sociaux, soit par les élites soit encore par des organisations non-gouvernementales (ONGs) ou des représentants de

l'Etat, des modalités nouvelles de désignation de chefs ou de gouvernance.

«[Il] y a certains villages où [il] y a trois chefs, y'en a où [il n'] y a pas chef du tout. Mais la base c'est le comportement, j'allais dire, coupable des cadres. Mais aussi c'est le vent de la démocratisation, les jeunes qui arrivent qui n'ont pas trouvé de travail en ville qui sont retournés à la terre par exemple, se disent qu'ils ne peuvent pas continuer d'être sous la responsabilité d'un chef soit analphabète ou bien d'une seule descendance de chef et là ça crée la pagaye. »⁷⁶

La modalité nouvelle la plus courante reste l'élection. Pour nombre de villages dans lesquels cette forme de désignation est mobilisée, il s'agit d'assurer au chef une légitimité nouvelle que l'hérédité ou la possession de qualité « naturelles » (autonomie financière, sens de la responsabilité, etc.) de chefs ne suffisent plus à garantir.

« Je n'avais jamais imaginé que j'allais être chef du village. J'ai mon cousin le fils du chef du village qui a fait 50 ans au pouvoir. Il est venu me chercher à Abidjan... Il est venu me dire que petit frère je ne peux plus assumer ça, car je n'ai pas les moyens. Je dis mais c'est ton père qui a géré le village pendant 50 ans. Il dit mais les époques ne sont plus les mêmes. Je ne peux plus maîtriser l'environnement sociologique. Je n'ai aucun moyen tout ça ! Il m'a supplié pour que je vienne. Arrivé là il y a un qui assurait l'intérim, j'ai voulu qu'il y ait les élections parce que je ne voulais pas qu'on me dise demain c'est moi qui t'ai choisi, c'est moi qui t'ai mis là. Mais une grande partie ne voulait pas. Mais je dis non : il faudrait qu'il y ait des élections. Cela a consolidé mon pouvoir, a accordé une certaine légitimité et a permis d'asseoir tranquillement »⁷⁷

Seulement, si l'élection est le meilleur moyen de légitimation des pouvoirs locaux, elle reste source de tensions fortes dans de nombreux villages, les règles du jeu démocratique n'étant pas toujours comprises

73 Entretien individuel secrétaire du chef Dioulé, Ziogouiné, Man, 25 Juillet 2017

74 <http://manrci.free.fr/ethnosocio.htm>, consulté le 08 décembre 2017

75 Dzudie M. 2007, « Des titres et des chefs : de la sacralisation à la banalisation », *Ecovox* N°38 Juillet-Décembre, http://www.cipcre.org/ecovox/eco38/pages/diagnostic_de_le_sacralisation_a_la_banalisation.html, consulté le 04 décembre 2017

76 Atelier sous-préfets et acteurs de la société civile Duékoué, 07 Juillet 2017

77 Entretien individuel, chef de village de Guitrozon, Duékoué, 25 Septembre 2017

et admises de façon consensuelle par tous. De plus, le pouvoir dans ces milieux villageois s'exerce dans des contextes locaux en bute à de nouveaux enjeux tendant à impacter l'autorité des chefs.

2.2. De nouveaux enjeux de pouvoir et leurs influences sur l'exercice de l'autorité

L'arbitrage des conflits fonciers, les luttes de positionnement politiques des élites locales, la captation des dividendes liés aux interventions extérieures dans les villages, notamment celles des ONGs, génèrent de plus en plus de tensions au sein des communautés villageoises. Aussi, moins les chefs sont perçus comme capables de se tenir à distance des différentes parties prenantes, plus leur autorité et leur légitimité sont contestées. De fait, nombre de chefs n'ayant pas toujours les moyens pour assurer leur autorité (autonomie financière, leadership et autorité naturelles, sens de l'intérêt général, sagesse et sens de la conciliation, etc.), leur proximité réelle ou supposée, leur dépendance ou leur concurrence avec d'autres pôles de pouvoir, se trouvent fortement fragilisés dans l'exercice de leur fonction.

« La majorité des associations des jeunes est dirigée par les vieux de 40-50 ans. Ici, il n'y a pas d'autorité, une société où tout le monde veut être chef, les gens manquent de patience. Les politiciens ont une politique de destruction. On peut dire aussi la mauvaise influence des cadres agit sur les parents [...] Quand ils viennent au village, ils se préparent en faisant les coupures de 500f pour distribuer aux parents. Quelqu'un qui quitte à Abidjan et qui vient avec ses intentions c'est qu'il sait à travers qui, il sera plus écouté. Nos sociétés sont pourries [...] »⁷⁸

« Chez nous ici, on a un fils du village qui est sous-préfet au nord. Celui-là quand il parle tout le monde écoute. Il aide beaucoup les jeunes, souvent quand la jeunesse veut faire quelque chose il nous soutient [...]. Quand il y a des agents qui veulent travailler avec nous dans le village, il faut qu'on

l'appelle d'abord, on va lui expliquer, ce qu'il va dire c'est ce qu'on va faire, il y a des projets que nous on n'a pas participé. S'il nous dit que ça là faut pas ça va passer [...] c'est lui la boussole. Pendant les élections législatives, il nous a appelé de voter tel candidat et pas l'autre. Mais tout le village et même les autres villages, on a suivi ce qu'il nous a dit mais malheureusement le candidat a perdu.»⁷⁹

2.2.1 Précarité de conditions et moyens d'existence du chef et affaiblissement de leur autorité

Sur l'ensemble du territoire national, les chefs de villages, bien qu'étant des auxiliaires de l'administration, ne sont pas rémunérés. La loi portant sur le statut des rois et chefs traditionnels stipule en son article 4 que les rois et chefs traditionnels bénéficient au titre des avantages et privilèges d'une carte d'identification, d'une décoration lorsque leur mérite est établi et d'un rang protocolaire lors des cérémonies publiques. Pour leur fonctionnement, l'article 24 fait mention d'une subvention annuelle inscrite au Budget de l'Etat.⁸⁰ Aucune disposition ne semble prévoir spécifiquement une rémunération pour chaque roi et chef traditionnel. Ainsi, en dehors de leurs ressources propres, ils exercent leur fonction sans moyens, se contentant de ce que leur communauté consent à leur fournir. Dans biens des villages, ce sont les cotisations villageoises ou les droits et amendes perçues lors des jugements qui constituent les ressources du chef. Celles-ci sont utilisées pour recevoir les étrangers de passage au village, financer ses déplacements en dehors du village ou satisfaire d'autres urgences. Alors que dans un passé récent, des collectifs de travail se mettaient en place pour prendre en charge les travaux champêtres de certains chefs, cette pratique est de moins en moins courante. Le chef doit seul assumer les frais liés à sa fonction, dans un contexte où une grande majorité est de plus en plus dépendante économiquement. Dans ces conditions, pour nombre de leurs administrés, ces chefs « vulnérables » ne peuvent que faire le jeu d'acteurs

78 Entretien individuel autorité administrative, 18 Juillet 2017

79 Entretien individuel Ponan, Taï, 06 Mars 2017

80 « Loi portant statut des rois et chefs traditionnels » fait et adopté à Abidjan le 11 Juillet 2014, www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/Pdf/roietchefstradit-2.pdf, consulté le 27 Novembre 2017

dont ils reçoivent tout ou une partie de leurs moyens de subsistance.

« Mais si le chef a vendu ses champs, il n'a rien, il vit au jour le jour, il va faire comment il est obligé de se soumettre au Burkinabé. Disons, on peut s'asseoir ici, un moré va quitter là-bas pour limer le frère. Si tu n'as pas l'argent tu t'en vas chez le chef là, tu vas rester là-bas. Il a raison hein, mais quand tu vas partir tu vas rester là-bas. Ils vont te dire tu n'as pas raison [...] »⁸¹

Dans certaines localités, les chefs de village, ne vivraient que des « droits de table ⁸² » qu'ils percevraient lors des jugements de conflits, et dont le montant ne serait pas homologué à tous les villages. Ces derniers n'ayant aucune autre source de revenus, les droits de tables deviennent ainsi l'unique et principale source de revenus. Cet état de vulnérabilité et la dépendance qu'elle induit entacherait dans de nombreux villages, la sincérité de leur décisions et prises de position. Au-delà du droit de table, la capacité à s'imposer financièrement dans les règlements des conflits octroierait la raison. Le pouvoir financier semble alors être un facteur influent dans le règlement des conflits. De ce fait, dans les imaginaires des populations autochtones, ce sont les plus riches qui dicteraient la loi au sein de leur localité, en l'occurrence les étrangers. Les suspicions de corruption réelle ou supposée sont donc largement relayées sur le compte de ces chefs, fragilisant aux yeux des communautés, leur autorité.

« S'il y a un problème qui va chez le chef une fois il est corrompu, tu as raison tu n'as pas raison on te déraisonne. Tu as un problème avec quelqu'un, tu vas chez le chef, tu n'as pas l'argent tu n'auras pas raison »⁸³

« [...] Mais toi tu n'as aucun revenu mais tu es responsable des gens, tu peux être tenté, peut-être s'ils cotisent pour toi tu vas bouffer [...]. Et c'est pourquoi on voit même des chefs de village ou bien des chefs de quartier, qui sont souvent impliqués dans l'implantation des fumoirs et des ces choses-là...

C'est les jeunes et puis ces chefs, ils prennent leur quota avec les gens qui font ce genre d'activité. »⁸⁴

En plus de leur vulnérabilité socioéconomique et l'affaiblissement de leur pouvoir que cela induit, les chefs exercent pour certains leur autorité dans des contextes où ils doivent coexister avec de nombreux autres pôles de pouvoirs. Bien plus puissants qu'eux du fait de la source de leur légitimité, ces pôles de pouvoirs semblent concurrencer et délégitimer certains chefs de villages.

2.2.2 Nouveaux pôles de pouvoir, concurrence et crise de légitimité des chefferies

L'apparition de nouveaux pôles de pouvoir tels que les comités de paix, les Comités Villageois de Gestion du Foncier Rural (CVGFR) ou les nouveaux modes de gestion de conflit induits par les organismes internationaux concurrencent fortement de nombreux chefs dans l'exercice de leur fonction. L'autorité locale est donc confrontée à des enjeux multiples de pouvoir et/ou de gestion de conflits de diverses sources au sein de la communauté. En effet, le schéma suivant lequel toutes les communautés et leur chefs respectifs étaient tous sous l'autorité du chef autochtone tendrait à disparaître, laissant libre cours à une certaine banalisation, voire au détronement du chef autochtone. Certains chefs de communautés étrangères, estimant qu'ils sont au même titre que le chef autochtone des « chefs pleins », refuseraient de se soumettre à l'autorité de ce dernier. Le pouvoir du chef autochtone tendrait à s'affaiblir et il serait comme ignoré dans ses fonctions au profit du renforcement de celui du chef des allogènes, jusqu'à lui donner parfois le privilège de gérer les conflits entre autochtones et allogènes.

« C'est le chef des mossi-là qui a pouvoir. C'est lui qui juge affaire ici. Si le chef [autochtone] a jugé là c'est comme si c'est zéro. Si tu as ton problème que tu envoies chez le chef, le chef prend ça encore pour aller mettre ça dans les mains du chef des mossi⁸⁵,

81 Focus jeunes autochtones Tahobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly 20 Juillet 2017

82 Une sorte de caution financière versée par les acteurs en conflit, auprès de la chefferie, afin de bénéficier d'un jugement

83 Entretien individuel jeune artisan, Bléniméouin, Bangolo, 19 Juillet 2017

84 Focus jeunesse communale Duékoué, 05 Mai 2017

85 Ethnie du Burkina-Faso, pays limitrophe de la Côte d'Ivoire

donc toi, si tu as ton problème tu vas directement chez le chef des Mossis. C'est mieux. »⁸⁶

De plus, la mise en place de comités de paix par les ONG internationales et le renforcement de leurs capacités en de nouveaux modes de gestion de conflit participe à complexifier le champ d'action du pouvoir local des chefferies. Ces infrastructures de paix mises en place dans une optique de rapprochement communautaire dans un contexte de vide de gouvernance, tendent à concurrencer la chefferie dans la résolution des conflits interpersonnels (famille, couple, association, etc.) dans certaines localités. De plus, les CVGFR, mis en place par décret n°99-593 du 13 octobre 1999⁸⁷ pour immatriculer et délimiter les parcelles, se substituent parfois au chef de village dans la résolution des conflits fonciers. Cette situation d'inconfort entre les comités et la chefferie traditionnelle s'expliquerait par plusieurs facteurs : d'abord la méconnaissance des attributions réelles du CVGFR par les membres dont le chef, les diverses interprétations faites de leur rôle, l'absence d'appui institutionnel et de suivi des autorités sur le fonctionnement après leur mise en place, enfin, l'absence de cadre d'échange entre les autorités coutumières et les membres de ces infrastructures en vue de rendre compte de leurs activités. Ces différents facteurs contribueraient à faire naître un conflit de leadership entre la chefferie et ses différents pôles de pouvoirs. Ainsi certains membres de ces CVGFR étant d'anciens membres des comités de paix, auraient tendance à transposer leur compétence acquise en gestion de conflits dans cet espace réservé à la chefferie villageoise. Bien que le chef soit le président d'honneur de ces différents comités, son autorité semble parfois bafouée. Il serait mis à l'écart par ces comités qui s'engagent directement dans la résolution de certains conflits sans l'en informer au préalable.

« On a recadré ces comités là et dès l'instant où ils ont été recadrés, ils ont compris que leur mandat

prenait fin avec l'institution véritable du chef du village ou du moins qu'ils devraient travailler sous la couverture, sous la coupe du chef du village. Or pour beaucoup, ils entendaient se substituer au chef du village. Donc ça ne pouvait pas marcher et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, ils vont envoyer des comités de paix, ça ne marche plus parce que ces comités de paix-là ont dévié de leur mandat. C'est un mandat essentiellement dévolu au chef du village. »⁸⁸

2.2.3 Les cadres et leur rôle dans la gouvernance locale

Les élites locales ou cadres⁸⁹ semblent être plus écoutées par les populations qui les percevraient comme des vecteurs de développement et des sources d'espoir. Pour les populations locales en majorité analphabètes, seul le cadre serait à même de leur apporter un changement social.

*« Nous prions Dieu pour nos cadres. Eux, ils pensent trop à nous. Tout ce que vous voyez là, quand ils font démarche on n'est pas au courant, quand c'est prêt il nous appelle, y'a telle chose qui va venir là-bas dans ces jours, on a eu telle chose ils vont venir, occupez-vous des étrangers c'est tout ! Nous là, nous sommes aveugles, c'est eux qui ont leurs torches, on les suit, c'est comme ça nous on vit avec les cadres ».*⁹⁰

Mais l'ingérence des cadres dans la gouvernance réduit la marge de manœuvre des autorités locales. Ces cadres transposent les clivages politiques du plan national au niveau local.⁹¹ Ils procèderaient par des tactiques de rapprochement ou d'intimidation des chefferies. En effet, la dépendance financière de certains chefs vis-à-vis des cadres, due à leur vulnérabilité économique les soumettrait aux décisions de ceux-ci, dans la gestion du village. De plus, le vide

86 Entretien individuel restauratrice, Blériméouin, Bangolo, 18 Juillet 2017

87 Côte d'Ivoire : Décrets et arrêtés d'application de la loi relative au domaine foncier rural, www.droit-afrique.com/upload/doc/cote-divoire/RCI-Decret-1999-594-application-domaine-foncier-rural.pdf. Consulté le 04 Décembre 2017

88 Atelier sous-préfets et acteurs de la société civile Duékoué, 07 Juillet 2017

89 Acteurs vivants hors de leur localité d'origine, mais exerçant de par leur pouvoir financier, politique, etc. une forme d'influence décisionnelle au sein de cette localité. Ils constituent une référence et une fierté pour la localité.

90 Focus aînés sociaux Gueutouo, Zouan-Hounien, 13 Juillet 2017

91 Nombre de ces cadres sont affiliés aux principaux partis politique se disputant le pouvoir à l'échelle nationale. Aussi, pour maintenir leur position dans le parti, ces derniers devaient assurer à leur hiérarchie politique que leur formation politique avait dans leur terroir d'origine une influence forte, notamment en lui permettant d'avoir le maximum d'élus ou de suffrages lors des élections.

institutionnel entraîné par les crises sociopolitiques aurait favorisé une lutte d'accession à la chefferie, dans laquelle ces élites seraient des parties prenantes actives. C'est le cas des différents bords politiques qui interviennent dans la désignation des chefs ou qui imposent les chefs à la tête des villages et même des cantons.

« Si on n'y prend garde, les politiciens vont finalement désacraliser la chefferie chez nous. Ils mettent la politique politicienne dans tous les sujets et ça ne leur dit rien de diviser jusqu'à la case sacrée. »⁹²

Ces attitudes des cadres sur le mode de gouvernance des chefs les fragilisent davantage et les rend dans la plupart du temps dépendants de ceux-ci.

« Nos villages ont été politisés parce que quand on est sorti de la guerre on est rentré dans une crise politique où chacun voulait être élu pour pouvoir gouverner tout le monde. Donc, le village c'est ton chef que tu présentes si tu as la majorité dans le village c'est ton chef qu'on respecte, l'ancien chef peut être est mis à l'écart ou bien le nouveau chef il est mis à l'écart, on fait venir un autre chef qui doit dominer... »⁹³

« Ici madame le maire a son chef, le député a son chef... C'est eux-mêmes qui ont choisi leur chef. Depuis que madame le maire et le député sont en palabre, il n'y a pas entente dans notre localité. Parce que quand on organise des tournois pendant les vacances, et qu'on invite madame le maire, si c'est le député qui est parrain, elle ne va pas venir. C'est même chose pour le député. Pendant les fêtes de l'indépendance si le sous-préfet les invite, ils ne viennent pas surtout madame le maire même. Après les défilés madame le maire invite les chefs des villages chez elle, elle prépare pour eux. S'il n'y a pas entente ici c'est eux. Quand le sous-préfet parle, ils ne le considèrent pas. Cela fait lui aussi il les regarde, il ne parle plus. Chacun à son chef, quand le sous-préfet les [chefs] convoque, soit c'est madame

le maire ou le député qui leur donne d'abord le ok... nous-même ça nous gêne... »⁹⁴

En dehors de leur influence sur la désignation et le mode de gestion du chef, les cadres s'impliqueraient aussi dans la gouvernance des autorités administratives. Celles-ci estiment que les actions des cadres porteraient à compromettre leur autorité auprès de leurs administrés. Bien qu'ils soient absents de la localité, ces cadres auraient tendance à remettre en cause des décisions prises d'un commun accord ou des solutions consensuelles trouvées avec les autorités administratives.

« Au niveau de la chefferie, ce sont les cadres qui gèrent pratiquement les villages. Quand y a des tensions au niveau des chefferies vous avez des coups de fil de partout. En pleine séance de règlement de conflit, le téléphone est là, l'individu ouvre son téléphone et tout ce qui est dit c'est directe Abidjan, Washington [...]. »⁹⁵

« Le problème d'autorité de la chefferie en place est l'œuvre des cadres de la région qui n'habitent pas sur le ressort territorial des villages [...]. La première chose c'est qu'ils ne viennent pas régulièrement au village, ils ne connaissent pas les réalités du village mais ce sont des gens qui veulent à coup de fil piloter en même temps les villages. Qui manipulent-ils ? Souvent la chefferie, souvent les groupements de jeunes ou bien des individus qui sont à leur solde. Quand vous regardez le fond du problème, les idées qui vous sont données ou bien les informations qui vous parviennent, si vous touchez bien du doigt ce sont des informations qui viennent directement des personnes qui sont extérieures à votre localité. Voilà comment les informations viennent et comment les systèmes de gestion naissent ici. »⁹⁶

Les actions des élites locales tant en milieu urbain qu'en milieu rural non seulement affaibliraient l'autorité de la chefferie villageoise mais aussi contribueraient à bafouer celle des pouvoirs publics administratifs. En outre ces pouvoirs publics semblent

92 Lynx B. 2016, « Rififi à la chefferie Toura de Biankouma/ Deux chefs pour un canton », <http://justeinfos.net/actualite/regions/items/1019-rififi-chefferie-canton-toura>

93 Focus société civile Danané, 13 Juin 2017

94 Entretien individuel, Logoualé, 27 juillet 2017

95 Atelier sous-préfets et acteurs de la société civile 06 Juillet 2017

96 Atelier sous-préfets et acteurs de la société civile Duékoué, 06 Juillet 2017

avoir une forme d'influence dans la gouvernance locale.

2.2.4 Les autorités administratives et leur rôle dans la gouvernance locale

Les pouvoirs publics dans leur mode de gouvernance, pourraient constituer, tout comme les cadres, un pôle d'affaiblissement du pouvoir des chefs. Plus les autorités administratives intègrent les chefs dans leur schéma de gouvernance locale, plus cela renforce l'autorité de ces derniers. Cependant dans l'exercice de leur fonction, certaines autorités semblent contribuer à délégitimer les chefferies traditionnelles. En effet, plutôt que de consolider le pouvoir des chefs auprès des différentes communautés, elles offriraient l'opportunité à celles-ci de remettre en cause l'autorité de ces garants de la tradition.

L'incapacité des chefs à gérer convenablement les conflits et le faible niveau de collaboration entre autorité administrative et chef de village, conduiraient des pouvoirs publics administratifs à choisir des interfaces avec qui ils collaboreraient dans le fonctionnement de la localité. Ces autorités s'impliqueraient par ailleurs à gérer des conflits qui leur sont portés sans toutefois en informer le chef ou les ramener à celui qui constitue la première autorité de la localité.

« Il y a certains de nos collègues qui de par leurs actions fragilisent l'autorité des chefs. Souvent il y a des chefs qui ne sont capables de régler des conflits et ceux-ci sont toujours portés devant le sous-préfet et encore des sous-préfets choisissent un jeune dans le village avec qui ils travaillent pendant que le chef est là, nous-mêmes nous sommes la cause de cette fragilité du pouvoir du chef. »⁹⁷

En dehors du fait que certaines autorités administratives par leurs actions, concourent à délégitimer les chefs auprès de leur population, d'autres seraient plutôt des actrices de consolidation de l'autorité de ces chefs. La volonté et l'engagement de ces autorités administratives dans la résolution des conflits participeraient à créer un cadre harmonieux de la gouvernance locale.

« Il y avait une de mes localités où il avait deux chefs de village. Quand j'ai commencé ma médiation les gens disaient madame, ils vont te tuer, il faut laisser ce problème tel quel si tu tiens vraiment à ta vie, il faut laisser tomber. Moi, je leur ai dit j'ai commencé, je vais terminer. Un matin, j'ai demandé la permission au préfet de me prêter sa salle de réunion pour avoir un entretien avec les chefs de ma localité. Quand j'ai commencé, j'ai reçu un coup de fil venant du ministère de l'intérieur disant que moi, je suis en train de choisir un chef de village. Je suis allée jusqu'au bout et là, ils ont trouvé eux-mêmes leur propre chef. Après, la procédure a suivi son cours. Donc je veux dire que nous sous-préfets, nous devons être responsables, c'est à la population de trouver un chef à travers les us et coutumes ... »⁹⁸

Malgré la récurrence de contestations de chefs dans la zone, certains semblent avoir mis en place des mécanismes innovants de gouvernance et de consolidation de leur autorité qui leur permettraient dans l'arène villageoise de jouir d'une légitimité plus grande et de ce fait d'atténuer les risques de contestations de leur autorité.

97 Atelier de validation, région du Tonkpi, Man, 28 Septembre 2017

98 Atelier de validation, région du Tonkpi, Man, 28 Septembre 2017

Encadré 3. Impartialité, équité et transparence au cœur de la chefferie à Guitrozon

Guitrozon, village de la région du Guémon situé à 1,5 kilomètre de Duékoué. Théâtre de plusieurs affrontements inter communautaires en 2005, cet ancien village martyr présente aujourd'hui un nouveau visage, celui d'un village de paix, et de cohésion sociale.

Dans cette localité, l'accession à la chefferie se ferait dans la lignée des fondateurs dudit village. Mais cette modalité d'accession au pouvoir traditionnel a été bouleversée avec l'arrivée du nouveau chef. Cet homme qui aurait une expérience de 35 ans dans le commandement de la gendarmerie en Côte d'Ivoire, n'aspire pas à cette fonction. Sollicité par son cousin prédestiné à la chefferie, le chef actuel de Guitrozon avant son accession aux instances de l'autorité coutumière, aurait préféré aller aux élections, une manière pour lui d'asseoir son autorité et sa légitimité. Il aurait ainsi, inculqué son modèle de gouvernance dans son village.

« [...] il m'a supplié pour que je vienne. Arrivé là il y a un qui assurait l'intérim, j'ai voulu qu'il y ait les élections parce que je ne voulais pas qu'on me dise demain c'est moi qui t'ai choisi, c'est moi qui t'ai mis là. Une grande partie ne voulait pas. Mais je dis non il faudrait qu'il y ait des élections. Cela a consolidé mon pouvoir, a accordé une certaine légitimité et a permis d'asseoir tranquillement mon autorité. »⁹⁹

Il semble avoir instauré une nouvelle vision dans le village. Son impartialité dans le règlement des différents conflits, sa lutte contre la corruption et surtout la justice pour tous seraient autant de valeurs qui incarnent sa personne. Ces valeurs contribueraient à bénéficier du respect de ses administrés et à apaiser le climat de méfiance entre les communautés.

« Le jour de mon investiture en présence du préfet, j'ai dit, aux gros planteurs baoulé qui sont dans nos forêts [...] ne comptez pas sur votre argent pour venir me corrompre. Tu es gros planteur mais ce que tu as, ce n'est rien par rapport à ce que moi, j'ai. Tu viens chez moi, j'ai deux voitures. Et toi, tu viens à vélo là ! Tu vas me dire quoi ?, tu vas me proposer quoi ? [...] »¹⁰⁰

Pour ce chef, tous ceux qui vivent sur son terroir sont égaux et il les considérerait tous comme ses parents. Pour ce faire, il rendrait des visites matinales aux différentes familles, deux fois par semaine et apporterait de l'aide aux plus vulnérables de sa localité.

« Il y a certains chefs du village qui ont vraiment pris leurs responsabilités. [...] Je prends le cas du chef de village de Guitrozon. Quand il y a un petit problème, même si c'est un jeune de chez lui, même si c'est son fils qui n'a pas raison, il a le courage de lever le ton et puis il donne la raison à celui qui a raison. Et s'il y a un voleur, ou bien un braqueur, c'est la même chose dès qu'il est identifié, lui-même il le prend et il l'envoie à la gendarmerie. Et il suit le dossier si la personne doit aller en prison, elle va en prison. »

Ce chef mettrait la question des jeunes au cœur de sa gouvernance en leur offrant des perceptives

99 Entretien chef de village Guitrozon, Duékoué 22 Septembre 2017

100 Entretien chef de village Guitrozon, Duékoué, 22 Septembre 2017

d'insertion sociale. Il les inciterait à sortir de l'oisiveté qui conduirait certains à s'adonner à la drogue, aux braquages etc. « [...] *Il a instauré une loi, toi ! Jeune à partir de 8 heures, tu n'es pas élève, tu n'as pas droit à te promener dans le village. Va en brousse, si tu n'as pas forêt demande place, on va te donner.*»¹⁰¹

L'actuel chef de village de Guitrozon, de par son modèle de gouvernance, se distinguerait de ses pairs. Ce qui lui aurait valu la reconnaissance du gouvernement qui lui a octroyé un prix d'excellence.

101 Focus group leaders des jeunes Duékoué, 5 Mai 2017

Encadré 4. Gueutouo : quand le chef inclut toutes les composantes sociales dans sa gouvernance locale

Cet ancien fonctionnaire d'Etat, descendant de la lignée de la chefferie traditionnelle, fut en 2013, le huitième chef à accéder au trône. La transposition des clivages politiques du plan national dans ce village, aurait fragilisé la cohabitation communautaire entre tous les fils de la localité.

La volonté de ce chef de créer un cadre de collaboration et de rapprochement entre ses administrés, lui aurait valu l'instauration d'un mode de gouvernance beaucoup plus inclusif (implication des militants des différents bords politiques, des femmes, des jeunes et des cadres). « *Quand je désigne un qui est président, son suivant est de l'autre côté, pour que ils puissent s'asseoir, causer et oublier les choses. Grâce à Dieu, ça a marché, tous les jeunes se parlent bien, ils sont d'accord entre eux et à des réunions, personne ne parle de division, tout le monde parle de développement* ». ¹⁰²

Ce chef de village semblerait avoir adopté et accompagné les différents projets initiés par certaines structures, dans le cadre de l'assistance post conflit apporté aux populations de sa localité. Bien plus, il aurait instauré un cadre de collaboration aussi bien avec les cadres du village que les autres organes que sont l'association des femmes, des jeunes et autres.

Il participerait souvent aux réunions internes des différentes associations et demanderait des comptes rendus de leurs activités. . Il aurait également institué une rencontre trimestrielle avec les cadres afin d'échanger sur les perspectives de développement du village.

Se sentant ainsi valorisées, ces différentes entités travailleraient de concert avec la chefferie, donnant ainsi lieu à une synergie d'action entre leur fonctionnement et le modèle de gouvernance du chef.

102 Entretien individuel chef de village de Gueutouo, Zouan-Hounien, 14 Juillet 2017

Conclusion

L'absence d'un mode unique de désignation des chefs traditionnels dans le district des montagnes, renforcée par les différentes mutations intervenues au cours de l'histoire de ces peuples depuis la colonisation expliqueraient en partie les défis actuels de la gouvernance locale. Aussi, les multiples tensions nées au lendemain des différentes crises qu'a connues la Côte d'Ivoire, ont contribué à fragiliser davantage les chefferies traditionnelles. En effet, la lutte acharnée

pour le contrôle du pouvoir local, la vulnérabilité financière des chefs, l'apparition de nouveaux pôles de pouvoirs et les revendications des cadets sociaux auraient contribué à une remise en cause récurrente de la légitimité de ces autorités coutumières. Ainsi, ces chefs gouverneraient difficilement dans un contexte où, l'autorité serait en faillite. Cette instabilité au niveau des chefferies entame profondément la cohésion sociale dans cette partie de la Côte d'Ivoire.

LES INFRASTRUCTURES
DE PAIX ENTRE CRISE DE
L'ENGAGEMENT CITOYEN
ET PROCESSUS RISQUÉ DE
RÉINVENTION DE SOI

3

Chapitre 3 :

Les infrastructures de paix entre crise de l'engagement citoyen et processus risqué de réinvention de soi

Mis en place pendant la crise militaro-politique pour pallier l'absence et/ou l'affaiblissement des institutions de gouvernance villageoise et, par ce moyen, disposer d'un mécanisme pour aider à gérer les multiples tensions de cohabitation communautaire portées, surtout, par la question foncière, les infrastructures de paix (comités de paix) semblent, dans leur majorité n'avoir pas survécu à leurs promoteurs. En effet, dans la majeure partie des localités où elles ont été mises en place, le constat est qu'elles sont à ce jour, pour l'essentiel inactives ou inexistantes. Créées pour répondre à des besoins ponctuels liés à la crise, il semble que l'une des raisons à leur difficile pérennisation soit la compréhension différenciée qui, à l'origine, aurait existé entre promoteurs et acteurs identifiés pour porter ces initiatives au niveau local sur la question du bénévolat. Ceci, dans un contexte d'absence totale de culture de l'engagement citoyen. Les quelques localités dans lesquelles ces mécanismes semblent encore fonctionnelles se caractériseraient par la présence d'un leadership suffisamment fort et engagé qui porte, presque tout seul, à bout de bras l'action.

3.1. Etat des lieux des comités de paix

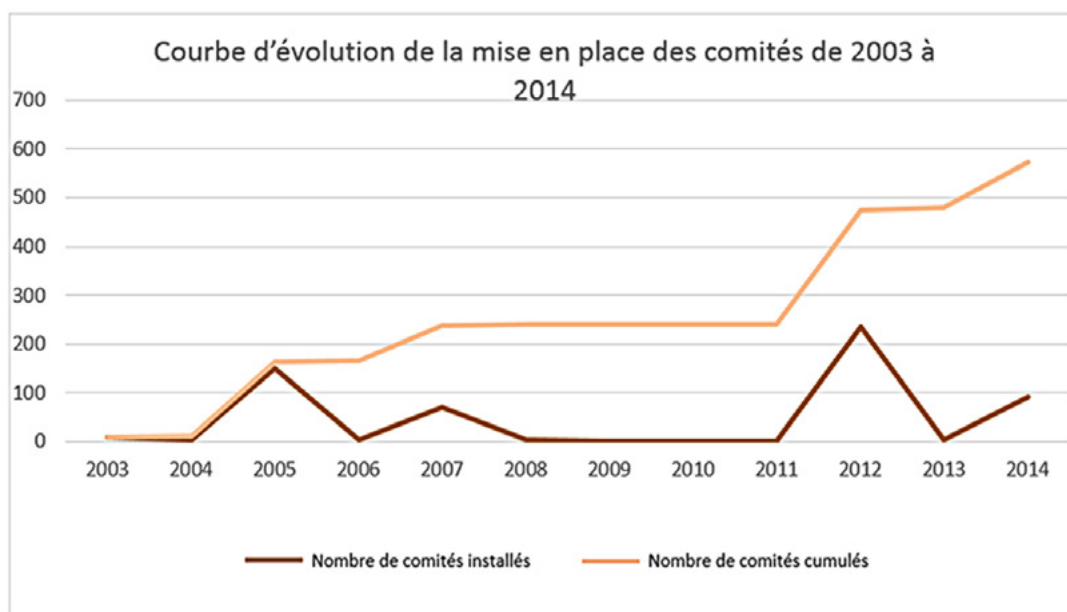
Dans le district des Montagnes, plusieurs comités ont été mis en place par différentes structures internationales et nationales dans le but de pacifier les rapports de cohabitation, reconstruire la paix et contribuer au relèvement socioéconomique des populations. Les données mobilisées dans le cadre de cette étude ne sont pas exhaustives. Elles ont été recueillies principalement auprès des personnes consultées pendant la phase exploratoire qui s'est déroulée du 3 février au 30 mars 2017, dans les trois régions du district des Montagnes. Certaines personnes rencontrées n'avaient pas toujours l'exactitude des informations fournies. Cependant, pendant la période de l'étude, l'équipe a continué le recueil des informations auprès des acteurs de terrain, des structures de mise en œuvre et même des acteurs étatiques qui ont bien voulu fournir leur apport à la recherche.

De plus, les données ont été récoltées sur la base du nouveau découpage administratif de 2014. Avant cette date, le grand ouest comptait deux régions : les 18 Montagnes avec pour chef-lieu Man et le Moyen Cavally avec pour chef-lieu Guiglo. Mais le nouveau découpage administratif en a fait trois régions : le Tonkpi, le Guémon et le Cavally avec respectivement pour chefs lieu Man, Duékoué et Guiglo. Ainsi,

certaines localités comme Bangolo et Kouibly qui étaient anciennement dans les 18 montagnes se retrouvent actuellement dans le Guémon.

Malgré ces défis, les informations collectées ont permis de mettre en lumière des tendances et surtout d'établir un premier diagnostic de l'état de ces comités depuis leur date de création de 2003 à 2014.

**Graphique 1 :
Courbe d'évolution de la mise en place des comités de 2003 à 2014**



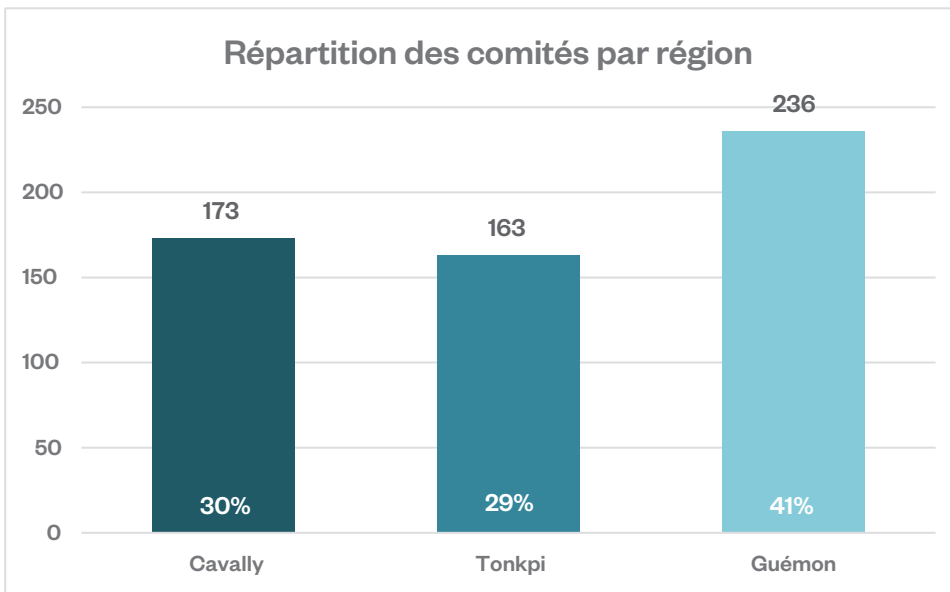
Source : Données de terrain, INDIGO CI, 2017

Le graphique 1 représente l'évolution du nombre des comités mis en place de 2003 à 2014 ainsi que le nombre cumulé de ces comités à travers le temps. Les années 2005, 2007, 2012 et 2014 apparaissent comme étant les quatre périodes de pics dans la création des comités. A partir de 2003, il a été donné de constater la prolifération d'organisations internationales dans cette région de l'ouest ivoirien. La mise en place de ces comités semble correspondre aux réponses apportées par ces structures à la suite des différentes vagues de crises qu'a traversée la Côte d'Ivoire (crise militaro-politique de 2002 et crise post-électorale de 2010-2011).

A partir de 2004 jusqu'à 2005, les premières structures nationales et internationales ont axé leurs actions sur le rapprochement communautaire avec la mise en place d'organes servant de relais entre les communautés et les structures promotrices. En 2007, l'action conjuguée des ONG en faveur du retour des personnes déplacées dans cette région, est marquée par

le renforcement de la cohabitation. Plusieurs organes de gouvernance locale ont été mis en place, en vue de contribuer à établir un cadre favorable à l'acceptation des personnes retournées et à leur réintégration dans le tissu socioéconomique. Les activités de ces organes consistaient à sensibiliser et à prévenir les conflits intra et intercommunautaires. A partir de 2007, on assiste à une certaine normalisation de la situation au plan national, qui marque une pause dans la mise en place des comités jusqu'à l'avènement de la crise postélectorale de 2011. L'année 2012 est non seulement caractérisée par la réactivation des comités de paix, qui avaient des difficultés de fonctionnement mais, à favoriser l'implantation de nouvelles infrastructures de paix. Dans ce même élan de maintien de la paix, de 2014 à ce jour, plusieurs autres structures continuent de mettre en place des projets communautaires, en vue de relever les défis économiques auxquels sont confrontées ces communautés.

Graphique 2 : Répartition des comités par région

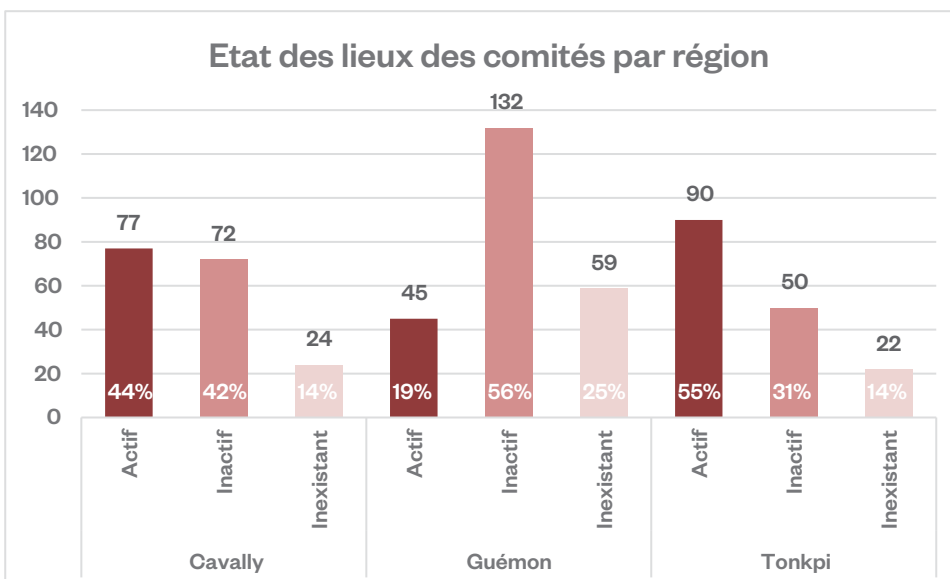


Source : Données de terrain, INDIGO CI, 2017

Le graphique 2 représente la répartition des comités par région. L'ingénierie adoptée par certaines organisations prévoyait de facto la mise en place de comité de paix dans leur stratégie d'intervention en faveur de la cohésion sociale. Les infrastructures créées à cet effet, semblent avoir œuvré à ramener la confiance et à consolider le tissu social effrité. A la différence des autres régions, le Guémon, notamment la localité de Duékoué aurait enregistré un fort taux d'interventions des structures humanitaires qui

y ont concentré leurs actions. Cette région serait caractérisée par des moments de fortes tensions intercommunautaires ayant occasionné de nombreuses pertes en vies humaines et dégâts matériels (conflits intercommunautaires de Fengolo, le massacre de petit Duékoué et Guitrozon, le massacre de Nahibly, la confrontation intercommunautaire du quartier carrefour, etc.). Ces structures auraient ainsi contribué à restaurer et à consolider leurs actions en faveur de la cohésion sociale en s'appuyant sur des comités de paix.

Graphique 3 : Etat des lieux des comités par région

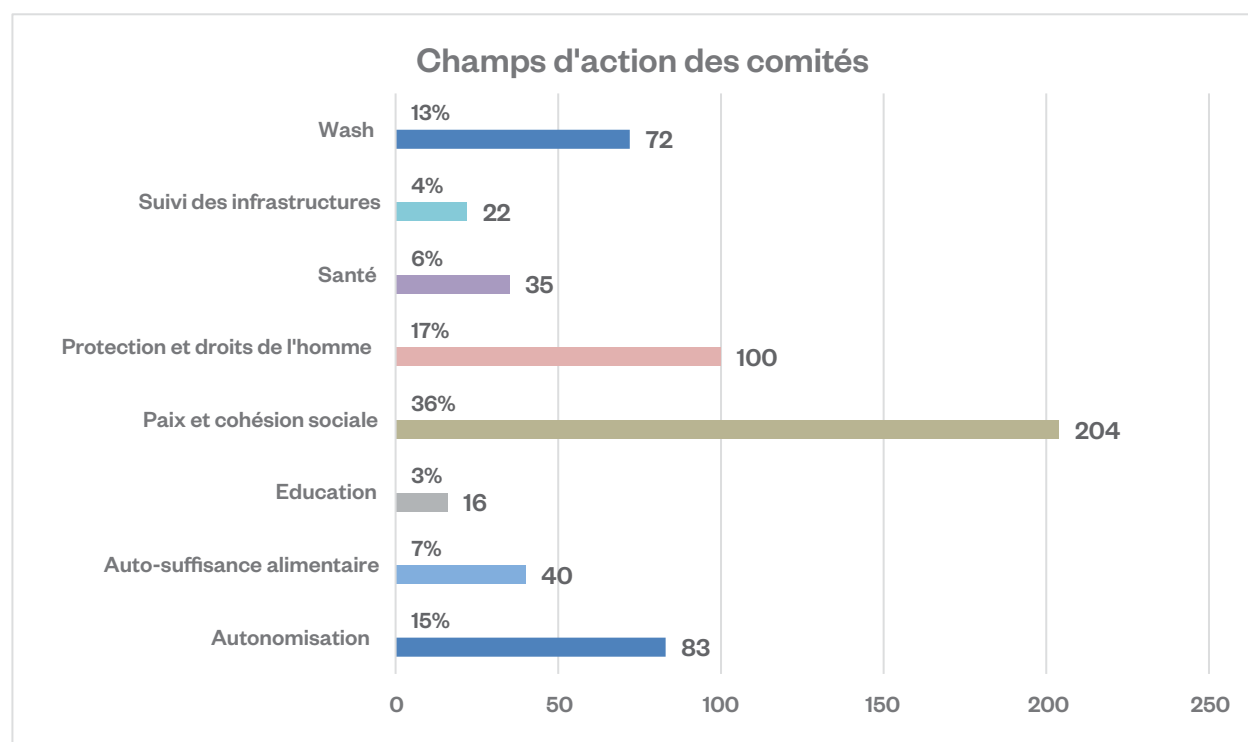


Source : Données de terrain, INDIGO CI, 2017

Le graphique 3 montre l'état des lieux des comités par région. La région du Tonkpi enregistre le plus grand nombre de comités actifs. Cela s'expliquerait par la présence de certains promoteurs et la continuité de leurs activités. Aussi certains comités auraient été récemment créés sur l'axe frontalier de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Dans la région du Cavally, le départ des structures promotrices serait beaucoup plus

récent. De ce fait, le nombre des comités actifs semble relativement élevé. La région du Guémon quant à elle, compte le moins de comités actifs. En effet, la quasi-totalité des comités seraient inactifs et inexistant du fait de l'ancienneté de leur mise en place ainsi que du départ de la région, de la majorité des promoteurs.

Graphique 4 : Champs d'action des comités



Source : Données de terrain, INDIGO CI, 2017

Le graphique 4 correspond à la répartition des différents types de comités mis en place dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Depuis la crise militaro politique, cette zone a enregistré plusieurs tensions de cohabitation. Dans le souci de se pencher sur les autres secteurs clés susceptibles d'offrir un cadre minimum de vie aux populations, les activités de l'aide humanitaire dans la région ont pris en compte le domaine de la santé, de l'eau-hygiène et assainissement (wash), de l'éducation, de la protection et des droits de l'homme, ainsi que de la relance économique. Les activités dans ces divers domaines ont été soutenues par des comités créés à cet effet. Les activités les plus saillantes, en plus des comités de paix, semblent être celles initiées dans le cadre de la protection des droits humains, de l'eau-hygiène et assainissement (wash) et

de l'autonomisation financière des communautés. En outre tous ces comités destinés à la reconstruction ou à la réhabilitation communautaire post crise, avaient comme objectif principal de faciliter le dialogue inter communautaire et améliorer les rapports de cohabitation.

L'analyse faite de l'état des lieux des infrastructures de paix, montre que bien qu'ayant contribué significativement à prévenir et atténuer les tensions intra et intercommunautaires, la plupart de ces structures n'aurait pas toujours survécu au départ de leurs promoteurs. A cet état de fait, diverses raisons mises en évidence dans le cadre du présent processus de recherche semblent prévaloir.

3.2. Le malentendu originel : le bénévolat dans un contexte de déficit de culture d'engagement citoyen.

Deux facteurs, intimement liés, semblent être à la base de la crise actuelle de fonctionnement des mécanismes de promotion de la paix et de la cohésion sociale mis en place pendant la période de crise. Ceux-ci portent d'un côté sur la compréhension différenciée du bénévolat et de ses implications pour les acteurs engagés, et de l'autre, sur le déficit de culture de l'engagement citoyen au sein des communautés. Même si les contextes de mise en œuvre diffèrent, l'installation de la plupart des comités s'est faite sur la base d'un engagement personnel et volontaire attendu des membres de la communauté, désignés pour en faire partie. De façon globale, l'approche mobilisée par les promoteurs de ces mécanismes, des ONGs internationales le plus souvent, pour les mettre en place, a été la suivante :¹⁰³

- (i) Organisation de séances plénières d'information et de sensibilisation de tous les membres des communautés villageoises ciblées sur la mise en place de ces comités. C'est au cours de ces réunions que le rôle, la composition, les critères d'identification et la méthode du choix des membres sont portés à la connaissance des populations.
- (ii) Mise en place proprement dite du comité au cours d'une seconde séance plénière organisée, plus tard, dans le même village. Les personnes « proposées » par les différentes composantes du corps social pour faire partie du comité sont alors présentées à l'assemblée. Il convient de souligner que ce sont les agents des structures promotrices qui se chargent dans les villages, avec la communauté, de valider les choix de personnes à retenir, en mettant en discussion le profil des personnes proposées et les critères individuels communs comme la sagesse et la tempérance

devant caractériser les personnes à mobiliser dans les comités.

- (iii) Une fois les membres choisis et les comités mis en place, des formations (rôle et fonctionnement du comité, techniques de rapportage des activités, dialogue communautaire, détection précoce et gestion des conflits, médiation et négociation intracommunautaire) leur sont dispensées et un équipement sommaire (vélos, registres, etc.) leur est remis pour les rendre opérationnels sur le terrain.

La désignation consensuelle, par la communauté, des personnes devant la représenter a toujours été perçue comme le principal gage de légitimité et de représentativité des comités. Aussi, la sensibilité bien plus importante pour ces deux critères a parfois conduit à oublier celui du bénévolat. Au départ de la mise en œuvre de ces mécanismes communautaires, l'engagement désintéressé des membres prôné par les structures de mise en œuvre n'a pas trop posé de problème vu l'appui minimum qu'elles leur accordaient. Sur la durée, cependant, il s'est graduellement installé au sein de ces comités une crise profonde du bénévolat. Celle-ci semblait être née d'un malentendu entre les promoteurs et les communautés sur le mode de fonctionnement et d'engagement.

« Les raisons réelles est [sont] que IRC suivait avec des perdiems ces messieurs-là. Et chacun était vraiment prêt à venir quand on dit oh oh allons-y et on vient. Donc ça fonctionnait, donc depuis IRC est partie, ils se sont dit qui va nous donner ces perdiems et nous allons perdre notre temps au lieu d'aller dans nos plantations et nos forêts... voilà ! »¹⁰⁴

« Pour un membre du comité de paix qui a plusieurs étiquettes par exemple, il fait partie de l'IRC, ensuite il fait partie de CARITAS, après encore il fait partie d'une autre ONG. Voyez, avec tous ces éléments là qu'il a sur lui, mais il préfère s'intéresser à une ONG qui lui donne assez d'argent. Il fait ses

¹⁰³ Cette approche est commune, à quelques détails près, à l'ensemble des promoteurs, ONGs locales ou internationales. Les points ici indiqués procèdent de l'observation de la démarche des ONGs Care et IRC déployés dans le cadre de leur projet commun RetR (Retour et réintégration).

¹⁰⁴ Entretien secrétaire du chef de village Bléniméouin, Bangolo, 20 Juillet 2017

affaires. Parce que lui, il dit il (ne) veut pas travail du bénévolat seulement sans rien avoir. »¹⁰⁵

Dans de nombreuses communautés, les promoteurs attendaient des membres des comités un dévouement « désintéressé » tandis que ceux-ci étaient perçus plutôt comme des individus travaillant « pour les promoteurs au sein de leurs communautés ». La nuance est ici importante car, pour nombre de membres de comités de paix, ils étaient plutôt des « auxiliaires » de l'action des promoteurs dans leur comité. A ce titre, ils considéraient (ou étaient considérés par les membres de leurs communautés) être en train de faire ce que les agents de ces ONGs promotrices devaient faire. Ainsi, l'idée que leur investissement en temps et la charge de travail induit méritaient alors gratification ou rémunération, a commencé à se répandre et à freiner l'action des comités. Une grève des membres des comités fut un moment projeté dans le Guémon, mais a rapidement été étouffée, faute de coordination entre les acteurs sur le terrain. Au sein des communautés, les cas d'affaiblissement de l'engagement de ces acteurs étaient parfois appréciés sous l'angle de la démotivation de ces derniers, du fait de l'absence d'intéressement de la part du promoteur.

« Un sac vide ne peut pas rester debout. Moi, je suis seul, le petit, il va à l'école. Je suis seul au champ et j'ai deux plantations. Aujourd'hui, je ne suis pas là, donc, il n'y a personne là-bas. Donc, il faut un soutien au comité de paix, pour qu'il puisse aussi laisser quelque chose à la famille pour aller au travail [comité de paix]. Pendant des années, vous travaillez pour la communauté ici, sans cinq francs. Au moins, un vélo suffit pour toute l'équipe pour travailler. Mais ça n'a pas été fait. Quelqu'un qui travaille pour la communauté sans demander cinq francs et vous n'êtes pas capables de les aider, au moins un vélo ! »¹⁰⁶

« C'est la volonté de soi-même, [il] y a [avait] de travail parce que DRC leur fait [faisait] récompense de vivre. Quand vivre est coupé, ils viennent plus au travail... champs de manioc [...] DRC a laissé un

moment, mais eux ils récoltèrent leur truc [...] ils viennent travailler seulement que pour manger »¹⁰⁷

Selon les membres de ces comités aujourd'hui à l'arrêt, la pérennité du fonctionnement de ces mécanismes requérait d'une part une assistance matérielle et financière sur le long terme de la part des structures de mise en œuvre et, d'autre part, une bien meilleure valorisation par la communauté. Cette valorisation devait avoir lieu, du point de vue des membres et ex-membres de ces comités à au moins deux niveaux : d'une part, au sein des communautés sous la forme de récompense. Cette « générosité » en reconnaissance du travail effectué devait consister à la mise à disposition de forces de travail agricole pour compenser le temps passé par les membres des comités à régler les conflits et un soutien matériel ou même financier de la part de la communauté, à titre de dédommagement.

« Parce que selon la définition des comités de paix, c'est du volontariat. Et c'est appuyé par les communautés d'origine de chacun des membres des communautés. Ils n'ont pas eu la force de nous accompagner quand les structures et ONG sont parties. Donc finalement on est laissé pour compte. Ces communautés-là devaient nous apporter un appui, [sous forme] de conseils, d'appuis matériels. Le monsieur qui quitte dans sa communauté, qui vient, qui passe toute la journée avec ses amis, ses collaborateurs du comité de paix. Il laisse son champ, il abandonne ses travaux, pour lesquels il est venu ici [...]. Ces communautés-là devaient trouver un jour au moins pour balayer le champ de ce monsieur qui travaille pour eux. Mais on est abandonné. »¹⁰⁸

D'autre part, pour les membres des comités, cette reconnaissance devait également consister à leur accorder une reconnaissance officielle sous la forme d'un document d'identité professionnel consacrant leur rôle de médiateurs communautaires tant au niveau de leur communauté d'appartenance qu'à celui de leur région voir au-delà. Munis de ce « sésame » qui « institutionnalise » leur engagement,

¹⁰⁵ Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

¹⁰⁶ Entretien individuel, secrétaire du comité de paix Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

¹⁰⁷ Focus comité civilo-militaire et comité de protection, Taï, 04 Août 2017

¹⁰⁸ Entretien individuel président du comité de paix de Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 24 Juillet 2017

ils pourraient ainsi se prévaloir d'un statut officiel¹⁰⁹ pour « travailler » à gérer les conflits au-delà de leurs communautés.

« Nous, on insiste sur notre identité propre au comité. On insiste, c'est important. Pour que le comité ait la force, il faut une identité. C'est important pour la coordination de ce comité de paix qui travaille pour tout le canton. Sinon le comité est dynamique, travaille mais il y a une identité qui manque. »¹¹⁰

« Les structures humanitaires sont venues, ils disent bon, nous du jour au lendemain on peut partir comme vous avez beaucoup travaillé avec nous, on reconnaît votre performance, votre efficacité. On va vous aider à avoir les documents administratifs. Et donc nous, on a adhéré à l'idée. Les gens ont recueilli nos préoccupations tout ça là et donc, ils ont fait un document. Et ces documents-là, ils sont venus au village ici pour valider [...]. Mais ces documents, ça n'a jamais été déposé et c'est resté dans nos mains. »¹¹¹

L'inexistence de toutes ces formes de rétribution et « reconnaissance valorisante » a *minima* de l'engagement des membres a donc conduit à une quasi disparition de ces comités dès le départ de leurs promoteurs. Ce, dans un contexte où la culture de l'engagement citoyen, le dévouement désintéressé pour la communauté est très peu prégnant. Bien au contraire, les initiatives de ce type semblent découragées, toute la communauté étant persuadée que « personne ne fait rien pour rien ». Comme le dit un résident de Taï, « *Tu es dévoué. Moi, [je ne le suis pas]. Je vais [faire en sorte à] te décourager.* »¹¹²

3.3. Entre crises structurelles/ fonctionnelles et capacité de réinvention des infrastructures de paix

Le processus de mise en place des comités de paix dans l'ouest s'est fait à divers moments et avec des acteurs différents. De ce fait, leurs rôles pouvaient varier suivant la structure promotrice, tout en gardant l'objectif principal à terme qui est de contribuer à restaurer la paix et la cohésion sociale. Il arrivait parfois que les membres d'un comité de paix se retrouvent à la fois dans d'autres comités créés par différentes structures de mise en œuvre. Une telle multiplicité de rôles des membres entraînerait des difficultés de fonctionnement de ces infrastructures de paix qui à la longue peinent à travailler convenablement suivant leur cahier de charge.

La crise à l'œuvre au niveau des comités et autres mécanismes de paix est aussi structurée autour de la faiblesse de l'appropriation au niveau local du mandat de ces infrastructures, les conflits de compétences et de légitimité entre comités et chefferies locales et le faible niveau de collaboration avec les pouvoirs publics. En effet, dans le fonctionnement des comités, le changement social attendu (améliorer la qualité du vivre ensemble dans un contexte de conflit ou d'immédiat post-conflit) nécessitait une appropriation par les membres, des objectifs fixés. Leur mandat spécifiait le rôle et la démarche à suivre selon que le comité soit axé sur la gestion des conflits, ou un autre pan de la cohésion sociale. Dans la plupart du temps, un comité de paix pouvait jouer plusieurs rôles dans la même localité :¹¹³

- (i) De façon générale, les comités servaient d'alerte précoce en vue de prévenir toutes sortes de conflits susceptibles de mettre à mal la cohésion sociale. Leur rôle s'étendait à appuyer les organes de gestion traditionnelle dans la résolution non violente des conflits, à sensibiliser

109 Dans le cadre de la mise en place des comités, les promoteurs auraient suscité la démarche pour l'obtention d'un statut juridique des membres. Cependant la procédure souvent entamée n'a pas pu arriver à terme du fait du départ de ces promoteurs.

110 Entretien individuel secrétaire du comité de paix de Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 25 Juillet 2017

111 Entretien individuel, président du comité de paix de Koulouan, Kahin-Zarabaon, Bangolo, 24 Juillet 2017

112 Focus comité civilo-militaire et comité de protection, Taï, 04 Août 2017

113 Ces points, inspirés de l'analyse du projet RetR (Retour et réintégration) des ONGs Care et IRC, sont communs à la plupart des organisations promotrices de comités.

les différentes communautés au rapprochement et promouvoir le dialogue intercommunautaire, servir d'intermédiaire entre les organismes de développement communautaire et la communauté.

- (ii) Aussi, les comités de paix servaient d'interface entre le staff d'une structure promotrice et la communauté. Ils constituaient par la même occasion des personnels d'appui dans la mise en œuvre des activités du programme de celle-ci. Ces mêmes organes dédiés à la paix devraient aussi s'atteler à l'instauration d'une culture de respect des Droits Humains et au rétablissement de la cohésion sociale.
- (iii) Par ailleurs, ces comités de paix ont bénéficié en majorité d'un encadrement et d'un appui de la part des structures promotrices aussi bien en renforcement de capacité qu'en appui financier et matériels pour réaliser des AGR. Les formations reçues dans le cadre du renforcement de capacités leur ont permis, entre autres activités, de réaliser des sensibilisations de masse, de recenser les personnes déplacées revenues, de lister les conflits survenus dans leurs localités respectives conformément à leur mandat.

Cependant, la compréhension diversifiée du mandat des comités par les membres entraînait la confusion dans l'exercice de leurs activités et influait quelques fois sur la stabilité institutionnelle de la chefferie de la localité. En effet, dans l'exécution de leur mandat et conformément à leur rôle, ces comités de paix géraient les cas de conflits sans demander de « droits de table » aux parties prenantes, contrairement aux chefs de village, qui, eux l'exigeraient avant tout jugement. Cette absence de contribution financière, lors des règlements de conflits, semble avoir construit la crédibilité des comités de paix et entraîné leur préférence par la communauté. De ce fait, ces comités de paix seraient désormais considérés par les chefferies comme des acteurs concurrents, qui réduiraient le champ d'action de leur autorité dans la gouvernance locale.

« Le comité de paix règle que les affaires interpersonnelles et les chefferies leurs devoirs, c'est de régler les affaires de type fonciers, les affaires du village. Mais comme nous, on règle les affaires interpersonnelles sans demander quelque chose à la population, la population a plus confiance et vient vers nous. On le fait de façon simple avec amour. Par contre la chefferie, c'est son droit de prendre les droits de tables. Et c'est ce qui pose le problème entre le chef de village et nous. C'est là que le chef de village gagne les droits de tables. Ils ne vivent que de ça ! Mais la personne qui est venue une fois, deux fois nous voir pour résoudre son problème sans lui demander un sou, quand il voit un frère qui a les mêmes problèmes, il l'emmène vers nous, et nous on résout le problème. Mais quand on résout le problème, le chef s'oppose, pourquoi il envoie le problème vers nous, pour qu'on résout. Des fois je réponds au chef de village, je dis mais, nous, on a fait un travail pour vous. »¹¹⁴

« Le comité de paix et la chefferie, y a un problème. C'est le problème de gestion [...]. Quand le collecteur [comité] prend des chaises, il s'en va entre eux là-bas, ils s'arrangent et le chef est là. Quand tu vas faire un travail, il faut faire le compte rendu au chef. Ils ne le font pas. Donc je suis vraiment isolé au problème. Au départ là, ils faisaient les PV, quand ils faisaient réunion, quand y a sensibilisation, ils venaient me voir. Mais à un certain temps là, ça changé. Parce que si y a quelque chose, je les appelle, je dis venez, quand on dit de venir, ils doivent venir pour qu'on tienne tous les points. Le point de l'argent là et l'argent des chaises, tout ça là [...]. Avant c'était le marché qui nous aidait un peu, maintenant le conseil a pris. Maintenant c'est quand quelqu'un vient se plaindre, il paie 2000f, l'autre qui doit venir là pour répondre, lui donne aussi 2000f. C'est ainsi qu'on vit, c'est dans ça là, qu'on fait nos affaires. »¹¹⁵

Cette approche différenciée de la gestion des conflits empêcherait la mise en place effective d'un cadre de collaboration entre comités de paix et chefferie. Cette collaboration devrait se faire au travers d'un compte-rendu quotidien avec la chefferie et les communautés.

114 Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

115 Entretien individuel chef de village de Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

Aussi, ce déficit de collaboration existerait entre comités de paix et autorités administratives. Ces comités n'auraient pas toujours eu l'opportunité d'être présenté, dès leur création, par les structures promotrices aux autorités administratives dont les sous-préfets, comme ils l'auraient souhaité. Selon eux, tous leurs efforts et le don de leur personne pour un travail aussi noble que de contribuer à rétablir les rapports de cohabitation profondément mis à mal, auraient pu être reconnus par ces dernières.

Ce manque de collaboration semblerait avoir accentué le rapprochement et la redevabilité de ces comités de paix vis-à-vis de leur structure de mise en œuvre plutôt que de favoriser un cadre de coopération avec leur communauté et les autorités administratives. Ils s'attelaient de ce fait, à renseigner les fiches et rédiger les rapports d'activités qui étaient destinés uniquement à cette structure.

3.4. La capacité de renégociation du mandat des infrastructures de paix comme porte de sortie

Les localités dans lesquelles les comités semblent avoir survécu au départ de leurs promoteurs auraient en commun comme caractéristiques l'existence d'un leadership fort doté d'un sens élevé de l'engagement citoyen, généralement individuel, capable de négocier avec les autorités villageoises ou administratives, un cadre de collaboration moins susceptible de générer des conflits de compétences et de légitimité.

Après le départ des structures de mise en œuvre, certains présidents de comités locaux et certains responsables de coordination de comités de paix auraient continué à entretenir les rapports avec la chefferie et avec des membres d'autres infrastructures de paix. Dans le cadre de cette collaboration, ils avisaient le chef des situations de conflits et lui rendaient compte de l'issue de leur démarche.

Encadré 5. Un exemple de collaboration entre chefferie et organe de gouvernance locale : quand le chef délègue une partie de son pouvoir au comité de protection

Village frontalier à cheval entre la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Guinée, Danipleu est une localité de l'ouest qui, depuis 2006 bénéficierait de l'appui des organisations humanitaires. En effet, différentes ONGs, y seraient intervenues en implantant des comités avec différents mandats. Certains comités notamment le comité de protection suivant le mandat qui lui a été confiée par les acteurs de mise en œuvre, continuerait à travailler de concert avec la chefferie traditionnelle, à qui il rendrait régulièrement compte de ses activités. Cette collaboration entre comité de protection et chefferie aurait donné la possibilité aux autres membres de la communauté de les valoriser et de renforcer leur pouvoir en les sollicitant dans la gestion de certaines situations de litige. Ce cadre de confiance existant, semble avoir donné la possibilité au chef de mandater à son tour le comité de protection à la résolution de certains conflits notamment les cas de violences basées sur le genre (VBG).

« Quand y a un problème ils [les comités de paix] sont les premiers sur terrain pour aller régler et pour intervenir sans chef. Et quand y a un problème même, je précise maman [présidente CPE] qui est là vraiment, elle est très courageuse, quand y a un problème [...] je lui confie, avant de quitter au champ, elle a fini de régler et elle me rend compte¹¹⁶ ».

L'absence des autorités administratives s'étant faite sur plusieurs années dans cette localité, les différents comités installés par les organisations non gouvernementales constitueraient à ce jour une base de pacification des rapports de cohabitation intercommunautaire dans le village. C'est cette reconnaissance, mais surtout la confiance du chef en ces comités qui serait au cœur de cette synergie dans la collaboration. Pour le chef, *« tous les comités qui sont créés ici, c'est créer pour aider la chefferie, pour aider aussi nos parents et pour aider aussi les enfants¹¹⁷. »*

Cette forme de collaboration par délégation de pouvoir permettrait de confirmer le rôle des comités en général et de créer un consensus autour de leurs mandats. Elle contribuerait à consolider par ailleurs le pouvoir du chef et à valoriser les comités installés à Danipleu.

116 Focus Group comité de paix Danipleu, Gbon-Houyé, Danané, 16 Mars 2017

117 Focus Group comité de paix Danipleu, Gbon-Houyé, Danané, 16 Mars 2017

Le maintien des rapports aussi bien avec les chefferies qu'avec les présidents des autres comités locaux, par les responsables de la coordination, permettrait de redynamiser les comités et contribuerait à leur survie. L'engagement de départ, physique et moral de la personne ou du groupe de personnes auprès de la communauté semble n'avoir pas disparu avec le départ des promoteurs du comité. Au contraire, il se serait renforcé.

« Ce que moi j'ai pu mettre sur pied pour que mes membres soient avec moi. Je n'ai pas manqué de leur dire la vérité. La vérité c'est ma parole. Je leur ai dit que ne salissons pas la parole qui est en nous. Parce qu'elle va vers quelqu'un d'autre qui écoute et nous entend [...] le matériel risque de nous salir [...] tout le monde aime l'argent. Je préfère que vous votre parole qui est en vous, que l'argent. La plupart de mes membres ont tous compris que l'honnêteté que nous avons géré dans notre comité, fais de nous des gens de confiance. C'est ce qui fait que notre leadership est toujours en place. Je vais chez eux, je suis en contact avec eux. J'arrive à savoir l'état de santé de chacun d'entre en eux, voir leur famille, il n'y a pas eu de conflit ici... voir comment ils se comportent. L'entente mutuelle qui est là fait que les membres sont toujours avec moi. »¹¹⁸

De plus, le désintéressement financier du responsable du comité ou de ses membres, le sens de l'intérêt commun et le niveau d'implication des membres du comité participeraient à la survie du comité. L'engagement citoyen se construirait alors autour de ces valeurs fondamentales.

« Au niveau local, j'ai fait asseoir mon leadership par la transparence parce que je suis beaucoup redevable. La redevabilité c'est mon côté essentiel que j'ai beaucoup utilisé. Alors j'aime bien la transparence. Je laisse le soin à mes membres de partager ce que nous recevons après le travail, la petite récompense que nous recevons je leur donne. Je leur dis partager entre vous. Et ça fait que la confiance a vraiment poussé la racine entre eux et moi. Je n'aime pas discuter avec mes membres pour des miettes. Pour moi en tant que président, il est de mon devoir de leur donner ce que nous recevons pour qu'ils aient le courage demain, de soutenir le travail. Quand je vais leur dire aller y faire tel travail ils vont y aller [...]. C'est ça qui fait ma force je n'ai jamais trompé un membre, (...). Je n'en fais pas un problème de personne. J'aime tous les membres qui sont avec moi. Je leur donne du respect, eux aussi me considèrent. J'ai toujours gardé mon image de président de coordination. Les membres sont toujours avec moi et sont fidèles à moi. Voilà comment j'ai fait asseoir mon leadership. »¹¹⁹

Ces responsables de comités qui arrivent à asseoir ce modèle de collaboration, sont ceux qui prônent un leadership fort, dépourvu de tout intérêt personnel. Ce sens élevé de l'engagement citoyen leur permettrait de se construire une certaine légitimité auprès de leurs membres et de la communauté, et à travers eux la crédibilité de leurs actions, voire du comité de paix. Ainsi de nouveaux mécanismes se seraient développés en collaboration avec les autorités locales et parfois avec les autorités administratives. Cette participation à la gouvernance locale semble s'offrir comme une voie de résolution du conflit de compétence entre comité de paix et autorités locales. Le comité de paix ne chercherait pas à suppléer le chef. Le chef du village quant à lui n'entrerait pas en conflit non plus avec le comité. Loin des conflits de leadership, c'est la collaboration qui serait valorisée.

118 Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

119 Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

Encadré 6. L'engagement citoyen comme moyen de pérennisation des infrastructures de paix

L'engagement personnel et le leadership du président du comité de paix de Taobly auraient permis à ce comité de continuer à fonctionner malgré le départ des promoteurs. En effet, sa disponibilité, son impartialité, sa redevabilité vis-à-vis de la communauté et de ses collaborateurs ainsi que son désintéret matériel et financier semblent avoir contribué à construire sa légitimité et à valoriser le comité. Ainsi son engagement citoyen au sein de ce comité lui aurait valu sa désignation comme président de la coordination des comités de paix du département de Kouibly.

La proximité avec ses collaborateurs et le respect qu'il a pour eux, auraient permis de créer un cadre propice à la confiance et à un travail d'équipe. « [...] J'aime tous les membres qui sont avec moi. Je leur donne du respect, eux aussi me considèrent. J'ai toujours gardé mon image de président de coordination. Les membres sont toujours avec moi et sont fidèles à moi. Voilà comment j'ai fait asseoir mon leadership »¹²⁰

Au-delà des actions menées dans sa localité, il étendrait sa conception et sa vision aux autres comités de paix de la coordination départementale. Il leur apporterait son soutien dans la résolution de certains conflits. Ces différents déplacements dans ces localités se feraient par ses propres moyens sans toutefois attendre une contribution financière des parties en conflit ni des membres des comités. Ainsi ce don de sa personne dans leurs activités et la conscience de l'engagement citoyen qu'il semble prôner, leur permettrait à lui et ses membres d'être sollicités à un niveau de gestion de conflit plus complexe « Il y a eu mon secrétaire qui m'a montré une demande où les gens [d'un village] avaient besoin de notre concours pour aller régler leur conflit. Ces conflits étaient entre deux chefs de villages de la localité là [...] Nous sommes allés là-bas, on a rencontré les chefs de ce village et on a essayé d'échanger avec eux [...] »¹²¹

120 Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 16 Décembre 2017

121 Entretien individuel président du comité de paix de Taobly et président du comité de coordination de Kouibly, Taobly, Ouyably-Gnondrou, Kouibly, 19 Juillet 2017

Conclusion

La mise en place des comités communautaires dans les régions du district des montagnes aurait contribué à atteindre les résultats programmatiques de la majorité des projets axés sur la restauration et la consolidation de la cohésion sociale. Cependant, les stratégies d'appui à ces mécanismes locaux de promotion de la paix et de protection des droits humains en général semblent n'avoir pas pu garantir dans la continuité, leur efficacité et leur pérennité. Aussi, l'ingénierie qui a sous-tendu la mise en place de ces comités n'aurait pas tenu compte du déficit d'engagement citoyen qui caractériserait l'environnement des bénéficiaires et acteurs locaux des communautés d'accueil de ces projets.

Par ailleurs, certains comités malgré les difficultés rencontrées, semblent avoir pu maintenir leurs actions grâce au leadership et à l'engagement citoyen porté par certains acteurs de ces comités. Ces infrastructures de paix seraient alors, des modèles de crédibilité, de légitimité et favoriseraient un cadre de collaboration avec les pouvoirs publics locaux et administratifs. Dans un contexte de fragilité des relations inter et intracommunautaires à l'ouest, il serait judicieux d'encourager et d'aider ces quelques rares comités à être plus efficaces et à pérenniser leurs actions. Mais aussi de leur accorder une reconnaissance juridique au niveau étatique, qui leur permettrait d'être intégrés à tous les programmes de cohésion sociale sur le plan national.

ANNEXES

Annexes

Annexe 1. Comment lire l'analyse systémique

L'analyse systémique

Pour approfondir l'analyse des données issues des consultations, l'équipe de chercheurs a utilisé l'approche de pensée systémique.

L'analyse systémique veut dépasser la logique simpliste de cause à effet et de linéarité comme suggérée par certains types d'analyse, tel que l'arbre à problème par exemple. Elle suggère de rendre plus explicite la complexité des dynamiques qui structurent un phénomène donné. Au lieu de se focaliser sur quelques causes profondes, il s'agit d'identifier les dynamiques structurantes qui relient toutes ces causes, ou facteurs. Ces dynamiques structurantes représentent donc des séquences des connections causales entre plusieurs facteurs.

Pour y arriver, les chercheurs identifient les principaux facteurs qui influencent un phénomène (« causes et effets » dans une analyse classique) pour ensuite identifier les interactions et interdépendances entre eux. Enfin, les chercheurs se posent la question de savoir si certaines séquences/groupes de facteurs influencent le système au sens large, au-delà des simples facteurs : autrement dit, des dynamiques structurantes. Certaines de ces dynamiques structurantes sont présentées dans ce rapport.

Comment lire la visualisation des dynamiques structurantes ?

Les différents facteurs (« causes et effets ») de la dynamique structurante sont présentés dans les encadrés et sont formulés d'une telle manière qu'ils peuvent augmenter/s'intensifier ou diminuer selon la situation et le scénario analysé.

Les facteurs sont reliés entre eux par des flèches. Une flèche sans indication particulière reliant un facteur A à un facteur B suggère une relation plus ou moins proportionnelle entre ces deux facteurs. C'est-à-dire, si le facteur A augmente, le facteur B augmente aussi. A lire comme suit : « plus A augmente, plus B augmente ». Si le facteur A diminue, le facteur B diminue aussi. A lire comme suit : « plus A diminue, plus B diminue ».

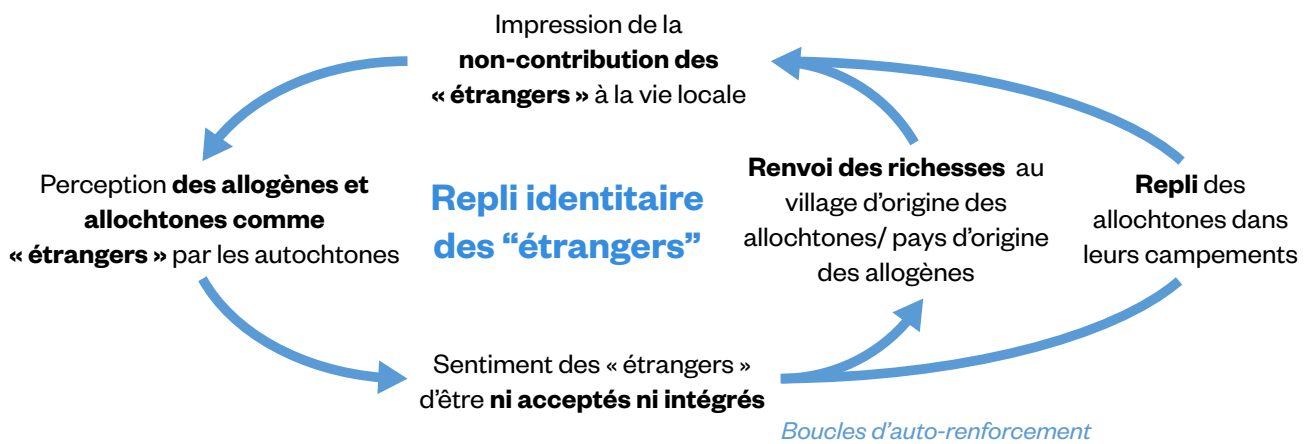
Une séquence de facteurs reliés par des flèches sans indication particulière et formant une boucle, s'appelle une « boucle d'auto-renforcement ». Une boucle d'auto-renforcement est caractérisée par une dynamique positive ou négative qui s'amplifie de plus en plus, comparable à un cercle vicieux ou un cercle vertueux.

Par contre, une flèche reliant un facteur A à un facteur B avec une indication « plus/

moins » suggère une relation plus ou moins inversement proportionnelle entre ces deux facteurs. C'est à-dire que, si le facteur A augmente, le facteur B diminue. A lire comme suit : « plus A augmente, plus B diminue ». Si le facteur A diminue, le facteur B au contraire augmente. A lire comme suit : « plus A diminue, plus B augmente ».

Une séquence de facteurs formant une boucle et dont un seul lien comporte l'indication « plus/ moins » s'appelle une « boucle équilibrante ». Une boucle équilibrante est caractérisée par une dynamique qui se maintient dans un certain équilibre. Lorsqu'un facteur A de la boucle augmente, au moins l'un des autres facteurs de la séquence agit de manière à diminuer le facteur initial A et le ramener, plus ou moins, au niveau initial. Un certain niveau d'équilibre est ainsi maintenu.

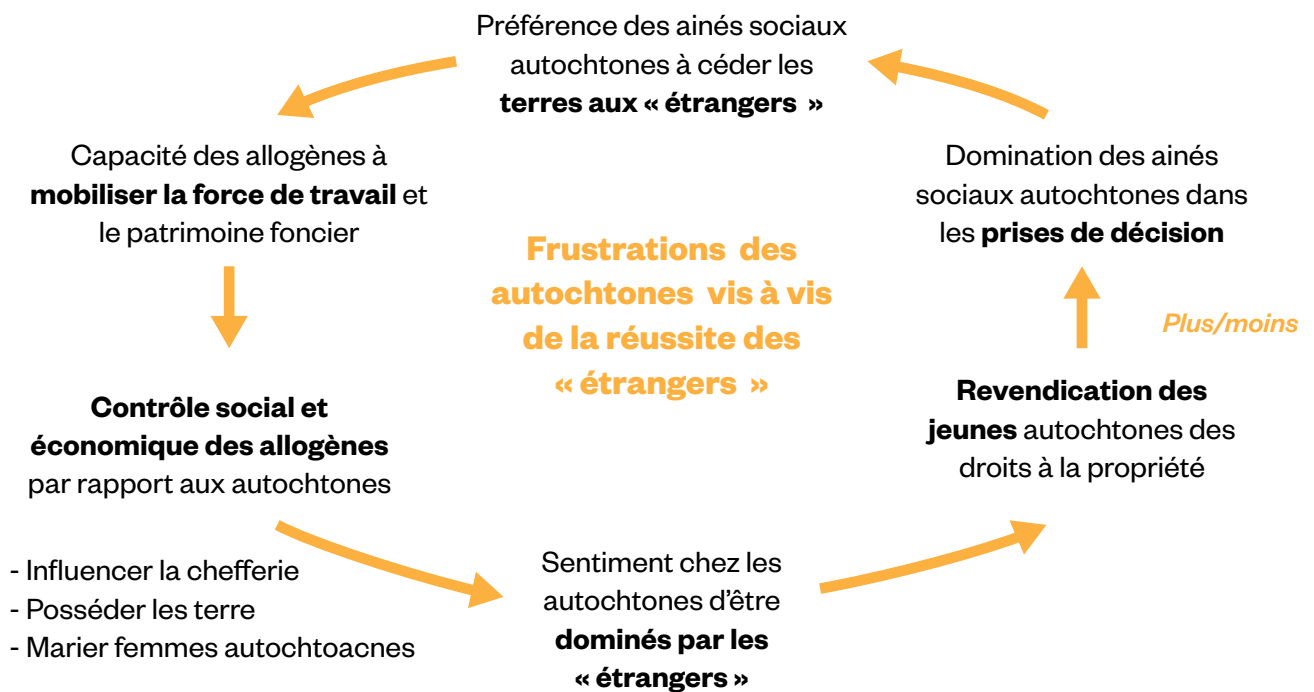
Exemple d'une boucle d'auto-renforcement



Manière de lire :

- *Plus* 'la perception que les allogènes et allochtones comme « étrangers » par les autochtones est forte'...
- *plus* 'les « étrangers » ont le sentiment d'être ni acceptés ni intégrés'...
- *plus* 'plus les allochtones se replient sur leurs campements'...
- *plus* 'les autochtones ont l'impression que les « étrangers » ne contribuent pas à la vie locale'...
- *et en revanche, plus* 'les allogènes et allochtones sont vus comme « étrangers » par les autochtones'.

Exemple d'une boucle équilibrante



Manière de lire :

- *Plus* 'les autochtones ont le sentiment d'être dominés par les « étrangers »'...
- *plus* 'les jeunes autochtones revendiquent des droits à la propriété'...
- *moins* 'les prises de décision sont dominées par les aînés sociaux autochtones'...
- *moins* 'les aînés sociaux autochtones ont la préférence à céder les terres aux « étrangers »'...
- *moins* 'les allogènes ont la capacité à mobiliser la force de travail et le patrimoine foncier'...
- *moins* 'les allogènes exercent un contrôle sociale et économique (ex. influencer la chefferie, posséder les terres, marier les femmes autochtones) par rapport aux autochtones'...
- *et en revanche, moins* 'les autochtones ont le sentiment d'être dominés par les « étrangers »'.

Annexe 2. Activités réalisées

Tableau 1 : Focus groupes réalisés dans la région du Guémon

Localités	Date	Focus groupe	Nombre de participants par focus groupe	Nombre de focus groupes par localité	Nombre de participants par localité
Duékoué ville	03/05/2017	Jeunesse des partis politiques	15	4	62
	05/05/2017	Responsables des Jeunes de quartiers et de communautés	10		
	10/05/2017	Focus Femmes	18		
	06/06/2017	Sous-préfets et société civile	19		
Bléniméouin	18/07/2017	Autochtones	6	3	21
	19/07/2017	Jeunesse	10		
	19/07/2017	Jeunesse burkinabé	5		
Bangolo	22/07/2017	Jeunesse	10	3	22
	31/08/2017	Association des femmes malinkés	6		
	18/07/2017	Association de femmes baoulés	6		
Koulouan	25/07/2017	Communauté burkinabé	23	4	53
	25/07/2017	Femmes autochtones	11		
	26/07/2017	Jeunes autochtones	9		
	26/07/2017	Communauté baoulé	10		
Tahobly	19/07/2017	Comité de gestion foncière	14	3	31
	19/07/2017	Comité de paix	7		
	20/07/2017	Jeunesse	10		
TOTAUX				17	189

Tableau 2 : Focus groupes dans la région du Tonkpi

Localités	Date	Focus groupe	Nombre de participants par focus groupe	Nombre de focus groupes par localité	Nombre de participants par localité
Danané ville	13/06/2017	Société civile	20	1	20
Danipleu	10/06/2017	Comités	16	3	48
	10/06/2017	Jeunesse	15		
	19/07/2017	Ex-réfugiés, leaders communautaires	17		
Dioulé	26/07/2017	Jeunesse	10	1	10
Dozéré-Gouetomba	16/06/2017	Jeunesse	19	2	31
	16/06/2017	Comités et leaders communautaires	12		
Geutouo	12/07/2017	Jeunesse autochtone	10	3	34
	13/07/2017	Aînés sociaux	9		
	14/07/2017	Comités de paix	15		
Logoualé	27/07/2017	Jeunesse	7	5	49
	31/08/2017	Association de femmes de fonctionnaires	5		
	31/08/2017	Association de femmes musulmanes	9		
	01/09/2017	Association de femmes baoulés	17		
	01/09/2017	Communauté baoulé	11		
Man	11/10/2017	Membres des Sunites ACI	4	1	4
TOTAUX				16	196

Tableau 3 : Focus groupes dans la région du Cavally

Localités	Date	Focus groupe	Nombre de participants par focus groupe	Nombre de focus groupes par localité	Nombre de participants par localité
Zouan	04/05/2017	Chefs de communauté et membres d'organisation	17	2	32
	11/05/2017	Femmes, aînés sociaux et jeunes	15		
Bakoubly	12/07/2017	Communautés allochtones et allogènes	3	4	23
	12/07/2017	Femmes	6		
	12/07/2017	Jeunes autochtones	7		
	15/07/2017	Autochtones	7		
Toulepleu village	13/07/2017	Jeunesse autochtones	5	1	5
Diboké	01/08/2017	Retournés du Libéria	7	2	19
	02/08/2017	Jeunes autochtones	12		
Ziriglo	02/08/2017	Comité et groupements	13	1	13
Goya	03/08/2017	Retournés du Libéria	10	1	10
Taï	04/08/2017	Comité civilo-militaire et comités de protection	6	1	6
TOTAUX				12	108

Tableau 4 : Restitutions des résultats à une sélection des participants pour validation

Régions	Localités	Date	Nombre
Guémon	Duékoué	26/10/2017	51
Tonkpi	Man	28/10/2017	49
Cavally	Guiglo	30/10/2017	50
Nombre de participants			150

Tableau 5 : Ensemble des activités réalisées

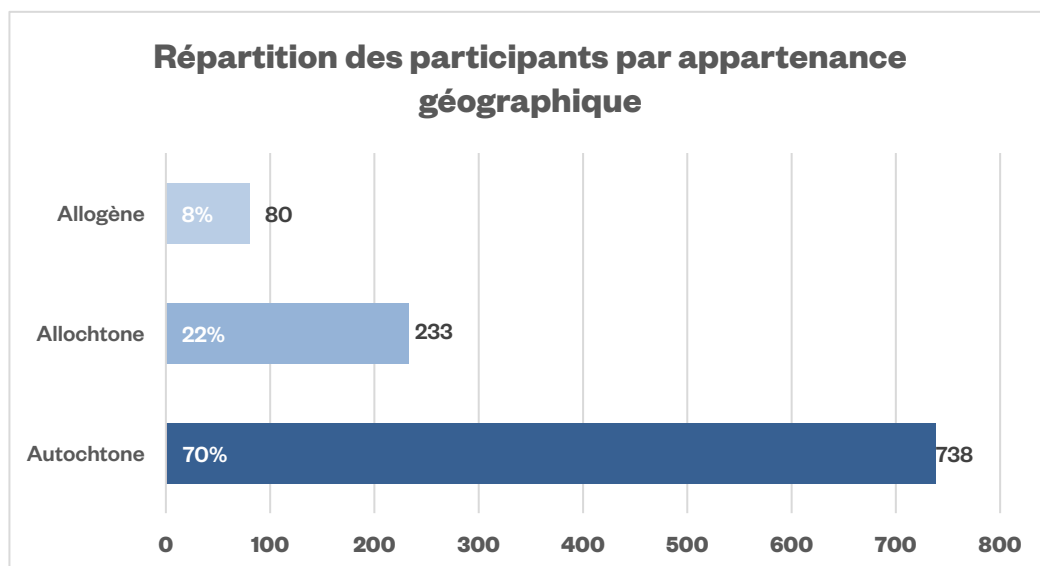
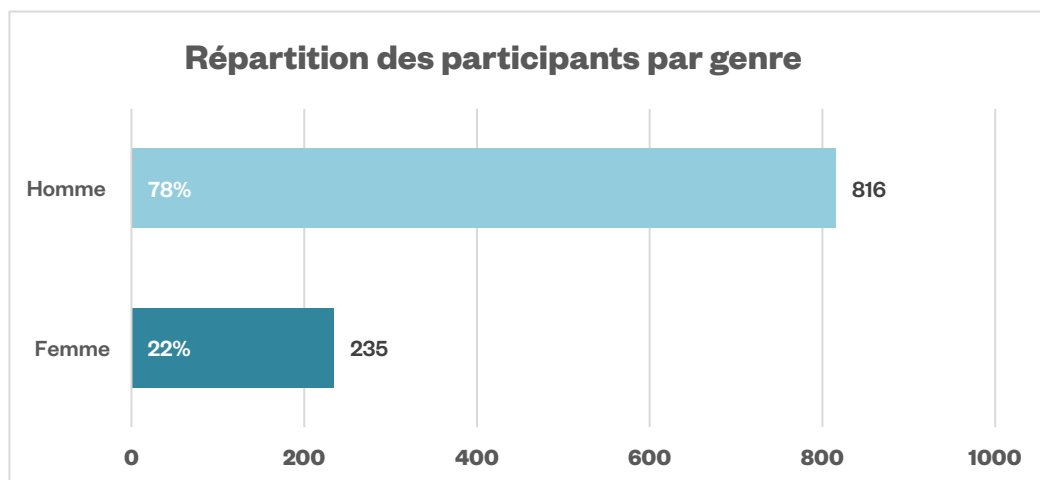
Activités	Nombre
Focus groupes	44
Entretiens individuels	558
Restitutions	3
Nombre de participants	1051

Tableau 6 : Nombre de localités visités par région durant la cartographie des comités

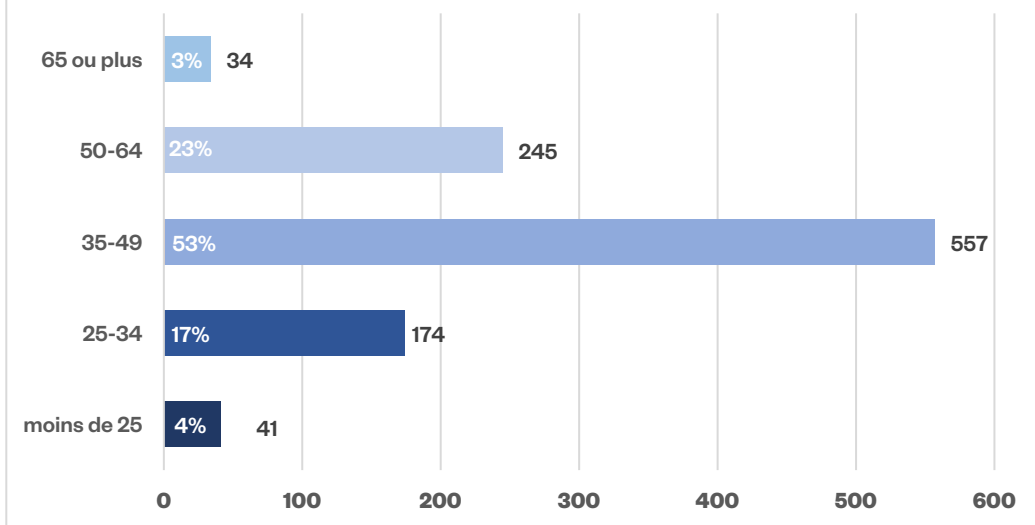
Régions	Nombre de localités
Tonkpi	71
Guémon	66
Cavally	57
Total	194

Annexe 3.

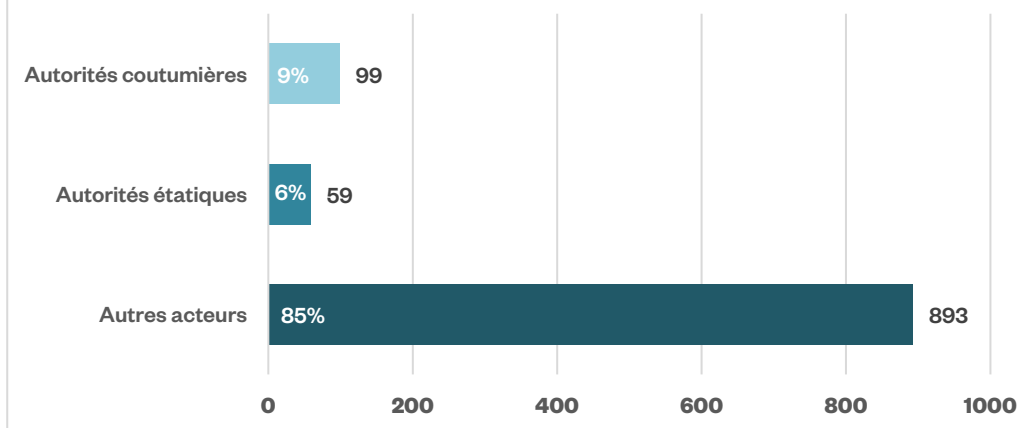
Composition socio-démographique des participants à la recherche participative



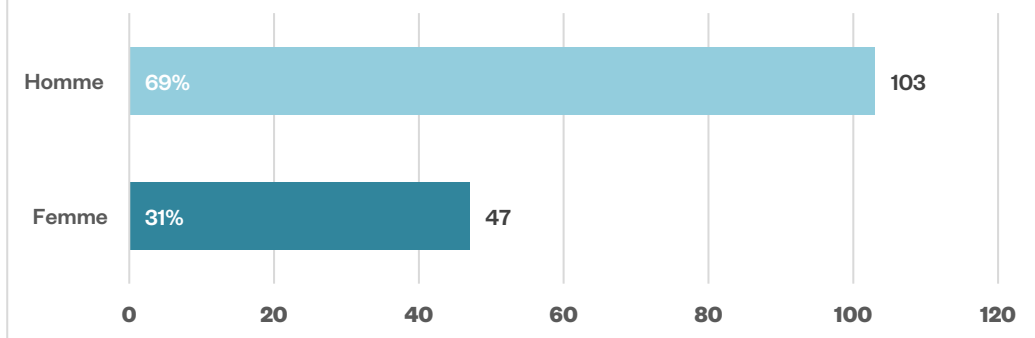
Répartition des participations par tranche d'âge



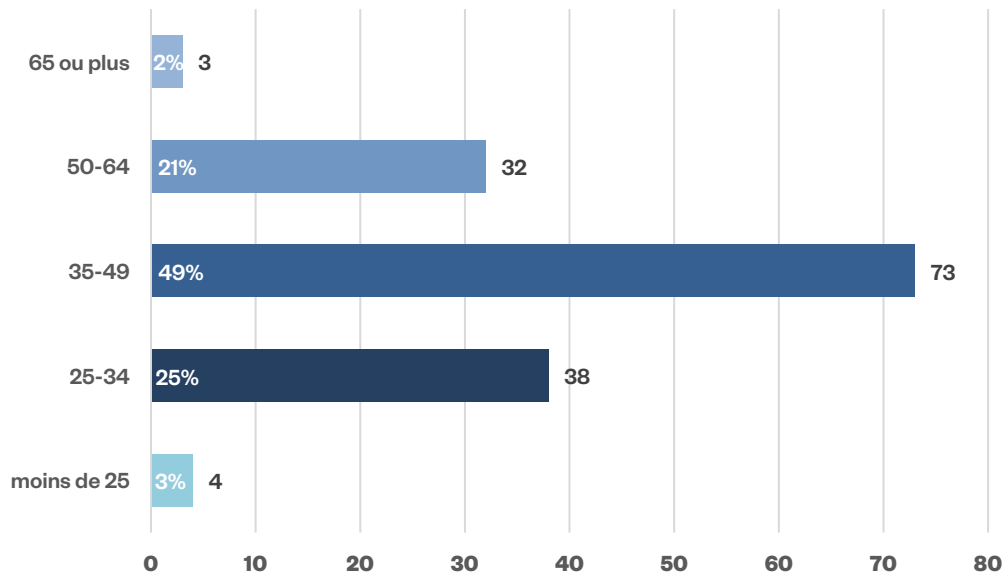
Répartition des participants par type de pouvoirs publics



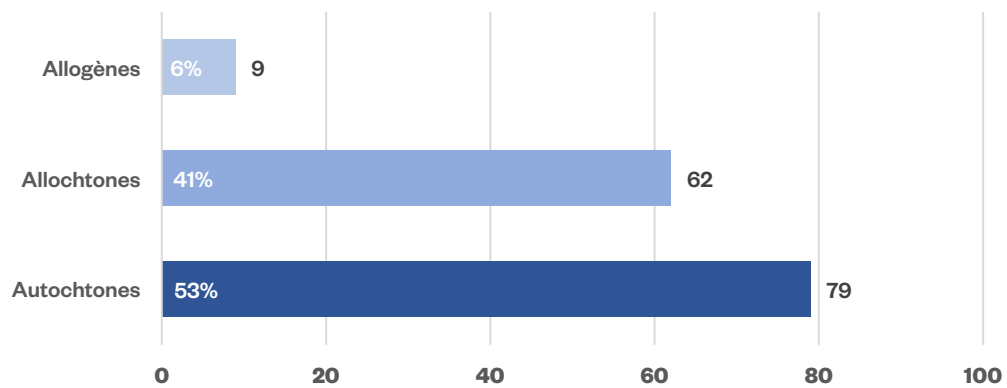
Répartition des participants par genre

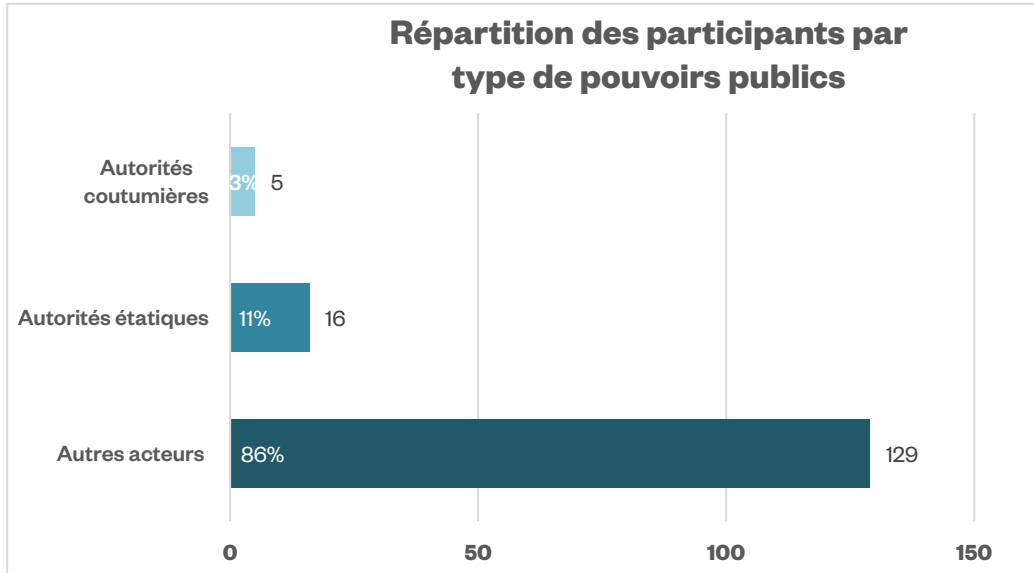


Répartition des participants par tranche d'âge



Répartition des participants par appartenance géographique





Bibliographie

« Les We », disponible à: <https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/53848fe70cf54.pdf> (site consulté le 22 Novembre 2017).

« Côte d'Ivoire : Décrets et arrêtés d'application de la loi relative au domaine foncier rural », Droit Afrique, disponible à: <http://www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/pdf/roietchefstradi1-2.pdf> (site consulté le 04 Décembre 2017).

« Loi portant statut des rois et chefs traditionnels » fait et adopté à Abidjan le 11 Juillet 2014, disponible à : <http://www.assnat.ci/assembleenationale/IMG/pdf/roietchefstradi1-2.pdf> (site consulté le 27 Novembre 2017).

DZUDIE M. (2007), « Des titres et des chefs : de la sacralisation à la banalisation », Ecovox N°38 Juillet-Décembre, disponible à : http://www.cipcre.org/ecovox/eco38/pages/diagnostic_de_le_sacralisation_a_la_banalisation.html (site consulté le 04 Décembre 2017).

EKANZA S-P. (2006), « Le double héritage de l'Afrique », Études, vol. tome 404, no. 5, pp. 604-616.

INTERPEACE, INDIGO, (2013), « Dynamiques et Capacités de Gestion des Conflits à l'Ouest de la Côte d'Ivoire », PNUD (PBF), en collaboration avec le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.

LYNX B. (2016), « Rififi à la chefferie Toura de Biankouma/ Deux chefs pour un canton », Juste infos, disponible à : <http://justeinfos.net/actualite/regions/items/1019-rififi-chefferie-canton-toura> (site consulté le 21 Décembre 2017).

OUATTARA M. (2017), « Me Kossougro explique la procédure et les attributions de la Chefferie en pays Bété en Côte d'Ivoire », disponible à: <http://www.connectionivoirienne.net/128619/me-kossougro-explique-la-procedure-et-les-attributions-de-la-chefferie-en-pays-bete-en-cote-divoire> (site consulté le 13 Août 2017).

SCHWARTZ A. (1975), « La vie quotidienne dans un village guéré », Inades-Abidjan, Côte d'Ivoire, pp. 125-126.



interpeace

West Africa Regional Office
Villa n° 43, Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux
06 BP 2100 Abidjan
Côte d'Ivoire
+225 22 42 33 41
wao@interpeace.org
www.interpeace.org



Indigo CÔTE D'IVOIRE
Initiative de Dialogue et Recherche - Action pour la Paix

Villa n° 43, Cité Les Lauriers 5, Deux Plateaux
22 BP 288 Abidjan 22
+225 20 00 05 64
indigocdi@gmail.com
www.indigo-ci.org



Délégation en République de Côte d'Ivoire
Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne
01 BP 1821 Abidjan 01
Téléphone : (225) 20 31 83 50
delegation-ivory-coast@eeas.europa.eu



En partenariat avec les Nations Unies

ISBN 978-2-9559853-5-9



9 782955 985359